



Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres
Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

Prochain Conseil Municipal

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de BANYULS DELS ASPRES sont convoqué.es, dans la Salle du Conseil de la Cité Administrative, pour la réunion qui aura lieu le :

Mercredi 28 août 2024, à 20 heures 30,

Date de la convocation et de son affichage : 21 août 2024.

Laurent BERNARDY,
Maire de Banyuls dels Aspres



~ Ordre du jour :

▪ **BUDGET COMMUNAL 2024 – M57 :**

~ Décision Modification N°01 : Régularisation anciens Travaux SYDEEL66, Amortissements, Frais d'Etude.

▪ **LA POSTE :** Proposition de convention de location VEP « STABY » – Rue du Thou

▪ **ACQUISITIONS FONCIERES :**

~ Proposition d'acquisition de la parcelle N° 75 – Section AC
~ Proposition d'acquisition de la parcelle N° 296 – Section AD

▪ **COMMUNAUTE des Communes des Aspres :**

~ Proposition d'adhésion au groupement « Lutte contre les Nuisibles
~ Compétence COLLECTE des DECHETS : PàC du RPQS 2023 du Service
~ PàC de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial
~ PàC du CR de la Journée du PLUi Tour – 25 juin 2024

~ Questions Diverses :





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2024

NOTE de SYNTHÈSE du Maire

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire informera que, comme d'habitude, tous les documents relatifs à la tenue de ce CM ont été communiquée aux élu.es de l'assemblée communale et qu'ils sont téléchargeables par tout un chacun, administré.es ou non depuis le site de la mairie depuis 5/6 jours.

1. **BUDGET COMMUNAL 2024 – M57** **Décision Modification N°01**

M. le Maire informera que le principe même de cette 1^{ère} DM reste une simple régularisation d'écritures comptables car le CM avait effectivement déjà pris en 2023 « cette » DM ouvrant notamment des crédits en dépenses et en recettes d'investissement au chapitre 041.

Mais aucun titre et ni mandat n'ont été émis par la suite sur 2023.

C'est pourquoi, il convient en 2024 de prendre à nouveau une DM ouvrant des crédits au chapitre 041 et d'émettre en suivant les titres et mandats d'ordre budgétaire correspondant.

Avant de laisser la parole à M. MAIRENDE-GOUGES, Adjoint aux Finances, M. le Maire expliquera alors son souhait de mettre à profit cette DM pour y incorporer également des virements en Section INVESTISSEMENT réalisées dans le cadre des 7,50 % votés et autorisés le 3 avril dernier, donc il était initialement prévu d'en informer les élu.es ce 28 août.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

Il s'agira donc pour l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement ou non pour cette DM et autorisé ou non M. le Maire à mandater et à émettre les titres y correspondant.

2. LA POSTE

Proposition de convention de location VEP « STABY » – Rue du Thou

Afin d'éviter des périlleux aller-retours St Genis/BdA avec le Véhicule Electrique Postal, M. le Maire a proposé à La Poste un emplacement de recharge pour le STABY du Postier/Guichetier en place sur la commune.

Ceux au préalable étudiés ne convenaient ni en taille ni en terme d'accès.

Après de 2 mois d'essai, celui de la rue du Thou conviendrait non seulement à la commune mais aussi à l'agent postal.

M. le Maire propose donc de pérenniser cette utilisation par une convention locative à partir du 1^{er} septembre 2024, renouvelable chaque année à partir du 1^{er} janvier.

Cette convention entérinerait ainsi les obligations de chacun et arrêterait le montant du loyer mensuel à 80 €uros.

M. le Maire demandera donc aux élu.es présent.es de débattre, de valider ou non cette proposition de convention bipartite Commune/La Poste.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

3. Projets d'ACQUISITIONS FONCIERES

3.01 - Parcelle N° 75 – Section AC

M. le Maire informera avoir reçu, durant l'été, les héritiers d'une personne récemment décédée sur la commune.

Ces derniers leur ont fait part de leur intention de vendre tout ou en partie certains biens sur la commune, notamment la *paraguère* mitoyenne à l'aire de jeux en aplomd de l'Eglise.

Au cœur du village, aux pieds des anciens remparts, la parcelle reste d'un terrain constructible de 122 m².

Aujourd'hui, les héritiers seraient vendeurs au bénéfice de la commune au prix de 215 €/m², soit une dépense pour la commune de 26 230 €.

Les frais de bornage éventuels et de notaire resteraient à la charge de la commune.

M. le Maire demandera au CM de lui donner ou non l'autorisation de finaliser les négociations et de pouvoir désigner ou non le notaire de la commune pour s'occuper de cet achat foncier avant le 1^{er} décembre 2024.

3.02 - Proposition d'acquisition de la parcelle N° 296 – Section AD

Lors du CM du 20 décembre 2023, en séance de QD, M. le Maire avait fait part d'une demande d'un administré pour la rétrocession d'une partie de terrain en contre bas de la Rue de la Trilles.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

Il avait été rappelé que l'emplacement de ce chemin carrossable permettrait de réaménager différents accès piétonniers existants depuis l'Impasse de Fontfrede et de la Rue de las Trilles.

Aujourd'hui, le nu-propiétaire et les usufruitiers accepteraient de rétrocéder à la commune au titre de l'€uro Symbolique.

Cette partie de la parcelle initiale représenterait une surface approximative de 1 005 m².

Les frais de bornage éventuels et de notaire resteraient à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire demandera au CM de lui donner ou non l'autorisation de finaliser les négociations et de pouvoir désigner ou non le notaire de la commune pour s'occuper de cet achat foncier.

4. COMMUNAUTÉ des COMMUNES des ASPRES

4.01 - Proposition d'adhésion au groupement « Lutte contre les Nuisibles »

Le Maire rappellera que conformément aux articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commande peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

M. BERNARDY exposera que dans le cadre du lancement du nouveau marché couvrant les besoins en matière de lutte contre les nuisibles, la Communauté de Communes des Aspres et certaines de ses communes membres considèrent opportun de mutualiser





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

leurs besoins en formant un groupement de commande pour lutter contre les nuisibles, dans un souci de rationalisation des achats et d'économies d'échelle liées à la passation groupées dudit marché,

M. le Maire indique qu'il conviendrait, si le CM de BdA se prononçait favorablement, que chaque commune adhérente au groupement de nommer également un membre élu à la Commission d'Appel d'Offre de ladite commune, pour siéger à la commission MAPA du groupement dans les conditions définies au projet de convention annexée.

4.02 - PàC du Rapport du Prix et de la Qualité du Service 2023 Compétence COLLECTE/TRI des OM et des EMR

M. le Maire portera à la connaissance de l'assemblée communale le RPQS de la Compétence COLLECTE/TRI des Ordures Ménagères et des Emballages/Matières Recyclables.

Ce dernier rapport a été présenté en Conseil Communautaire en séance plénière du 2 juillet dernier.

4.03 - PàC de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial sur le périmètre du Pays Pyrénées Méditerranée et celui de la COMcom' des Aspres

M. le Maire rappellera que, lors du dernier CM du 19 juin, il avait présenté le diaporama relatif à la dernière réunion communautaire du 02 mai 2024 sur le PCAET en vigueur.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

Malgré un impondérable professionnel qui ne lui a pas permis d'assister directement à la réunion de synthèse qui s'est tenue au Boulou le 20 juin 2024, M. le Maire présentera non seulement le diaporama exposé ce jour ainsi que le CR de ladite réunion.

4.04 - du CR de la Journée du PLUi Tour – 25 juin 2024

M. le Maire rappellera qu'il a participé à la journée du PLUi consacrée à la tournée en bus sur le territoire de la COMcom' des Aspres.

Le CR de cette journée constructive sera exposé.

~ QUESTIONS DIVERSES : Abordées ou non suivant l'horaire

- **Projet de stationnements – Rues du Soleil/des Vendanges**
- **Lancement de l'appel d'offre de MOE pour le projet de Cantine**
- ...



Décision Modificative n°1

EN FONCTIONNEMENT :

Compte	Proposition	
	Dépenses	Recettes
▪ 011/ Charges à caractère général		
615221 : Bâtiments	- 14 031.43	
▪ 042/ Opérations d'ordre de transfert entre sections		
681 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 031.43	
TOTAL	0	0

EN INVESTISSEMENT :

Compte	Proposition	
	Dépenses	Recettes
▪ 041/ Opérations d'ordre		
21538 : Réseaux d'électrification	49 399.37	
238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		49 399.37
▪ 040/ Opérations d'ordre de transfert entre sections		
2802 : Amort. Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions docs. D'Urba.		0.65
2804182 : Bâtiments et installations		8 360.20
2805 : Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires		5 670.58
▪ 20 : Immobilisations incorporelles		
202 : Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions docs. D'Urba.	14 031.43	
TOTAL	63 430.80	63 430.80

État de développement des comptes

237 Avances acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles

238 Avances acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles

Compte	N° d'inventaire	Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition	Montant	Mandat de récupération
238	100000	MISE EN ESTHETIQUE RUE DE L'AIRE		14 642,31	
238	100001	Rue Tramontane EP SYDEEL 66	18/02/2014	4 034,52	
238	100002	Rue Tramontane FT SYDEEL 66	18/02/2014	1 421,93	
238	100003	Rue Tramontane FT SYDEEL 66	10/10/2014	713,96	
238	100004	Rue Tramontane EP SYDEEL 66	10/10/2014	1 028,88	
238	100005	RUE DE LAS TRILLES RESEAU COMMUNICATION ELECTRONIQUES	26/06/2019	18 884,48	
238	15/270	TRAVAUX SYDEEL RUE DE L'AIRE		7 480,23	
238	90004842241515	SOLDE RUE DE L AIRE TRAV FT	31/01/2017	1 193,06	

Date, cachet et signature de l'ordonnateur



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT
POUR STATIONNEMENT ET CHARGEMENT D'UN VEHICULE POSTAL ELECTRIQUE**

ENTRE :

La POSTE, Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 euros, immatriculée sous le numéro, 356 000 000 RCS Paris, dont le siège social est situé 9 rue Pierre Avia – 75757 PARIS Cedex 15,

Représentée par Claudine ESTEVE Directrice de l'établissement Portes de Catalogne

Dénommée ci-après « La Poste » ou « l'occupant »

D'une part,

ET :

La commune de Banyuls dels Aspres

Représentée par Mr le Maire, M. Laurent BERNARDY, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du

Ci-après désignée « la Commune,

Désignées ensemble « les Parties »

D'autre part,

Préambule :

Dans le cadre d'une modification des modalités de distribution postale de la commune de Banyuls dels Aspres et pour faciliter l'utilisation de véhicules électriques dans une démarche d'éco-citoyenneté, la commune a proposé un local assurant le stationnement et le chargement d'un véhicule électrique (STABY) postal en toute sécurité.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – OBJET

La Commune consent à La Poste, qui, accepte, une convention de mise à disposition d'un emplacement dans une partie de ses locaux, dont elle est propriétaire et dépendant du local sis Rue du THOU.



Les Parties déclarent être parfaitement informées que la présente convention n'est soumise dans aucune de ses dispositions aux statuts des baux commerciaux. En conséquence, l'occupant reconnaît ne pouvoir revendiquer aucun droit à la propriété commerciale de l'emplacement mis à sa disposition, quelle que soit la durée de son occupation.

Article 2 – EMPLACEMENT

L'emplacement, objet de la présente convention, est situé à l'intérieur du local, en rez de chaussée et est d'une superficie d'environ 20m².

L'occupant déclare avoir une parfaite connaissance des lieux pour les avoir visités.

Un état des lieux contradictoire est prévu.

Cet emplacement sera notamment utilisé pour le stationnement du véhicule électrique postal « STABY » du facteur desservant la commune.

Article 3 – EQUIPEMENT

La Commune s'engage à :

- Procéder régulièrement à la vérification de cette installation électrique afin de s'assurer qu'elle est maintenue en conformité, dans le respect des règles de santé et de sécurité applicables

ARTICLE 4 – REDEVANCE

La présente Convention est consentie moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 80 euros charges comprises, payable par virement avant le 10 de chaque mois, sur le compte bancaire de la Commune ; cette dernière s'engageant à transmettre à La Poste les éléments d'identification de son compte avant tout premier paiement.

Article 5 – ACCES ET UTILISATION DE L'EMPLACEMENT

L'agent utilisateur du véhicule postal aura accès à tout moment à l'emplacement défini en article 2 et au véhicule postal qui y sera garé, et notamment du lundi au samedi, de 8h à 18h.

La Commune s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité du véhicule postal stationné à l'emplacement défini à l'article 2 ; il confiera 2 clés du local à la Poste.

Article 6 – DUREE – RESILIATION – MODIFICATIONS

La présente convention est consentie est acceptée pour une durée d'un an à compter de la signature des présentes et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

Elle est reconductible de manière expresse au 1^{er} janvier de chaque année pour une nouvelle année, à défaut d'une dénonciation expresse par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec avis de réception, un mois avant l'arrivée du terme de la Convention.



La résiliation prendra effet dans un délai d'un (1) mois, après l'envoi d'une mise en demeure, notifiée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, en cas de non-respect par une Partie de ses obligations.

Les Parties s'engagent à conclure tout avenant à la présente convention qui serait nécessaire du fait d'éventuelles modifications.

Article 7 – ASSURANCES

La Poste déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant tous les dommages matériels et immatériels, et les dommages corporels subis par les tiers, son personnel et les équipements des parties du fait de son occupation des locaux mis à sa disposition.

La Commune déclare quant à elle avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable, un contrat d'assurance couvrant tous les dommages matériels et immatériels, et les dommages corporels subis par les tiers, son personnel et les équipements des parties, du fait d'incendie, d'explosion, foudre, ouragan, tempêtes, attentats, catastrophes naturelle et extensions, y compris émeutes et dégâts des eaux, vol et bris de glace, y compris les détériorations à la suite de vol ainsi que les recours des voisins et des tiers.

Article 8 – RESPONSABILITE

La Poste assume envers la Commune, l'entière responsabilité de tous les dommages ou accidents causés directement ou indirectement par son véhicule et son personnel.

La Commune assume envers La Poste l'entière responsabilité de tous les dommages ou accidents causés directement ou indirectement par ses matériels, objets, immeuble et son personnel.

Article 9 – MARQUE ET ENSEIGNE

Le véhicule postal stationné dans les locaux objets de la présente convention reste la propriété exclusive de La Poste.

La présente convention ne permet en aucun cas à la Commune d'utiliser ou de concéder de quelque manière que ce soit un quelconque droit à un tiers sur l'utilisation de la marque « La Poste », et d'une manière générale sur tout emblème, modèle, signe distinctif appartenant à La Poste.

Article 10 – TRANSFERT

La propriétaire actuel s'engage à prévenir La Poste de toute éventuelle cession du local, au moins trois mois à l'avance avant le changement de propriétaire.

La Poste s'interdit de sous-louer tout ou partie des locaux objets de la présente convention, et, plus généralement, d'en conférer la jouissance totale ou partielle à un tiers, par quelque modalité juridique que ce soit.



Article 11 – DIFFERENDS

Tout différend né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la convention donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les Parties.

A défaut d'accord amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant la juridiction compétente.

Article 12 – CONCERTATION

A la demande expresse de l'une ou l'autre des Parties, celles-ci s'engagent à se concerter concernant tout problème d'exécution ou modification de la présente.

Article 13 – COMPOSITION DE LA CONVENTION

La Présente convention constitue l'intégralité de l'accord entre les deux Parties.

Fait à Saint Genis des Fontaines, en deux exemplaires originaux

Le 03/01/2024

La Poste

La Mairie

Le chef des services de la Poste
à la mairie de chef de service
le 15 septembre 2024.

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
PYRENEES ORIENTALES

Commune :
BANYULS DELS ASPRES

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

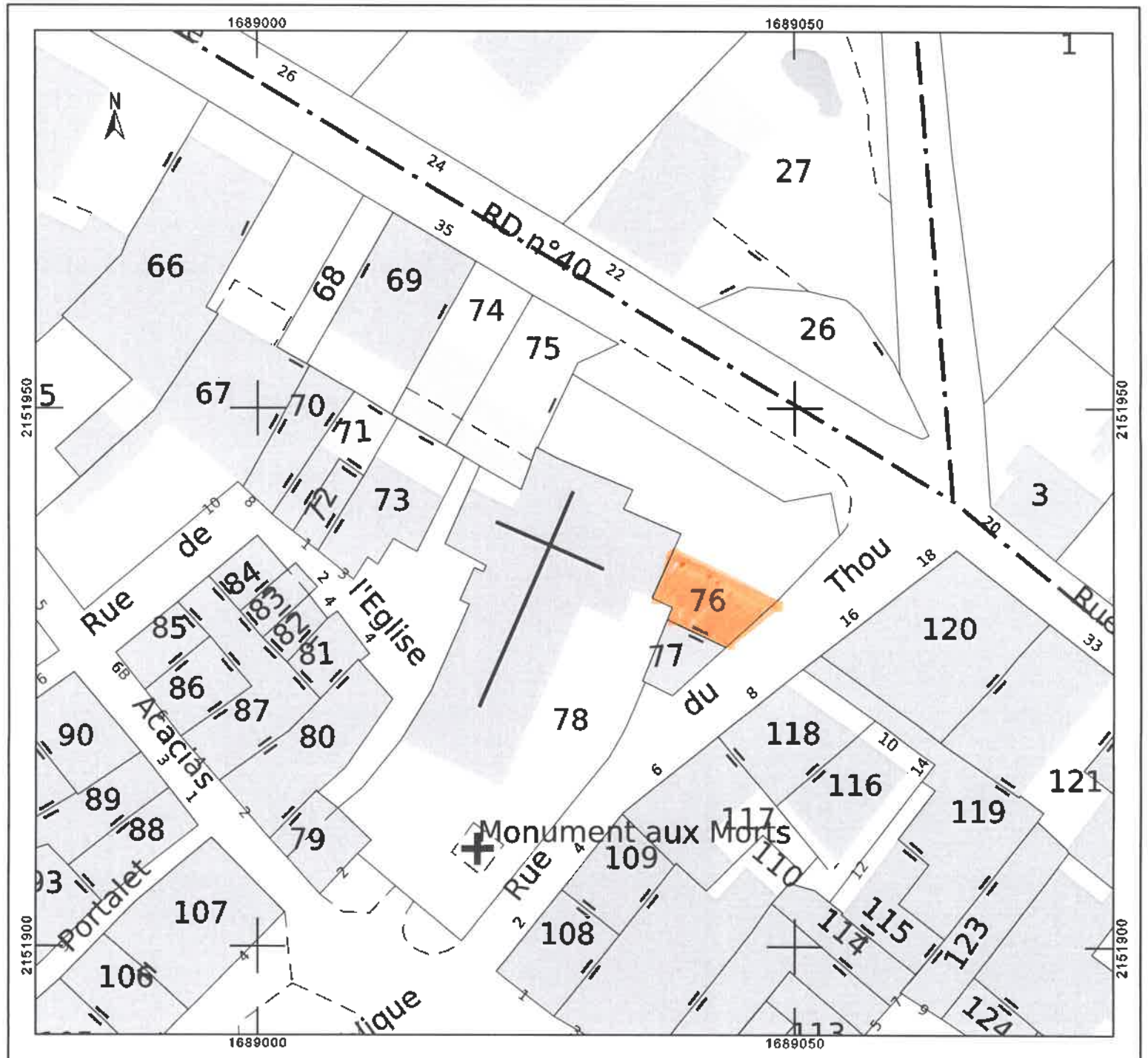
Date d'édition : 29/07/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
PERPIGNAN
24 avenue de la Côte Vermeille TSA 10009 66961
66961 PERPIGNAN Cedex 9
tél. 0468664132 -fax 0468661516
cdif.perpignan@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

122 m²
215,00 €/m²
26280 €

Département :
PYRENEES ORIENTALES

Commune :
BANYULS DELS ASPRES

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

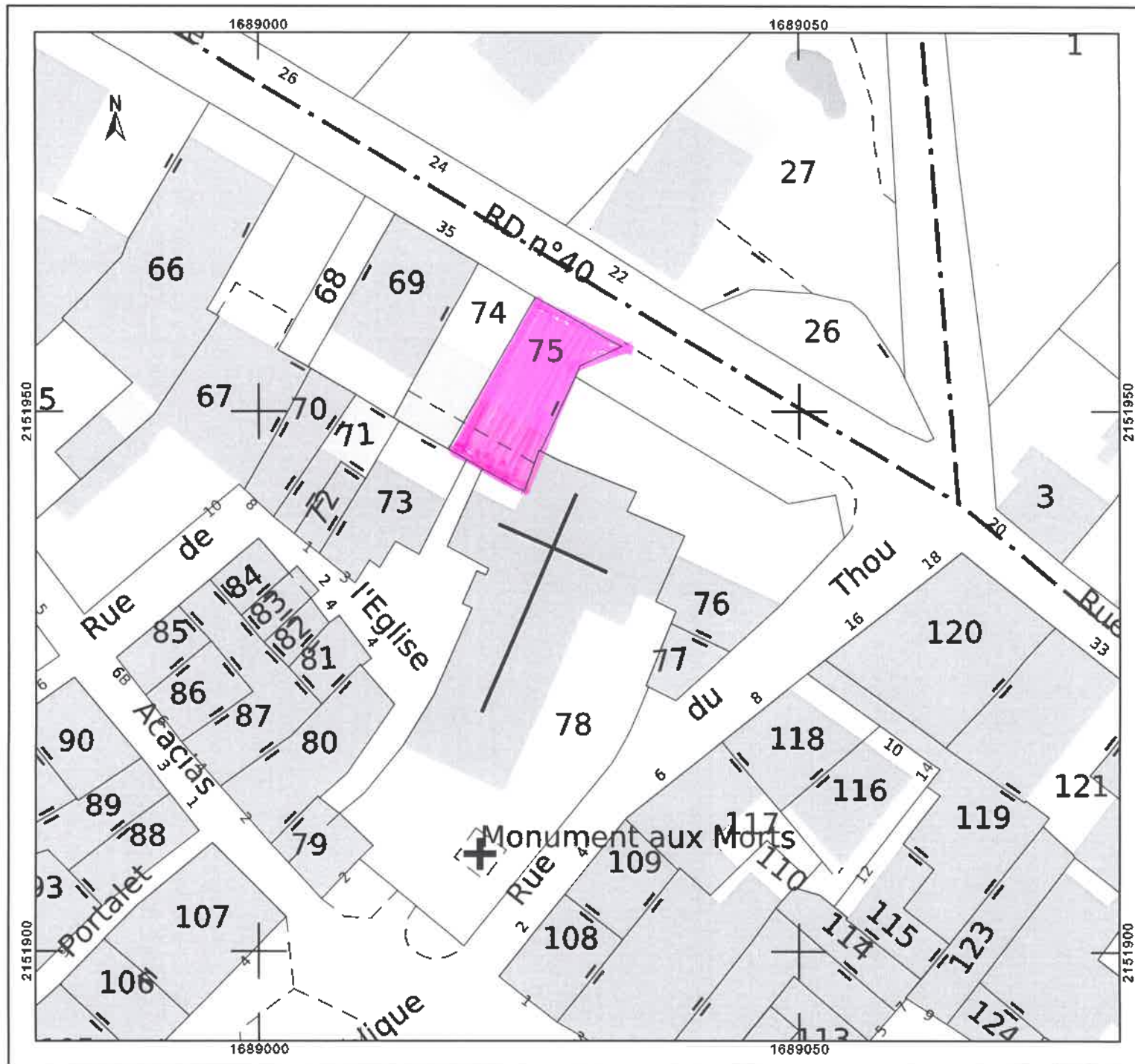
Date d'édition : 29/07/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
PERPIGNAN
24 avenue de la Côte Vermeille TSA 10009 66961
66961 PERPIGNAN Cedex 9
tél. 0468664132 - fax 0468661516
cdf.perpignan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BANYULS DELS ASPRES (66).

Références de la parcelle 000 AC 75

Référence cadastrale de la parcelle

000 AC 75

Contenance cadastrale

122 mètres carrés

Adresse

RUE DE LA TRAMONTANE

66300 BANYULS DELS ASPRES

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

AD N°: 296
7440 m²
ACQ Lt. ASPRES

Département :
PYRENEES ORIENTALES

Commune :
BANYULS DELS ASPRES

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

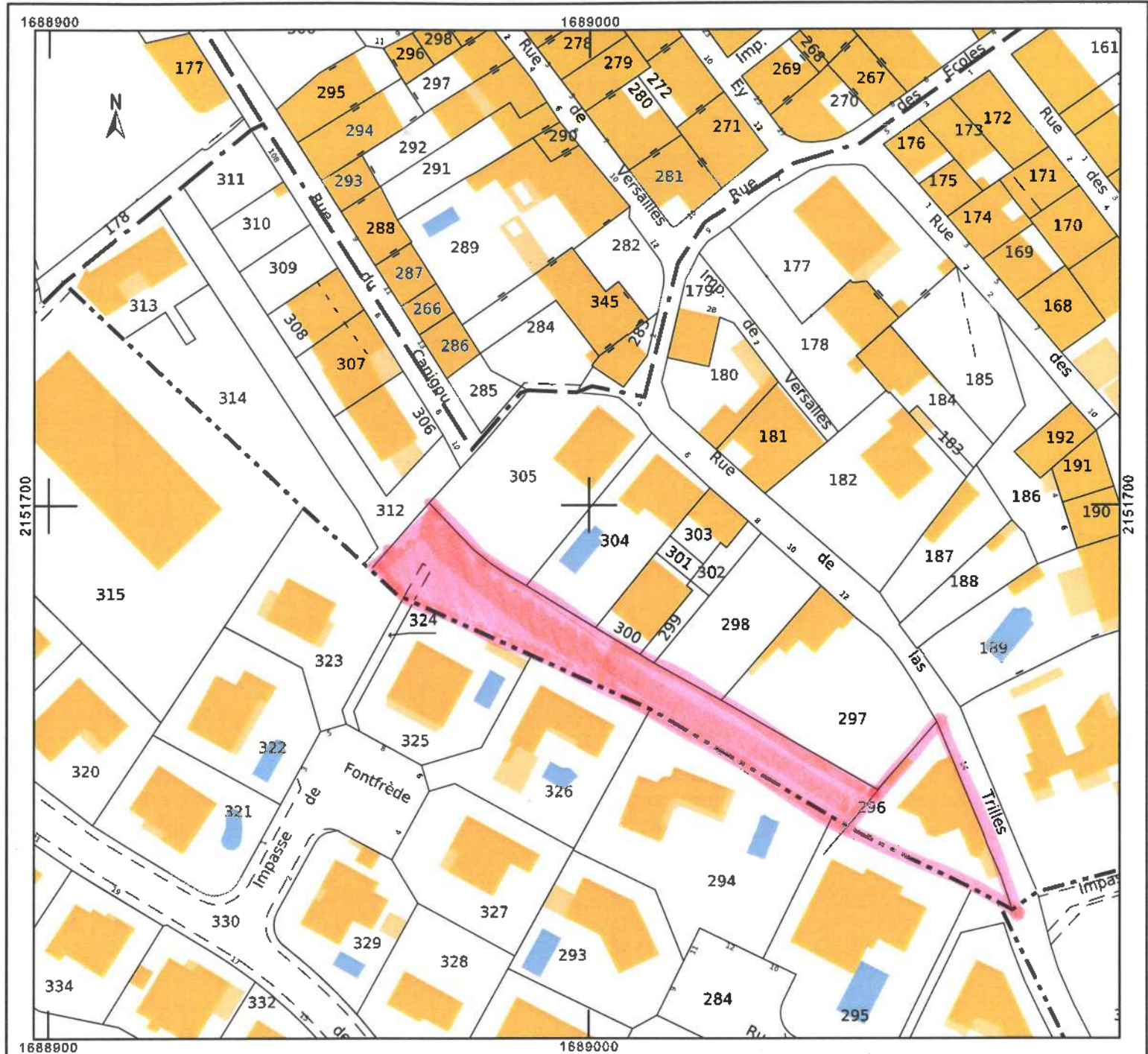
Date d'édition : 18/12/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
PERPIGNAN
24 avenue de la Côte Vermeille TSA 10009 66961
66961 PERPIGNAN Cedex 9
tél. 0468664132 -fax 0468661516
cdf.perpignan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques





RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2023

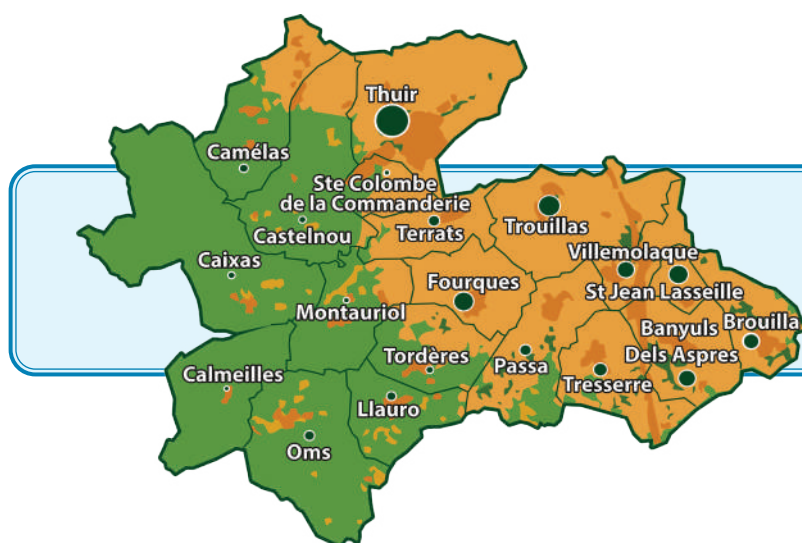


SOMMAIRE

• PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES	3
• COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES	4
• LA COLLECTE : ORGANISATION ET MOYENS	6
• L'organisation de la collecte	6
• Les déchets collectés	7
• La collecte du verre	8
• La collecte des encombrants	11
• Les moyens de la collecte	12
• La collecte en chiffre	14
• Le Programme Local de Prévention des déchets	16
• Le compostage individuel	16
• Le compostage partagé	17
• La collecte Textiles	20
• L'éco-exemplarité	21
• LES DÉCHÈTERIES	22
• Principes	22
• Déchets acceptés et horaires d'ouverture	23
• Les moyens de la collecte et de la réception des déchets	24
• La gestion, l'évacuation, et le traitement des déchets	24
• Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques	25
• Les apports et enlèvements en déchèterie	30
• INDICATEURS FINANCIERS : LES COÛTS DU SERVICE PUBLIC	33
• BILAN DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES FUTURES	36

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES



La Communauté de Communes des Aspres est composée de 19 communes et regroupe 23 075 habitants pour une superficie de 232 km².

Communes	Superficie en Km ²	Population INSEE 2023
Banyuls Dels Aspres	10,53	1 334
Brouilla	7,83	1 616
Caixas	28,11	134
Calmeilles	13,22	63
Camélas	12,72	469
Castelnou	19,28	292
Fourques	9,40	1 335
Llauro	8,34	320
Montauriol	11,10	255
Oms	18,90	349
Passa	13,47	1 050
Ste Colombe de la Commanderie	4,7	164
St Jean Lasseille	2,9	1 587
Terrats	7,32	794
Thuir	19,90	8 323
Tordères	9,91	191
Tresserre	11,21	1 169
Trouillas	17	2 290
Villemolaque	6	1 340
TOTAL	232	23 075

COMPÉTENCES EXERCÉES

PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES

La Communauté de Communes des Aspres assure entre autres la compétence **COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS** depuis 2003.

COMPÉTENCES COLLECTE - GESTION & PRÉVENTION DÉCHETS

• Elle regroupe les opérations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte des déchets ménagers recyclables
- Collecte des encombrants
- Gestion des déchèteries de Thuir et Trouillas
- Implantation des colonnes à verre
- Maintenance et lavage des containers (bacs cassés, cuves cassées, nouvelles dotations...)
- Prévention déchets (composteurs, animations, communications, diagnostics déchets...)



• La mise en oeuvre et le fonctionnement de ces différentes tâches sont financés par la :

• **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les ménages. Le taux de TEOM est voté par le conseil communautaire chaque année. Il s'applique à la valeur locative des logements.

• **Redevance Spéciale**

La réglementation en vigueur prévoit l'institution d'une Redevance Spéciale (RS) pour les producteurs de «déchets non issus des ménages», dont le volume excède 1100l/semaine, ainsi que pour tout établissement et activité exonérés du paiement de la T.E.O.M. Dans ce dernier cas, les producteurs de déchets sont obligatoirement assujettis à la RS dès le premier litre de déchets collectés.

La RS est établie en vertu du service rendu, par application des coûts directs (coût horaire de collecte) et du volume des déchets produits (coût de traitement).

Un travail de communication et de suivi continue à être mené auprès des professionnels afin d'améliorer la gestion de leurs déchets.

L'augmentation des coûts de traitement vient accroître, pour les professionnels, la nécessité de rechercher des leviers d'optimisation afin de gérer de façon plus optimale les déchets produits (tout en évitant d'en produire au travers de politiques de prévention).

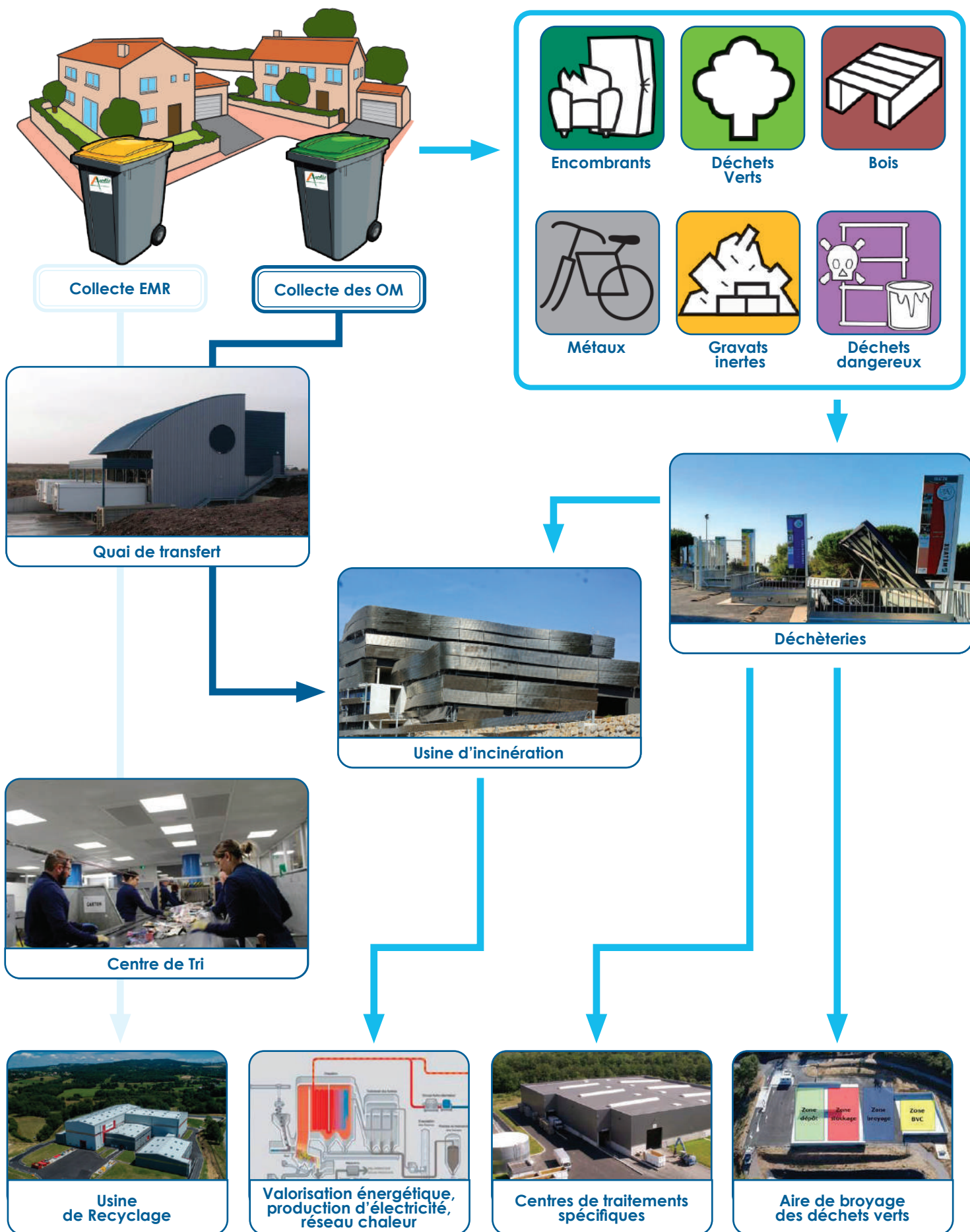
• **Recettes diverses**

Facturations des apports professionnels en déchèterie, rachats de matériaux (fer/ carton), soutiens éco-organismes (DEEE, mobiliers..)

Pour rappel, le traitement des principaux flux est transféré au SYDETOM66 (www.sydetom66.fr).

Les Ordures Ménagères et les Emballages Ménagers Recyclables sont traités sur l'usine d'incinération et le centre de tri de Calce.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



LA COLLECTE

ORGANISATION ET MOYENS

I.) L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

A.) Le mode de collecte des Ordures Ménagères et déchets recyclables :

Au sein de notre Communauté, nous avons opté pour une collecte sélective plus proche des problématiques environnementales.

Les bacs jaunes et les bacs verts font donc l'objet de tournées spécifiques.

Deux modes de collecte sont aujourd'hui en place et correspondent aux choix faits par les élus de chaque Commune :



- Une collecte des bacs individuels en porte à porte (en totalité ou partiellement sur 9 communes)
- Une collecte des bacs collectifs au niveau de points de regroupement (sur 10 communes + Thuir Centre : Caixas, Calmeilles, Camélas, Castelnou, Llauro, Montauriol, Oms, Ste Colombe, Terrats, Tordères).

- La collecte est organisée par équipes de trois agents :



- 1 chauffeur
- 2 ripeurs

Quelques tournées, de par leur longueur et la faible densité des bacs à collecter, sont effectuées par 2 agents (tournées dites de « montagne » et tournées des mas).

- Réduction des fréquences de collecte : vers une meilleure maîtrise des coûts et une politique déchets renforcée :

Le 23 novembre 2015, les fréquences de collecte ont été réduites et les méthodes de travail ont été repensées. La réorganisation des tournées s'est basée sur une bonne connaissance du terrain de la part des agents et sur une large concertation.

- Planning de collecte :

	Bacs Verts OM	Bacs Jaunes EMR	
		Semaines Paires	Semaines Impaires
Banyuls Dels Aspres	vendredi	mercredi	
Brouilla	lundi	mercredi	
Caixas	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Calmeilles	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Camélas	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Castelnou	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Auxineill (Castelnou)	mardi	jeudi	
Fourques	mardi		jeudi
Llauro	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Montauriol	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Oms	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Passa	mardi		jeudi
Ste Colombe de la Commanderie	lundi - vendredi	mercredi	mercredi

St Jean Lasseille	lundi		mercredi
Terrats	lundi - vendredi	mercredi	mercredi
Thuir	Selon zonages définis		
Tordères	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Tresserre	samedi	jeudi	
Nidolères (Tresserre)	lundi	jeudi	
Trouillas	lundi	mercredi	
Villemolaque	mardi		jeudi
Tournée des Mas	jeudi	jeudi	

B.) Les déchets collectés au plus près des habitants

1.) Les ordures ménagères résiduelles (bac vert)

Ce sont les déchets produits par les ménages restant dans la poubelle classique après le tri à la source, notamment des emballages (EMR et Verre) dans un premier temps et à l'avenir des biodéchets.

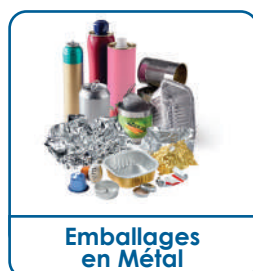
Ce sont notamment les déchets ordinaires provenant du nettoyage normal des habitations, débris de verre ou de vaisselle, produits d'hygiène (couches, mouchoirs en papier,...), balayures et résidus de toutes sortes...

Les biodéchets sont valorisables en compost ; c'est la raison pour laquelle des composteurs individuels ou partagés doivent être mis en place afin d'alléger la production des ordures ménagères résiduelles.

Des composteurs sont ainsi proposés aux habitants



2.) Les Emballages Ménagers Recyclables (bac jaune)



- Tous les emballages se trient dans les poubelles jaunes :

Trier n'a jamais été aussi simple !

- Tous les emballages et les papiers se trient dans le bac jaune.
- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider !
- Les emballages doivent être jetés en vrac dans le bac jaune et non emboîtés les uns dans les autres.
- Pour un gain de place : les bouteilles peuvent être écrasées et les cartons pliés.

Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !

Les objets, les emballages emboîtés, les sacs d'ordures ménagères et les emballages jetés dans des sacs plastiques ne seront pas recyclés mais acheminés à l'usine d'incinération !

- Bon à savoir :

30% de la collecte de nos poubelles jaunes est régulièrement refusée au Centre de Tri.



3.) La collecte du verre

Notre collectivité est responsable de l'organisation des points de collecte sur le territoire.

Les colonnes sont propriété de la Communauté de Communes des Aspres.

La collecte est quant à elle gérée par le Sydetom66 qui fait vider les colonnes selon une périodicité établie, ou sur demande des communes.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Communauté de Communes des Aspres tend à détourner toujours davantage les flux de déchets n'étant pas destinés aux poubelles d'ordures ménagères.

Dans cette optique les déchets de type « verre » représentent un levier d'action majeur.

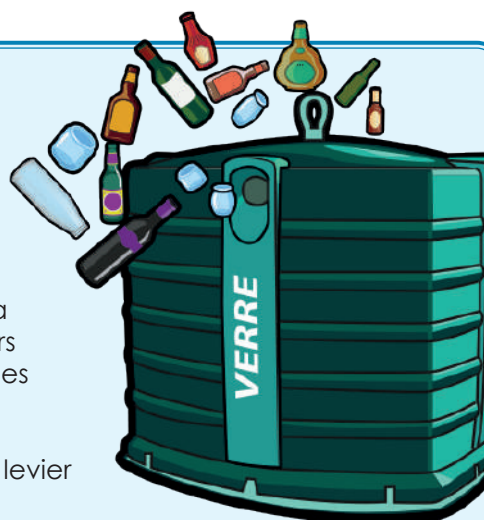
Afin de permettre un maillage toujours plus important de notre territoire de nouvelles colonnes à verre sont déployées chaque année, permettant ainsi d'optimiser le captage de ce flux.

De plus les colonnes désuètes ou trop petites sont remplacées.

Ce travail est primordial et permet de faire évoluer positivement les ratios de collecte du Verre.

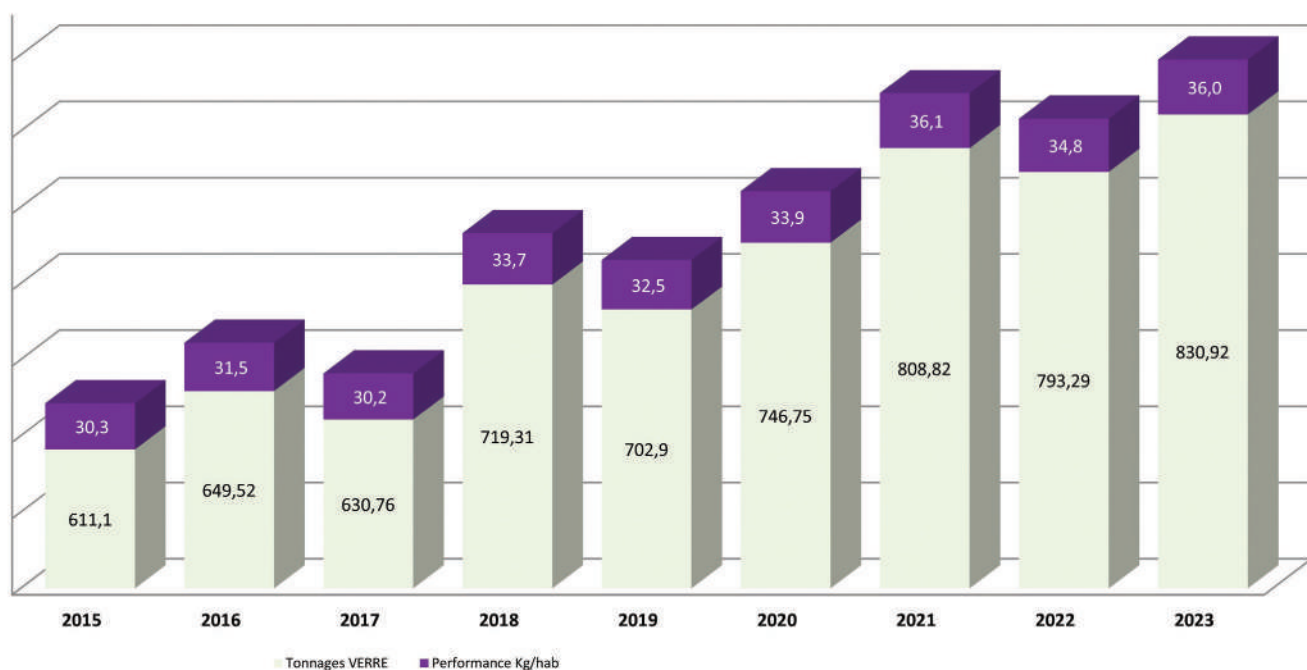
En 2023, 163 colonnes étaient en place sur notre territoire.

- Les colonnes HS sont systématiquement remplacées afin de maintenir un parc fonctionnel.

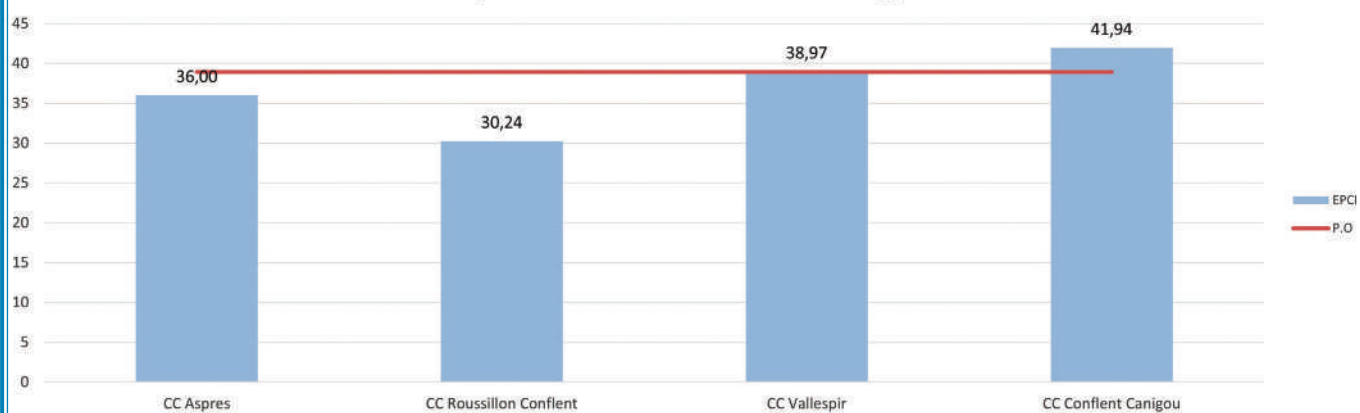


Evolution du tonnage de la collecte du verre

(en Tonnes)



Comparatif ratios Verre 2023 sur les P.O - Kg/hab






En 2023 nous constatons une hausse de 3,5 % de la production Kg/hab de verre, par rapport à 2022.

La Communauté de Communes des Aspres affiche un taux de captage de 36 Kg/hab en 2023. Ce ratio est en-dessous de la performance du département qui est de 38,9 Kg/ hab.

• Tonnages Verre par commune et évolution du ratio Kg/hab

Communes	Tonnages collectés	Pop Insee 2023	Kg/hab 2023	Evolution Kg/hab 2022-2023 (en %)
Banyuls-dels-Aspres	54,99	1334	41,22	-9,6
Brouilla	60,18	1616	37,24	13,0
Caixas	8,65	134	64,55	-7,4
Calmeilles	5,17	63	82,06	2,8
Camelas	26,94	469	57,44	11,3
Castelnou	16,03	292	54,90	-8,7
Fourques	34,94	1335	26,17	-15,9
Llauro	17,44	320	54,50	-21,6
Montauriol	12,32	255	48,31	-13,3
Oms	14,18	349	40,63	5,4
Passa	27,48	1050	26,17	-10,6
Ste Colombe de la Commanderie	9,96	164	60,73	-6,8
Saint-Jean-Lasseille	50,38	1587	31,75	1,2
Terrats	33,28	794	41,91	24,3
Thuir	279,57	8323	33,59	35,3
Tordères	11,34	191	59,37	34,1
Tresserre	31,60	1169	27,03	-15,4
Trouillas	96,43	2290	42,11	64,2
Villemolaque	40,06	1340	29,90	4,8
TOTAL	830,94	23 075	36	3,5

-  Ratios Kg/hab. au-dessus de la moyenne départementale
-  Ratios Kg/hab. au-dessous de la moyenne départementale
-  Tonnages incluant les tonnages des déchèteries

• Quelques chiffres pour situer nos performances :

Moyenne départementale 2022 : 38,9 kg/ hab./ an
 12 communes de notre territoire sont au-dessus de la moyenne départementale (kg/hab./an), soit plus de la moitié.

• Interprétation des données

10 communes sur 19 ont vu leur ratio kg/hab augmenter entre 2022 et 2023.
 Le taux de captage du flux verre a augmenté de 3,5 % en l'espace d'une année.
 De grandes différences de ratios peuvent être observées sur la donnée « Kg/hab ».
 Ces écarts peuvent s'expliquer par le fait que :
 Certaines communes ont des colonnes disposées sur des points de passages importants et stratégiques d'où des taux de captage considérables conduisant à des ratios Kg/hab élevés (c'est notamment le cas pour les communes les moins peuplées de notre territoire).
 Certains tonnages communaux sont captés et comptabilisés sur des colonnes d'autres villages. C'est par exemple le cas pour les communes proches des déchèteries.
 De ce fait les tonnages apportés par ces riverains seront comptabilisés en déchèterie (Thuir ou Trouillas) et non pas sur leur commune de résidence

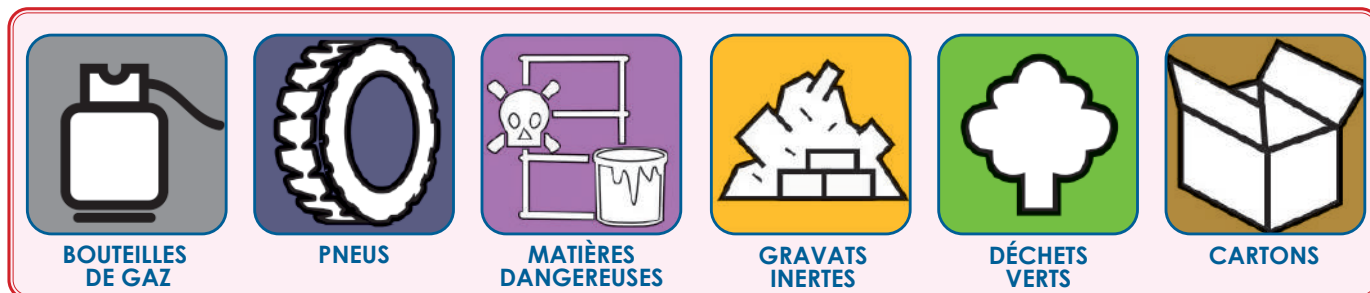
4) La collecte des encombrants (à destination des déchèteries)

• Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Les encombrants sont des déchets provenant des ménages mais ne rentrant pas dans la catégorie des putrescibles, fermentescibles, inertes, toxiques, explosifs, etc... Ils se caractérisent surtout, par leur volume encombrant ne rentrant pas dans un véhicule. Par exemple sont exclus : petits objets, petits électroménagers, étendoirs, carrelages, parquets, véhicules hors d'usage... (ces déchets feront l'objet d'un apport volontaire en déchèterie).



Sont interdits des encombrants de manière non exhaustive



• Tableau récapitulatif du nombre de demandes d'encombrants par commune :

Communes	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne de demandes traitées
Banyuls Dels Aspres	102	86	103	89	73	91
Brouilla	177	120	156	121	93	133
Caixas	4	5	9	10	6	7
Calmeilles	1	2	1	2	3	2
Camélas	7	2	4	5	1	4
Castelnuou	2	0	7	1	3	3
Fourques	53	43	68	61	39	53
Llauro	20	10	17	11	19	15
Montauriol	15	10	12	6	6	10
Oms	49	31	30	19	27	31
Passa	28	25	55	37	18	33
St Jean-Lasseille	129	81	105	96	87	100
Ste Colombe de la Commanderie	4	0	2	1	0	1
Terrats	36	41	41	42	30	38
Thuir (hors centre et HLM)	304	165	296	274	300	268
Tordères	10	5	4	5	5	6
Tresserre	61	50	56	64	36	53
Trouillas	112	100	106	120	117	111
Villemolaque	65	52	53	58	44	54
TOTAL demandes traitées	1179	828	1125	1022	907	1012

La période COVID 2020 a fortement impacté ce service : service suspendu lors du 1er confinement puis reprise avec des demandes très importantes

II.) LES MOYENS DE LA COLLECTE

Mis à part le verre dont la collecte est gérée par le Sydetom66, tous les autres déchets ménagers et assimilés sont pris en charge par la Communauté de Communes qui dispose pour cela des moyens suivants :

• Personnel :

• 21 agents dont :

- 1 Directrice des Services Techniques (temps partagé avec d'autres fonctions)
- 1 responsable gestion & prévention déchets
- 1 responsable collecte (temps partagé avec d'autres fonctions)
- 1 coordinateur collecte
- 1 agent d'accueil
- 10 chauffeurs dont 1 encadrant de proximité
- 5 ripeurs
- 1 mécanicien (atelier mécanique – ensemble du parc véhicule)

A titre occasionnel et afin de renforcer les équipes de collecte, d'autres agents techniques sont amenés à intervenir sur ce service.

• Véhicules :

• 6 camions-bennes

• 1 poly-benne

dédié à de multiples tâches (service des encombrants, transports des bacs poubelles HS, du container chaise, lavage containers, ...).



• Parc containers :

• 10849 bacs Ordures Ménagères dont 9892 individuels (<500 L) et 957 collectifs. Ce qui représente un volume total de 2187 m³.

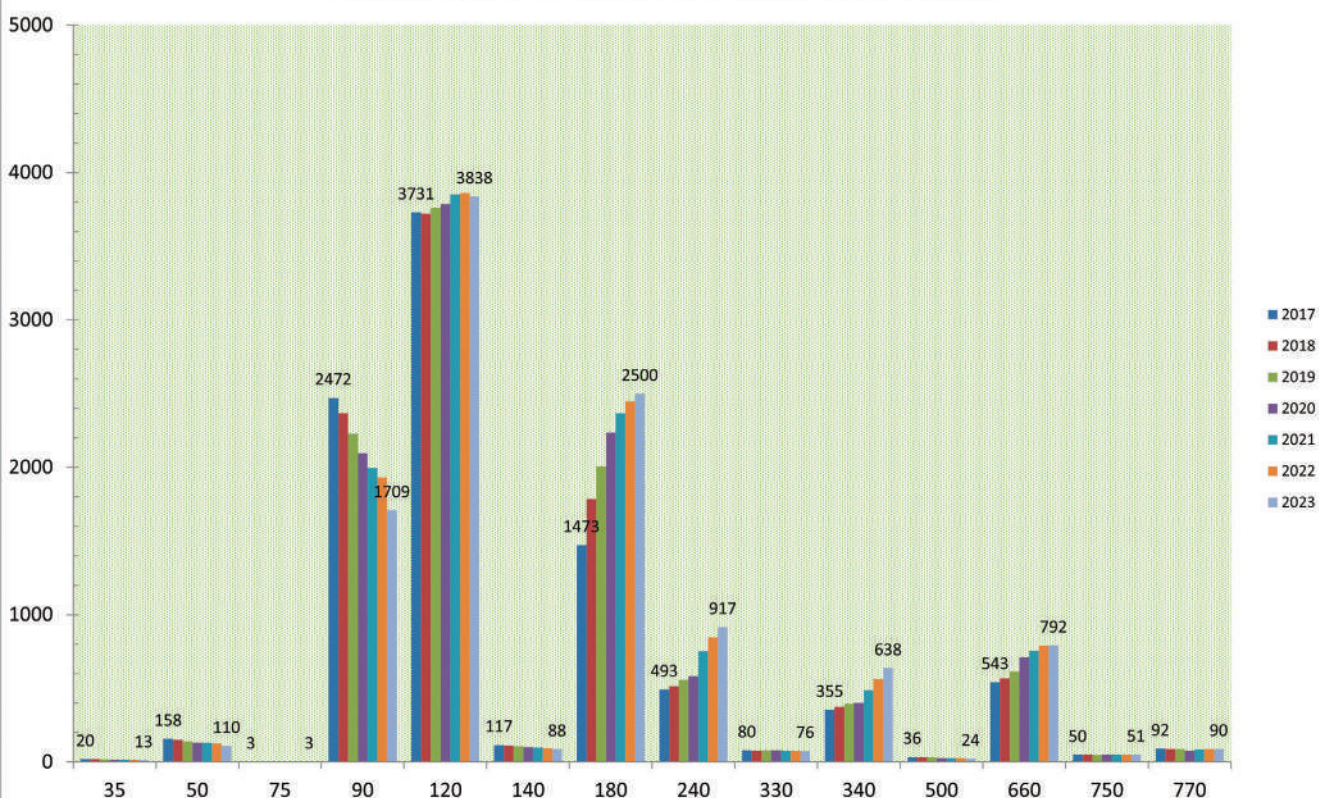
• 10303 bacs Emballages Ménagers Recyclables dont 9395 individuels (<500 L) et 908 collectifs.

Ce qui représente un volume total de 2260 m³.

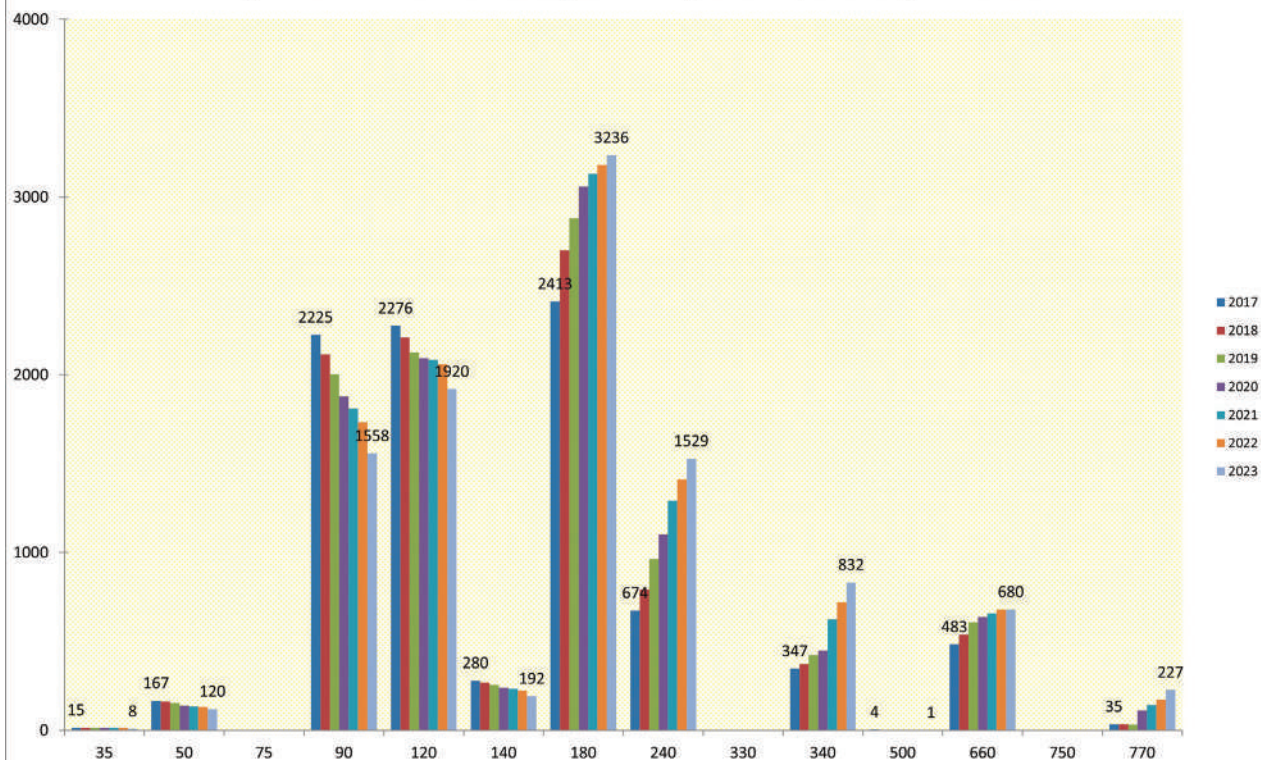
Les bacs individuels représentent 91% de notre parc et les bacs collectifs 9%.



Quantité de bacs Ordures Ménagères par volume



Quantité de bacs Emballages Ménagers Recyclables par volume

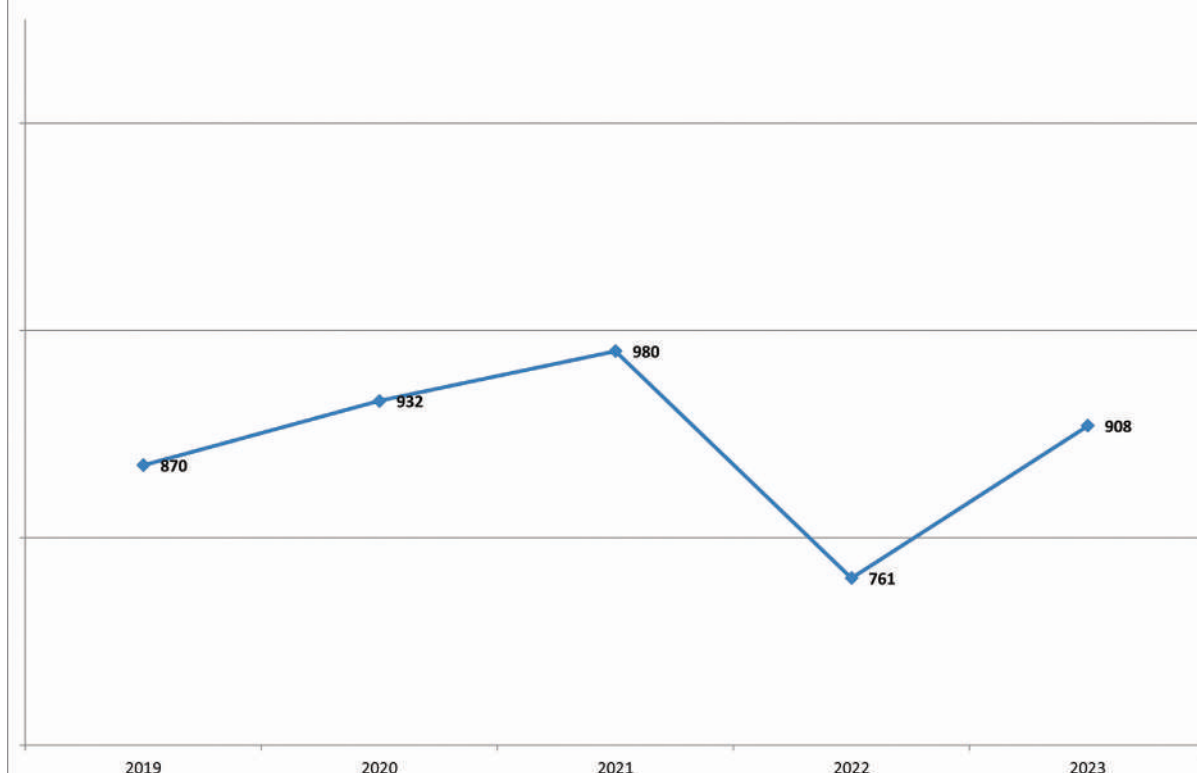


- Une maintenance en régie du parc containers

Afin d'optimiser la collecte de ses déchets en préservant ses containers en bon état, la Communauté de Communes des Aspres a repris, en 2011, la maintenance et le renouvellement de son parc en régie. En 2023, 908 interventions sur le terrain ont été réalisées par les services techniques de la CC Aspres.

Des opérations de lavage pour les bacs collectifs sont également effectuées par les agents de la Communauté de Communes.

Nombre d'interventions de maintenance sur le parc containers

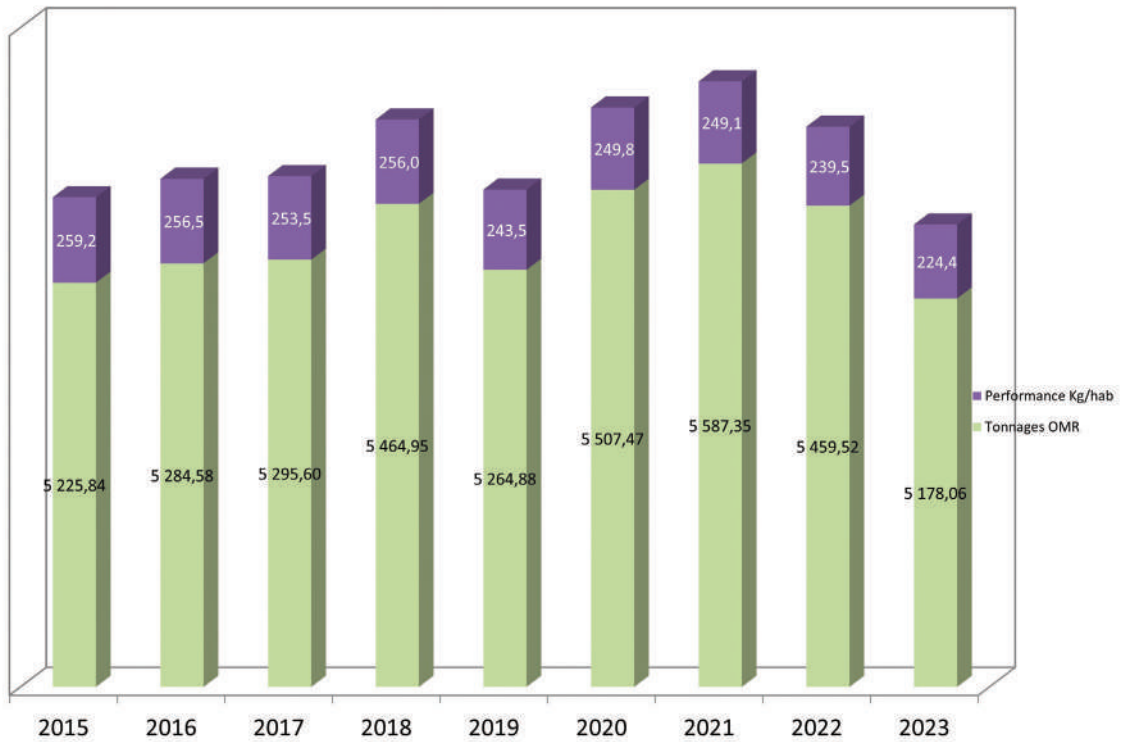


LA COLLECTE

DES DÉCHETS EN CHIFFRES

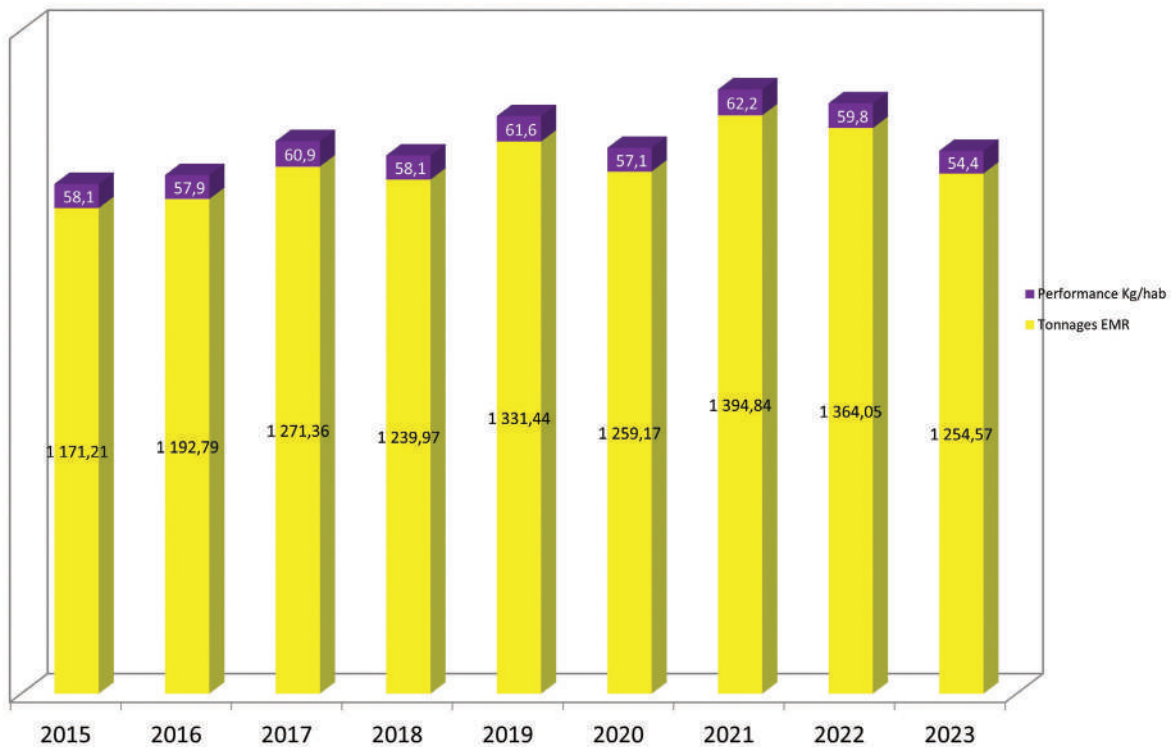
Evolution du tonnage des Ordures Ménagères

(en Tonnes)



Evolution du tonnage des Emballages Ménagers Recyclables

(en Tonnes)



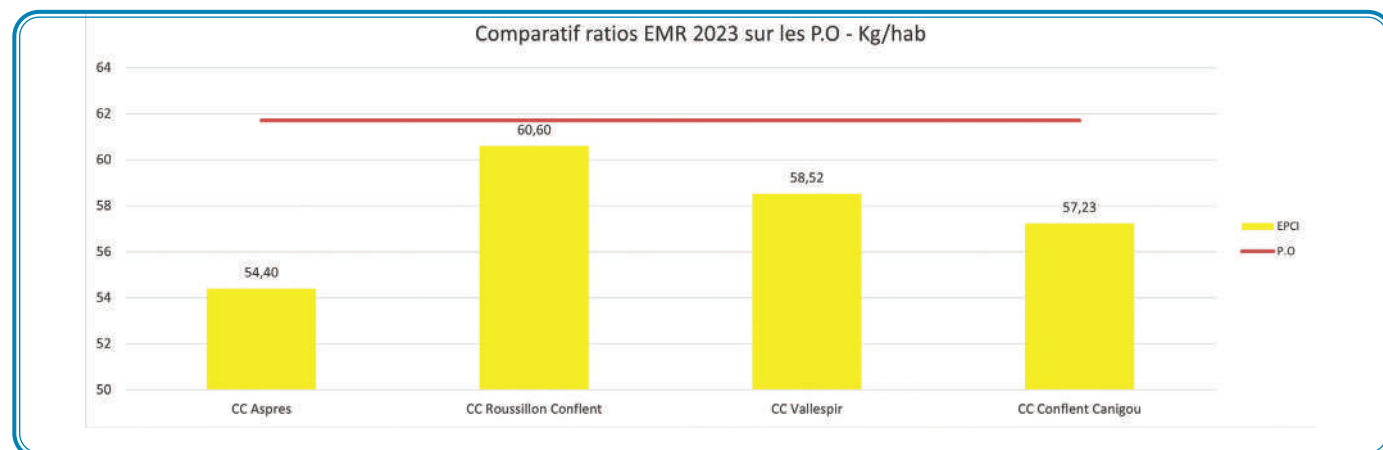
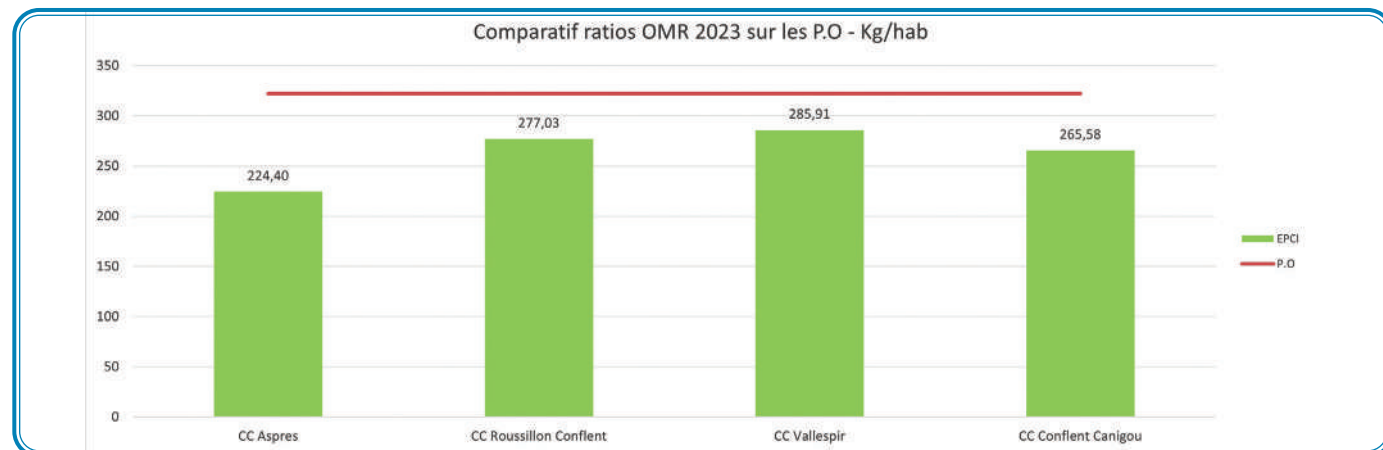
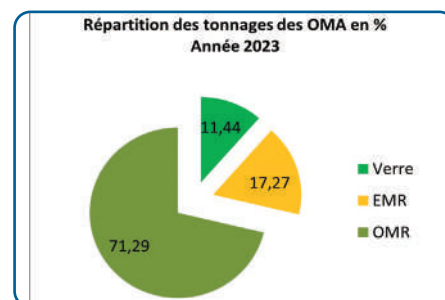
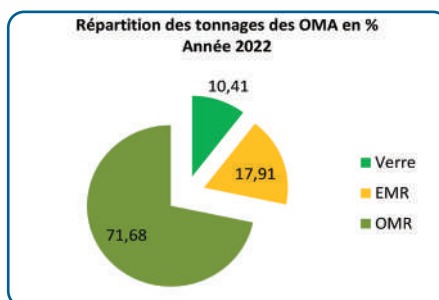
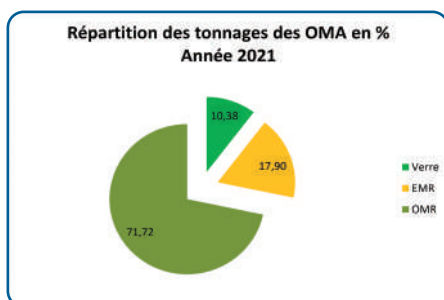
En 2023 nous constatons une diminution de 6,9 % de la production totale (exprimée en Kg/hab) d'Ordures Ménagères et d'Emballages Ménagers recyclables, par rapport à 2022.

La performance de tri diminue légèrement en 2022. Le Sydetom66 assure le traitement des flux OM et EMR. Depuis 2022, une tarification par flux a été appliquée par le SYDETOM66.

Flux	Tarif 2023
Part fixe	16,4
Ordures Ménagères	100,2
Refus	127,2
EMR en PAP	46,2
EMR en PAV	363,1
EMR traitement défalqué des flux PAP et PAV	-15,5
Verre	40,2
Déchets Végétaux	45,0
Prix de référence pour calcul de mla modération des écarts	195,0
Déchèteries - TVVD	166,0

• Taux de détournement 2023

TAUX DE DÉTOURNEMENT									
Total tonnes déchets recyclables collectés (EMR + Verre) x100									
Total tonnes déchets collectés (OMR+EMR+Verre)									
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
25,74	25,43	25,85	26,43	26,39	27,87	26,70	28,28	28,32	28,71



III.) SERVICE PRÉVENTION GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

• **Personnel :** 3 agents dont : 2 agents contractuels et 1 service civique

• **Une communication soutenue pour une meilleure gestion de nos déchets :**

La Communauté de Communes des Aspres mène différentes actions pour la gestion & la prévention des déchets sur son territoire.

Depuis le 4ème trimestre 2016, la Communauté de Communes des Aspres déploie des équipes d'ambassadeurs du tri (principalement des volontaires en service civique).

En 2022, un poste chargé prévention est venu renforcer les services techniques de la CC Aspres.

Ce poste a fait l'objet d'un financement de la Région Occitanie pour l'année 2022 & 2023.

Dans un contexte de coûts financiers de plus en plus importants en matière de gestion des déchets, les missions du pôle prévention revêtent un caractère stratégique.

En effet, pour contenir les coûts de traitement il est crucial de pouvoir agir afin de mieux détecter & orienter les tonnages valorisables vers les flux adéquats (EMR-Verre-EcoOrganismes...) mais également pouvoir réduire au travers d'animations, sensibilisations, actions spécifiques, la production de déchets des ménages, des institutions et professionnels de notre territoire.

• **Principales actions menées et développées sur notre territoire par notre service de prévention :**

• **Communication en porte à porte :**

Communiquer au plus près des habitants et des professionnels de notre territoire.

• **Animations & Opérations de communications spécifiques :**

Sensibiliser les publics de tout âge au travers de moyens ludiques.

• **Participation et soutien à des opérations « Nettoyons la nature » :**

Soutenir les initiatives locales et étendre la sensibilisation de nos populations.

• **Sensibilisation/ Eco-exemplarité et formation à la gestion des déchets :**

Sensibiliser les professionnels et administrations de notre territoire pour une meilleure gestion du déchet.

Sensibiliser l'ensemble des Mairies et services intercommunaux.

• **Développer le compostage individuel et partagé :**

Inciter au tri à la source des biodéchets, déployer de nouveaux sites de composteurs partagés et en assurer le suivi.

Organiser des opérations de distribution gratuite de compost.

Préparer le tri à la source des biodéchets qui deviendra applicable sur tout le territoire national au 01/01/2024.

• **Diagnostic bacs de regroupement et colonnes à verre**

Optimiser le parc existant, faciliter le geste de tri et augmenter positivement nos ratios de collecte.

• **Contrôle qualité du tri :**

Traiter les incidents de tri qui sont remontés par les équipes de collecte.

Contrôler les bacs individuels et collectifs du territoire afin de mieux communiquer et corriger les erreurs de tri.

• **Mettre à jour, animer, suivre et déployer le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) :**

Se conformer aux exigences réglementaires et insuffler à la collectivité une dynamique forte de gestion et prévention des déchets.



• **Le service Prévention déchets : en quelques chiffres**

Animations & Opérations de communications spécifiques sur l'ensemble du territoire

- 48 animations scolaires ayant permis de sensibiliser 1108 enfants.
- 16 animations grand public.
- 28 publications sur Facebook.
- 22 contrôles collecte sur le tri.
- Réalisation d'un nouveau guide du tri.
- Conception d'un livret jeu destiné aux enfants.
- Promotion de démarches éco-exemplaires en interne et auprès des communes.

TOTAL : 114 animations & Opérations de communications spécifiques

Opérations dédiées aux biodéchets et au compostage

- 3 distributions de compost.
- 14 ventes de composteurs.
- 8 opérations de porte à porte dédiées à la promotion du compostage ayant ciblées 729 foyers.
- 334 composteurs individuels vendus (+43% /2022).
- +9 sites de compostage partagé déployés (21 au total sur le territoire des Aspres).
- 4 cantines scolaires sensibilisées et équipées de composteurs collectifs.
- 11,5 Tonnes de biodéchets collectées sur les cantines scolaires de Thuir (soit +21 Tonnes collectées depuis le début de cette expérimentation en février 2022).
- Préparation d'une plateforme biodéchets sur le Centre Technique Communautaire afin d'accueillir les biodéchets collectés sur les cantines scolaires de Thuir.

A.) Des leviers d'actions pour réduire nos déchets

• Le compostage individuel : un levier majeur

Le compostage permet de réduire à la source la fraction fermentescible des Ordures Ménagères (soit environ 40 kilos par an et par habitant), tout en permettant au particulier de produire chez lui, son propre compost, à moindre coût.

La pratique du compostage est désormais au cœur des stratégies de prévention. En effet le tri à la source des biodéchets deviendra obligatoire pour tous, **au 01 janvier 2024**.

• Une implication forte et engagée autour d'une stratégie commune

En 2012, la Communauté de Communes des Aspres a décidé de mettre en place une démarche collective pour assurer le déploiement des composteurs individuels en prenant en charge une partie importante de leur coût initial.

En termes de mode opératoire, chaque commune dispose ainsi d'un stock de composteurs délivrés par la Communauté des Aspres, qu'elle propose à ses administrés sous réserve d'un règlement de 5€ par équipement.

• Les enjeux économiques du compostage :

La pratique du compostage partagé ou individuel permet la réalisation d'économies de traitement. En effet chaque kilo de déchets organiques composté représente une économie financière sur la collecte et sur le traitement.

A ce jour 2 681 composteurs individuels ont été déployés sur notre territoire (soit potentiellement près de 2 681 foyers équipés). Sachant qu'il y a en moyenne 2.2 personnes par foyer dans les Pyrénées Orientales et que chaque habitant produit en moyenne 40 kg de déchets organiques par an, cela représente :

- $2\,681 \times 2,2 \times 40 = 236$ tonnes
- $236 \text{ tonnes} \times 100,20 \text{ € (Tarification par flux 2023 : coût OM)} = \mathbf{23\,647 \text{ € d'économie par an}}$

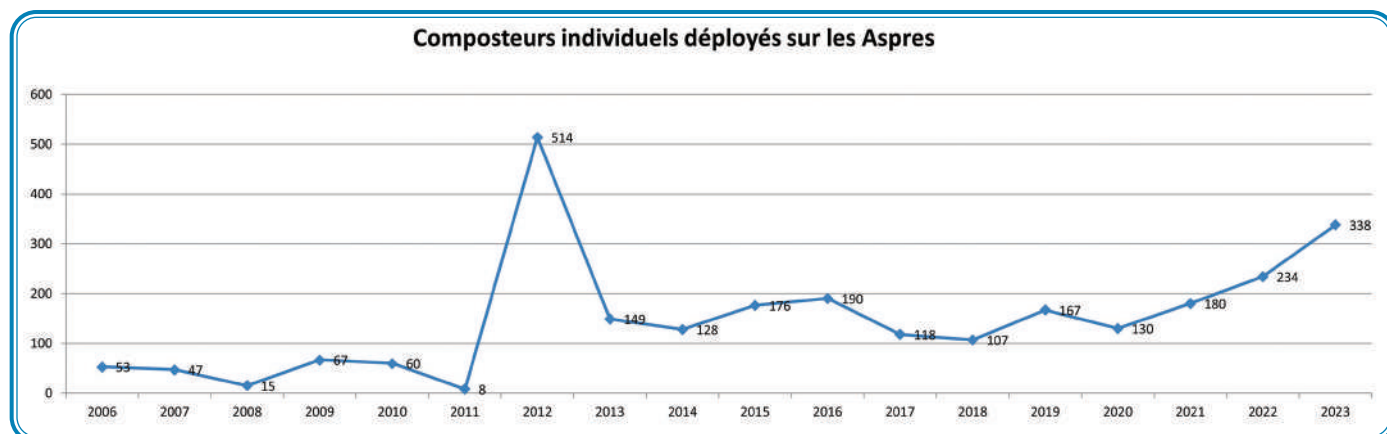
En 2023, 334 composteurs individuels ont été délivrés sur le territoire des Aspres. Soit une augmentation de 43% par rapport à 2022.

Ce ratio particulièrement positif est lié au déploiement de nouvelles stratégies de vente menées par le service prévention déchets de la CC Aspres.

Ainsi des ventes de composteurs sont réalisées en déchèterie et sur des communes du territoire lors d'animations et de manifestations.

• Les composteurs sur notre territoire :

En 2012 le lancement de notre stratégie commune autour des composteurs individuels a permis de doper l'acquisition de ces équipements.



Ainsi cela porte à **2681** le nombre de composteurs individuels déployés au 31 décembre 2023 sur les Aspres.

COMPOSTEURS INSTALLÉS SUR LES COMMUNES DES ASPRES				
N°	COMMUNE	ADRESSE / LOCALISATION	TYPE DE PLATEFORME	OBSERVATIONS
1	BANYULS DELS ASPRES	PARKING DE L'ÉCOLE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
2	BANYULS DELS ASPRES	EGLISE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
3	BROUILLA	CIMETIÈRE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
4	BROUILLA	MAIRIE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
5	FOURQUES	PARKING CENTRE-VILLE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
6	FOURQUES	PARC DU LOTISSEMENT LE RÉART	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
7	FOURQUES	SECTEUR ÉCOLE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
8	LLAURO	LE BELVÉDÈRE RUE DES ACACIAS	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
9	LLAURO	RUE DES MIMOSAS	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
10	MONTAURIOL	HAMEAU LES HOSTALETS	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
11	STE COLOMBE	PARKING CENTRE VILLAGE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
12	TERRATS	MAIRIE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
13	TERRATS	RUE DU COLOMBIER	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
14	TRESSERRE	AVENUE DE NIDOLÈRES	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
15	TROUILLAS	LOTISSEMENT LES ASPRES	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
16	TROUILLAS	LES HAUTS-PLATEAUX	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
17	TROUILLAS	CIMETIÈRE	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
18	TROUILLAS	QUARTIER LE TONKIN	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
19	VILLEMOLAQUE	LOTISSEMENT LAS HORTES	COMPOSTEURS PARTAGÉS	
20	VILLEMOLAQUE	BARDAGIS	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023
21	VILLEMOLAQUE	LES ALBÈRES	COMPOSTEURS PARTAGÉS	NOUVELLE INSTALLATION 2023

COMPOSTEURS INSTALLÉS SUR LES CANTINES SCOLAIRES				
N°	COMMUNE	ADRESSE / LOCALISATION	TYPE DE PLATEFORME	OBSERVATIONS
1	BANYULS DELS ASPRES	ÉCOLE	COMPOSTEURS AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT	NOUVELLE INSTALLATION 2023
2	BROUILLA	ÉCOLE	COMPOSTEURS AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT	NOUVELLE INSTALLATION 2023
3	TERRATS	ÉCOLE	COMPOSTEURS AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT	NOUVELLE INSTALLATION 2023
4	TROUILLAS	ÉCOLE	COMPOSTEURS AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT	NOUVELLE INSTALLATION 2023

COMPOSTEURS DIVERS				
N°	COMMUNE	ADRESSE / LOCALISATION	TYPE DE PLATEFORME	
1	LLAURO	CAMPING AL COMU	COMPOSTEURS AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT	
2	THUIR	COLLÈGE MORETO	COMPOSTEURS AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT	
3	ST JEAN LASSEILLE	ÉCOLE PRIMAIRE	COMPOSTEURS PÉDAGOGIQUES	
4	THUIR	ÉCOLE JULES FERRY	COMPOSTEURS PÉDAGOGIQUES	
5	THUIR	ALSH MATERNEL	COMPOSTEURS PÉDAGOGIQUES	
6	THUIR	EHPAD	COMPOSTEURS PÉDAGOGIQUES	

• Bilan biodéchets 2023 :

- +9 sites de compostage partagé déployés (21 au total sur le territoire des Aspres)
- 4 cantines scolaires sensibilisées et équipées de composteurs collectifs
- 11,5 Tonnes de biodéchets collectées sur les cantines scolaires de Thuir (soit +21 Tonnes collectées depuis le début de cette expérimentation en février 2022)

Photos de plusieurs plateformes de compostage partagé installées sur les Aspres



• Collecte & traitement test des biodéchets des cantines scolaires de Thuir

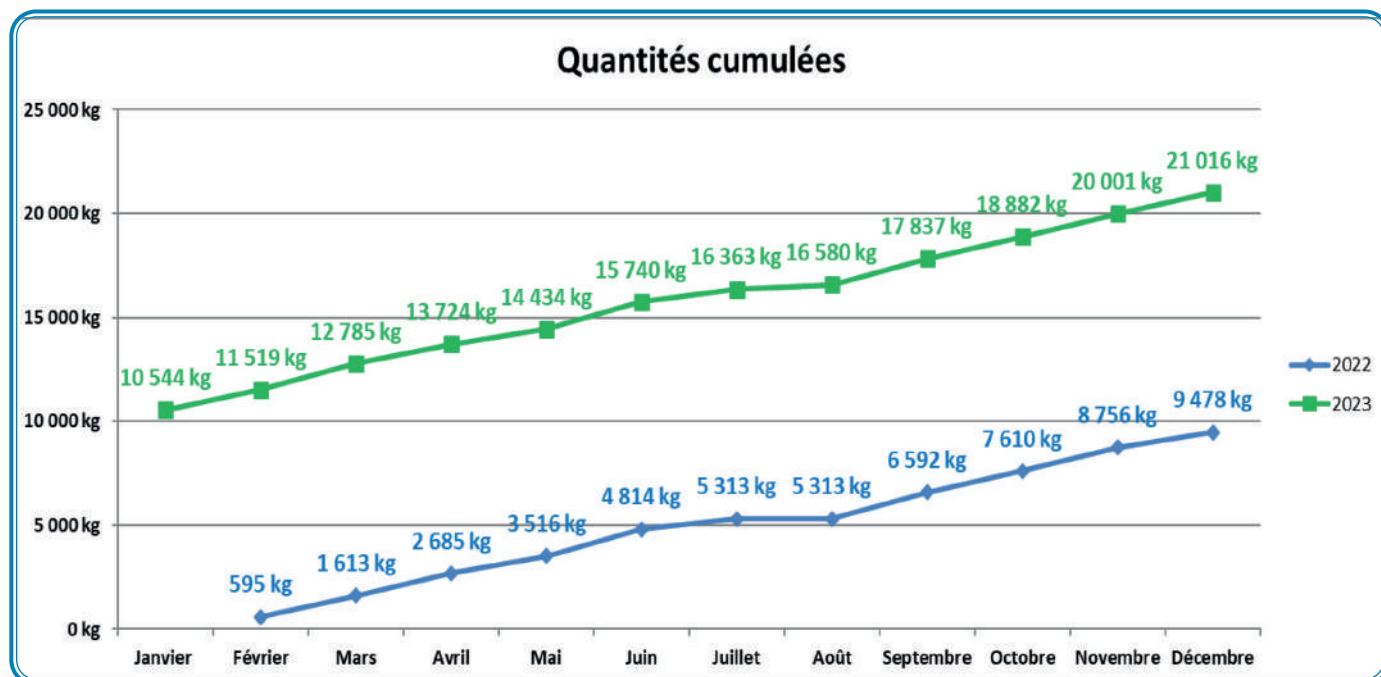
Depuis février 2022, la Communauté de Communes s'est lancée dans un test de collecte & traitement des biodéchets des cantines scolaires de Thuir en partenariat avec la société Compost66.

Ce test regroupe 4 écoles et permet de traiter les biodéchets générés par 500 repas/jour.

+21 Tonnes de biodéchets ont ainsi été détournées depuis le lancement de cette opération, soit près d'1 Tonne par mois.

Ces tonnages sont valorisés en compost afin de privilégier un retour à la terre de ce flux. Ces biodéchets ne sont donc plus incinérés au travers des Ordures Ménagères.

Ce test a pour objectif de se préparer à la réglementation imposant un tri à la source des biodéchets au 01/01/2024.

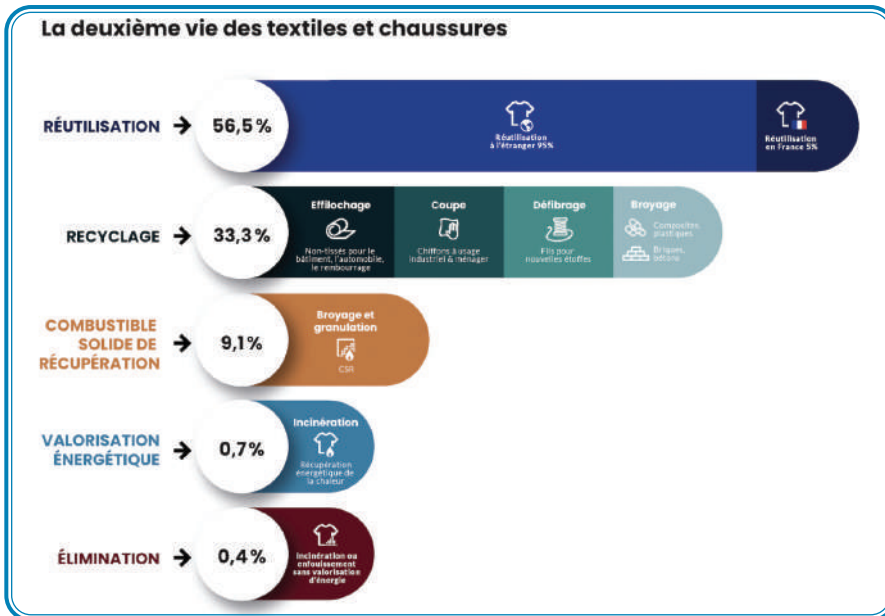


Réemploi et valorisation du textile : Les colonnes Textiles

Que deviennent les textiles avec le Relais :

97% des Textiles, Linges de maison et Chaussures sont valorisés

LE RELAIS



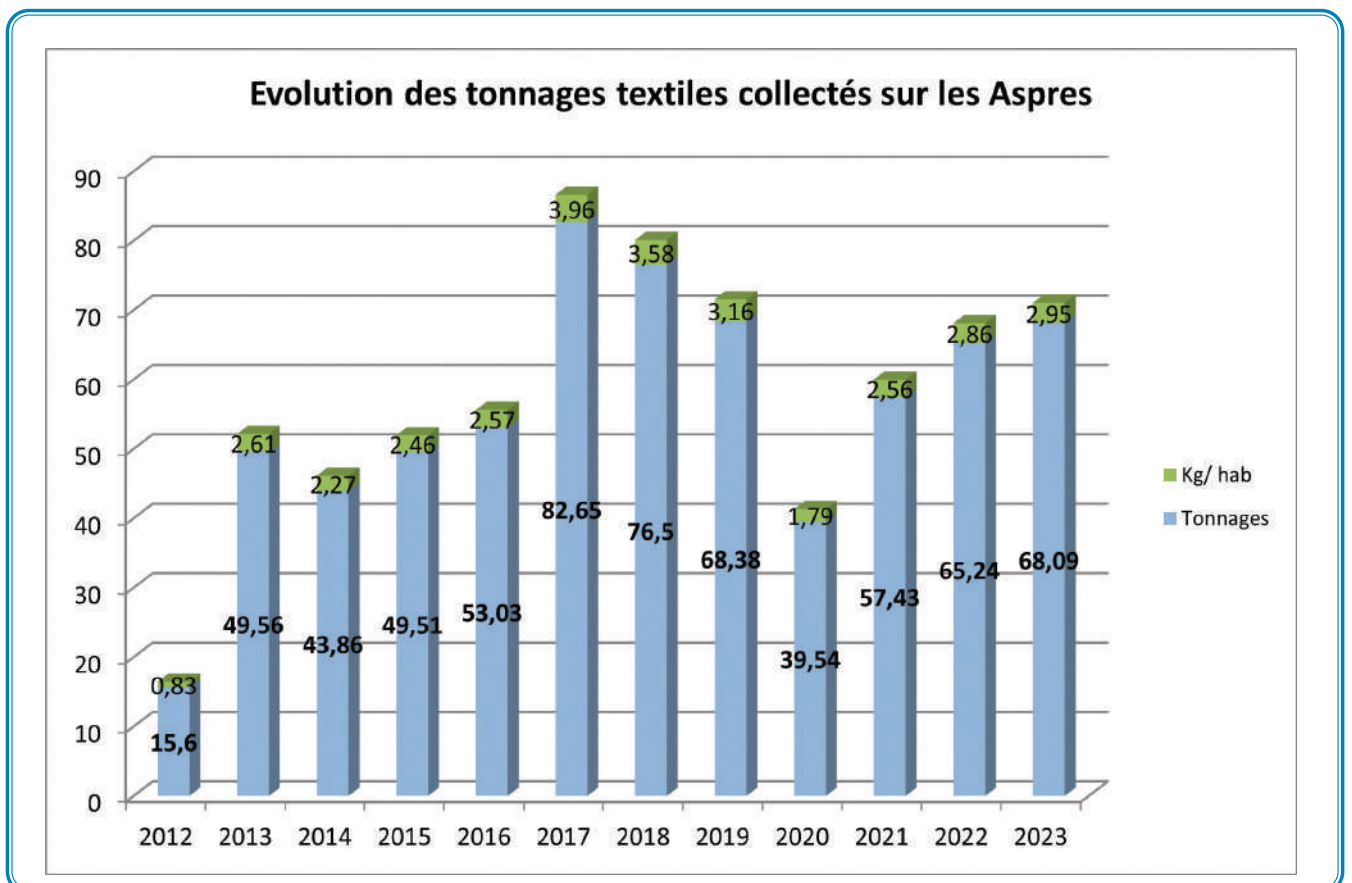
- 15 de nos Communes bénéficient de cette collecte spécifique au textile :

Banyuls dels Aspres; Brouilla; Camélas; Fourques; Llauro; Montauriol; Oms; Passa; St Jean-Lasseille; Terrats; Thuir; Tordères ; Tresserre; Trouillas; Villemolaque.

Les déchèteries de Thuir et Trouillas bénéficient également de leurs propres colonnes textiles.

Cette collecte vient compléter les dispositifs existants sur notre territoire, tels que l'action des associations.

- En 2023, 22 colonnes textiles sont en place sur les Aspres



L'Eco-exemplarité :

- La Communauté de Communes des Aspres engagée dans une démarche d'éco-exemplarité :

Notre collectivité s'est engagée dans cette démarche afin de développer les bonnes pratiques au sein des administrations du territoire, tout en démontrant l'implication des collectivités locales dans l'adoption de pratiques écoresponsables.

Ainsi des actions ont été déployées au sein des services de la CC Aspres : amélioration du tri sélectif, collecte des piles usagées, paramétrage des imprimantes en impression Recto/Verso et Noir & Blanc, configuration de signatures écologiques pour les mails envoyés, mise en place de stickers sur les interrupteurs de lumière et sur les points d'eau (stickers devant permettre une prise de conscience de chacun sur les dépenses d'eau et d'énergie).

- Vers une extension de l'éco-exemplarité sur le territoire des Aspres :

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, l'éco-exemplarité devra être étendue à l'ensemble des communes membres de la Communauté.

Cet engagement se traduira par des actions simples et concrètes au sein de nos administrations.



LES DÉCHÈTERIES



La Communauté de Communes des Aspres dispose de 2 déchèteries sur son territoire :
- THUIR - TROUILLAS

1) PRINCIPES

• Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

C'est un espace surveillé, encadré par des agents spécialisés et aménagé autour d'un quai de déchargement avec des bennes et des conteneurs spécifiques permettant de trier les déchets.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent pas être collectés avec les Ordures Ménagères ou les Emballages Ménagers Recyclables en raison de leurs poids, leurs volumes ou leurs natures.

Objectifs

- Réduction des dépôts sauvages.
- Un service public de proximité gratuit (pour les particuliers).
- Un exutoire possible pour les professionnels du territoire (apports payants).
- Une contribution à la protection de l'environnement.
- Une lutte contre le gaspillage avec valorisation et recyclage des matières.

Conditions d'accès

- Accès limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable inférieure à 2,25 mètres et de PTAC limité à 3,5 tonnes.
- Ne sont admis que les habitants des 19 communes sur présentation d'un badge d'accès.
- Les personnes possédant un jardin ou terrain non bâti sur le territoire ne pourront se voir délivrer un badge d'accès (ils ne participent pas au financement du service au travers du paiement de la TEOM).
- Les professionnels sont admis mais soumis à une tarification.

2) LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

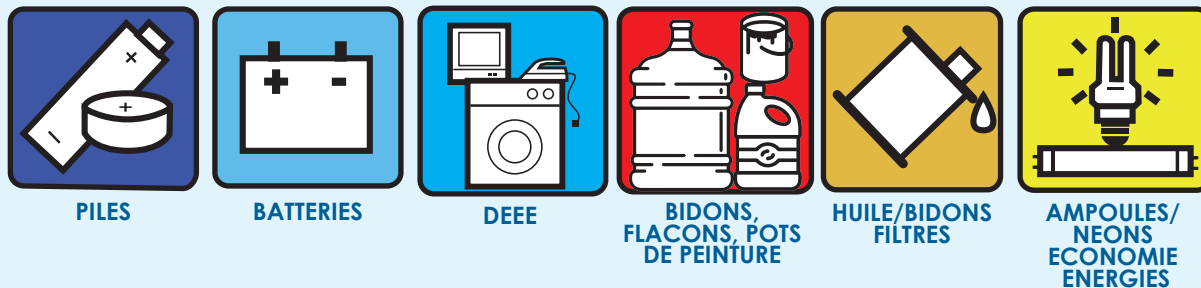
• Ces déchets se répartissent en deux catégories :

• Les déchets non Dangereux

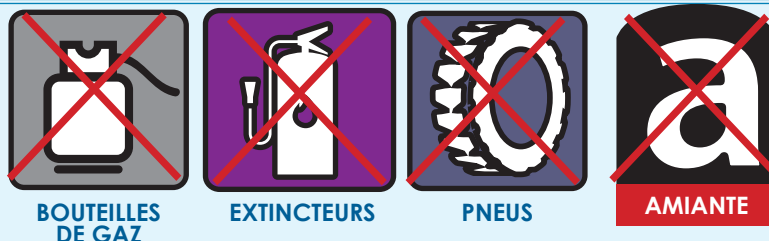


• Les déchets Dangereux (dds)

Diluants, solvants, acides, produits phytosanitaires, produits pâteux, pots de peintures, aérosols non vides, lampes/Néons, piles, batteries, huiles de friture, huiles de vidange, filtres à huiles de vidange et bidons usagés, cartouches d'encre, téléphones portables.



En l'absence de filières adaptées, certains flux ne sont pas acceptés : bouteilles de gaz, extincteurs, pneus, déchets amiantés.



3) LES HORAIRES D'OUVERTURE

Horaires d'ouverture

Toute l'année du Lundi au Samedi :
de 8h30 à 12h00 & de 14h00 à 17h30

Fermeture les dimanches et jours fériés.

4) LES MOYENS DE LA COLLECTE ET DE LA RÉCEPTION DES DÉCHETS

• Les déchèteries disposent de :

- 1 à 2 agents en réception sur les quais par déchèterie
- Effectif global de 5 – 6 agents
- 1 tractopelle pour le compactage des caissons de THUIR

5) LA GESTION DE L'ÉVACUATION DES DÉCHETS

L'évacuation des déchets à partir de nos deux déchèteries est confiée à des prestataires spécialisés dont certains assurent aussi le traitement et/ou la valorisation.

a) L'enlèvement des déchets

Produits acceptés en Déchèteries	Repreneurs / Transporteurs
Tout venant /Bois Déchets verts / Gravats	OURRY-VAILLS
Fer / Carton	OURRY-VAILLS / LINARES
Déchets Diffus Spécifiques (DDS : produits pâteux, acides, huiles...)	TRIADIS
Piles	COREPILE
Lampes et néons à économie d'énergie	ECOSYSTEM
DEEE	ÉCOLOGIC
Textiles	LE RELAIS
Meubles / Mobilier	ÉCOMAISON

b) Coûts de traitement pour la collectivité

Type de déchets	Traitement	Coûts de traitement 2023 pour la collectivité
Tout venant	Centre d'incinération (Calce) et Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND à Espira de l'agly)	166€/tonne
Bois	Société TUBERT (Elne)	75€/tonne
Déchets verts	Plate-forme de broyage du Sydetom 66 (Thuir)	Pris en charge par le Sydetom66
Gravats	Carrière CMSE (Sainte Colombe)	10,13€/Tonne
Fer / cartons	Société Linares (Saint Feliu d'Avall)	Reprise ou facturation suivant l'évolution des cours du marché
Déchets Diffus Spécifiques (DDS : produits pâteux, acides, huiles...)	TRIADIS	Coût variable selon le type de produits traités et leurs affectations ou non dans la catégorie Eco-DDS

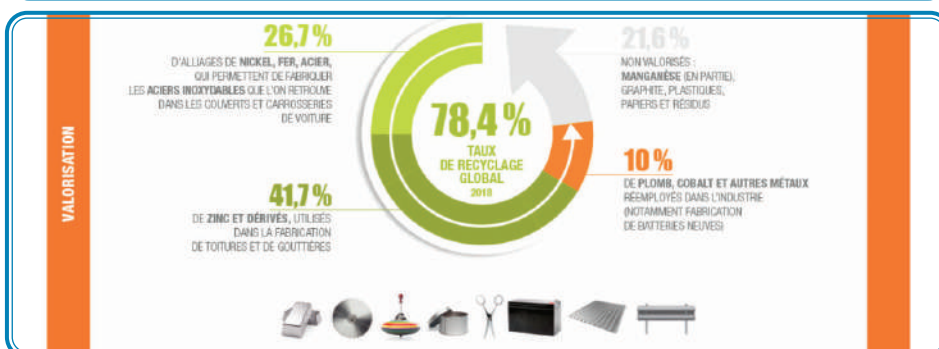
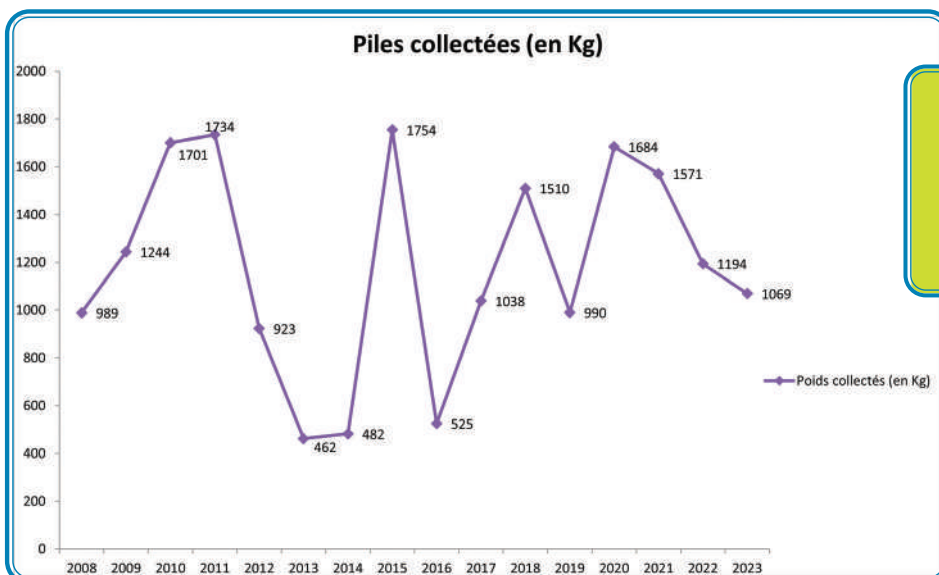
Déchets spéciaux pris en charge gratuitement :	
Piles	COREPILE
Lampes et néons à économie d'énergie	ECOSYSTEM
Cartouches d'imprimantes	IDA66 et la ligue contre le cancer
Verre	Société VIAL
DEEE	ECOLOGIC Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66
Textiles	LE RELAIS
Mobilier / Meubles	ECOMAISON Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66

c) Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques

1.) Les piles

Afin d'apporter des solutions de proximité pour la collecte des piles, de nombreux « bacs collecteurs » ont été déployés au sein de plusieurs structures communales (Mairies) et intercommunales (Siège de la CC Aspres, centre technique, ALSH, Crèche, office de tourisme). Ces solutions viennent donc s'ajouter aux points de collecte déchèteries.

Ces solutions facilitent ainsi le captage et l'élimination de ces déchets polluants. Certaines piles peuvent libérer les métaux qu'elles contiennent et polluer les écosystèmes à long terme. Le mercure d'une pile bouton usagée peut par exemple contaminer 400 L d'eau ou 1m³ de terre pendant 50 ans.



2) Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

Depuis le 1^{er} Juin 2014, un dispositif, mis en place par l'éco-organisme DASTRI est opérationnel.

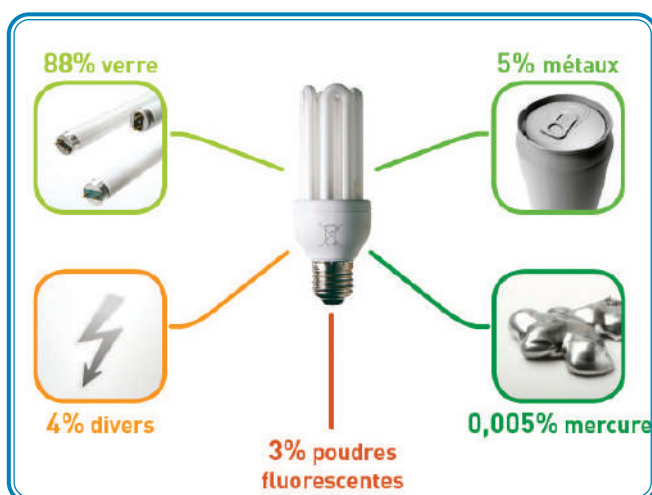
Les patients en Auto-Traitement peuvent désormais **recupérer gratuitement** dans toutes les pharmacies, sur présentation d'une ordonnance, des boîtes à aiguilles (boîtes jaunes à couvercle vert), accompagnées d'un mode d'emploi. Une fois pleines celles-ci doivent être ramenées dans les pharmacies «point de collecte», repérables grâce à l'affichette apposée sur leur devanture ou sur la carte de géolocalisation disponible sur le site internet www.dastri.fr



3.) Les ampoules et tubes «néons»

Les déchèteries de Thuir et de Trouillas sont des points de collecte pour les ampoules et tubes « néons » dites de nouvelles générations.

Une telle collecte permet de recycler à 93% les ampoules et tubes «néons» concernés. Le verre, le métal, et le mercure sont ainsi récupérés.



4.) Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

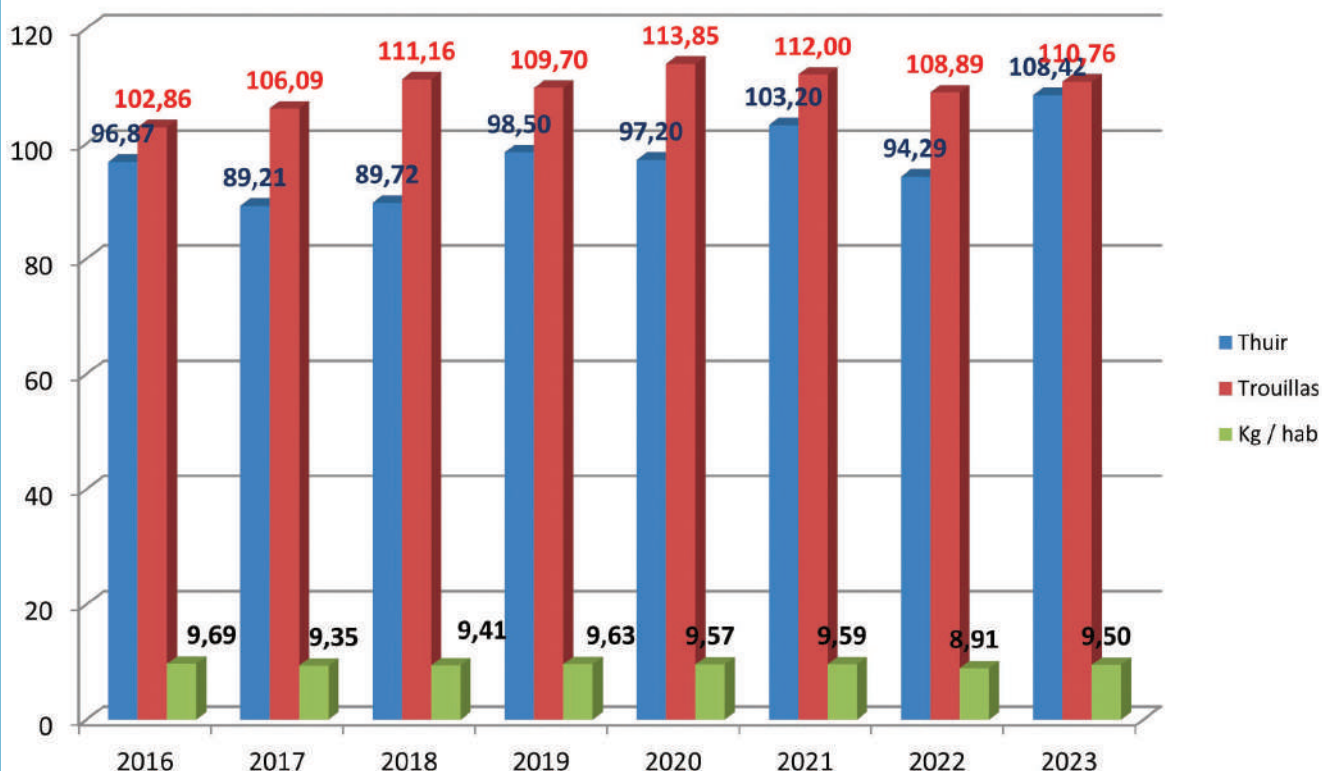
En France, la filière DEEE ménager est opérationnelle depuis le 15 novembre 2006.

Ainsi depuis 2006, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ne doivent plus être jetés à la poubelle. Tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) doivent être dépollués puis recyclés.

Afin d'accueillir et capter ces DEEE, 2 containers maritimes sont déployés sur chacune de nos déchèteries.



Evolution des tonnages DEEE collectés en déchèterie



• Bilan :

Entre 2016 et 2023 les tonnages DEEE collectés sur nos deux déchèteries ont évolué de +9,7 %.

Ce bilan est positif puisqu'il permet à la collectivité de percevoir des soutiens financiers (liés aux tonnages collectés) et d'économiser sur les coûts de traitement et transport.

5.) Les Déchets mobiliers / meubles : Ecomaison



• Au niveau national :

Les déchets d'ameublement bénéficient d'une collecte spécifique via Ecomaison. Cet éco-organisme, à but non lucratif, a pour objectif de répondre aux obligations réglementaires des entreprises concernées pour la collecte, le tri, le recyclage, la valorisation et le réemploi des meubles usagés.

Avant la création d'Ecomaison, 1 meuble sur 2 était enfoui. A ce jour plus de 90% de ces déchets d'ameublement sont valorisés/ recyclés (en de nouveaux produits ou transformés en source d'énergie).

Perspectives futures : viser le ZERO enfouissement.

• Au niveau départemental :

Le Sydetom66 a conventionné à l'échelle départementale avec Ecomaison, et gère ainsi l'aspect contractuel et opérationnel de cette collecte.

• Au niveau de la CC Aspres :

Une benne mobilier a été déployée sur la déchèterie de Trouillas, le 1er Octobre 2015. Grâce à des travaux d'aménagement, une benne mobilier a pu être implantée sur la déchèterie de Thuir le 1er septembre 2020.

D'importants tonnages sont ainsi captés sur les sites de Thuir et Trouillas.

Autant de tonnages synonymes d'économies de traitement et de transport pour la CC Aspres.

• Des économies pour la collectivité :

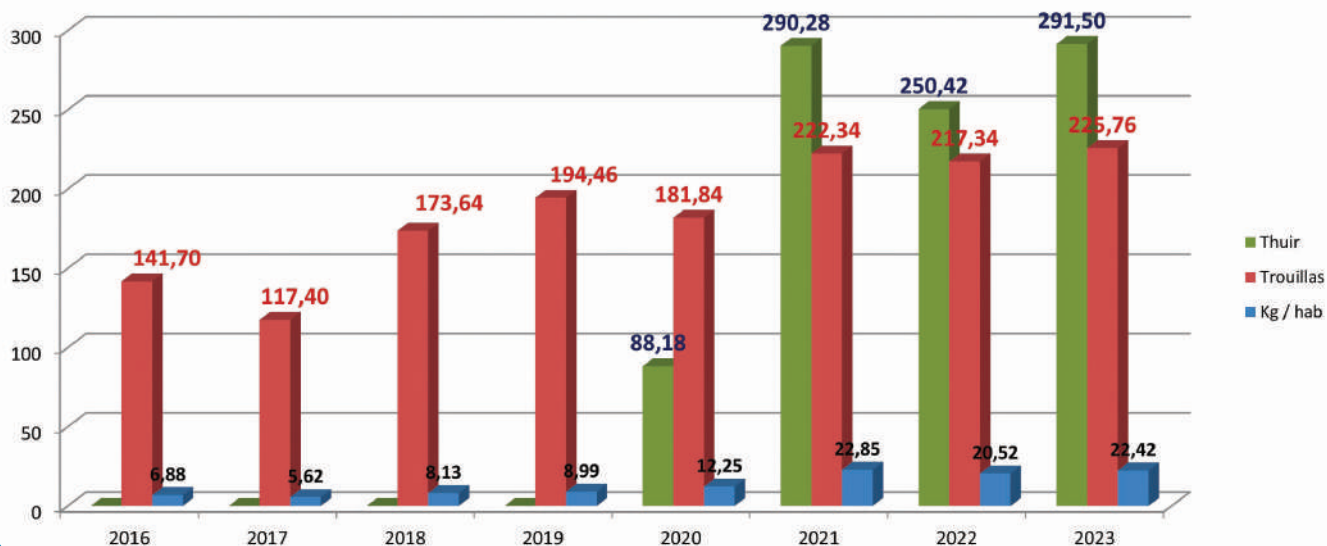
La mise en place de cette filière en déchèterie permet :



- de détourner : 50% des flux d'une benne Bois (coût de traitement de 75 € / tonne en 2023)
- de détourner : 11% d'une benne Tout venant (coût de traitement 166 €/ tonne en 2023)
- de bénéficier d'enlèvements gratuits pour ces bennes mobilier.
- des économies de transport et de traitement sont ainsi réalisées chaque année par la collectivité

Ainsi des économies de transport et traitement sont réalisées chaque année par la collectivité.

Evolution des tonnages Mobilier collectés en déchèterie



• Bilan :

Le captage de ce flux a connu une forte évolution depuis 2016 : + 265 % en tonnage global. Évolution liée à une importante montée en puissance de ce flux et la mise en place d'une benne mobilier sur la déchèterie de Thuir.

Ces ratios très positifs sont synonymes d'économies importantes pour la collectivité (en traitement et transport) mais également de recettes via les soutiens financiers versés par l'Eco-organisme. Économies estimées en coût de traitement pour l'année 2022 et pour l'ensemble de nos déchèteries : **49 217 €**

6.) Les Déchets Diffus Spécifiques : Eco- DDS

En 2017, le Sydetom66 a adhéré à l'éco-organisme Eco DDS pour la collecte et le traitement des DDS* sur les déchèteries du département.

Nos agents se sont adaptés à cette filière et aux évolutions continues des périmètres de prise en charge (notamment au travers de formations spécifiques).

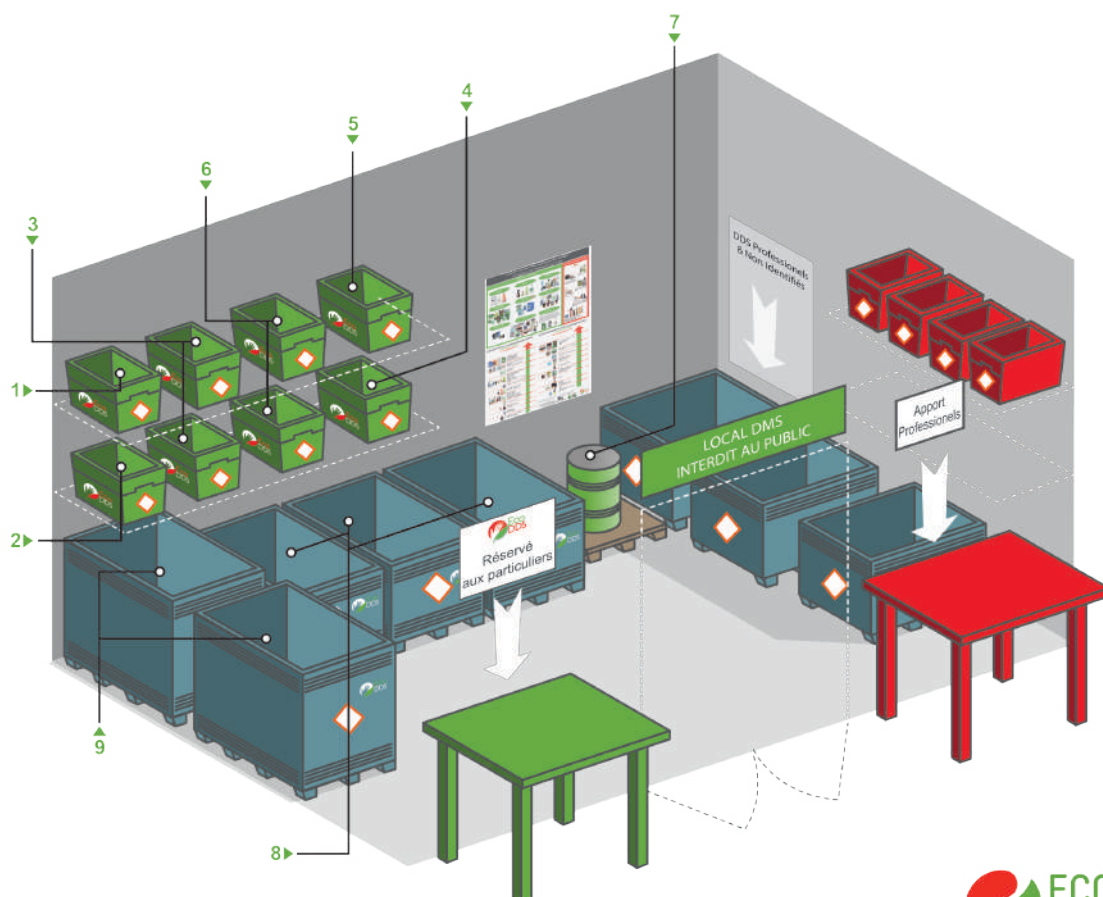


Ce nouveau process de tri permet à la collectivité de bénéficier de collectes et traitements gratuits, pour une grande partie de ces DDS.

DDS* = déchets diffus spécifiques ou autrement dit déchets dangereux de type produits pâteux, phytosanitaires, aérosols, solvants...

Le stockage des DDS en déchetterie

Les affiches ci-dessous vous sont envoyées sous forme plastifiée dès votre adhésion pour mettre au-dessus des bacs EcoDDS correspondants.



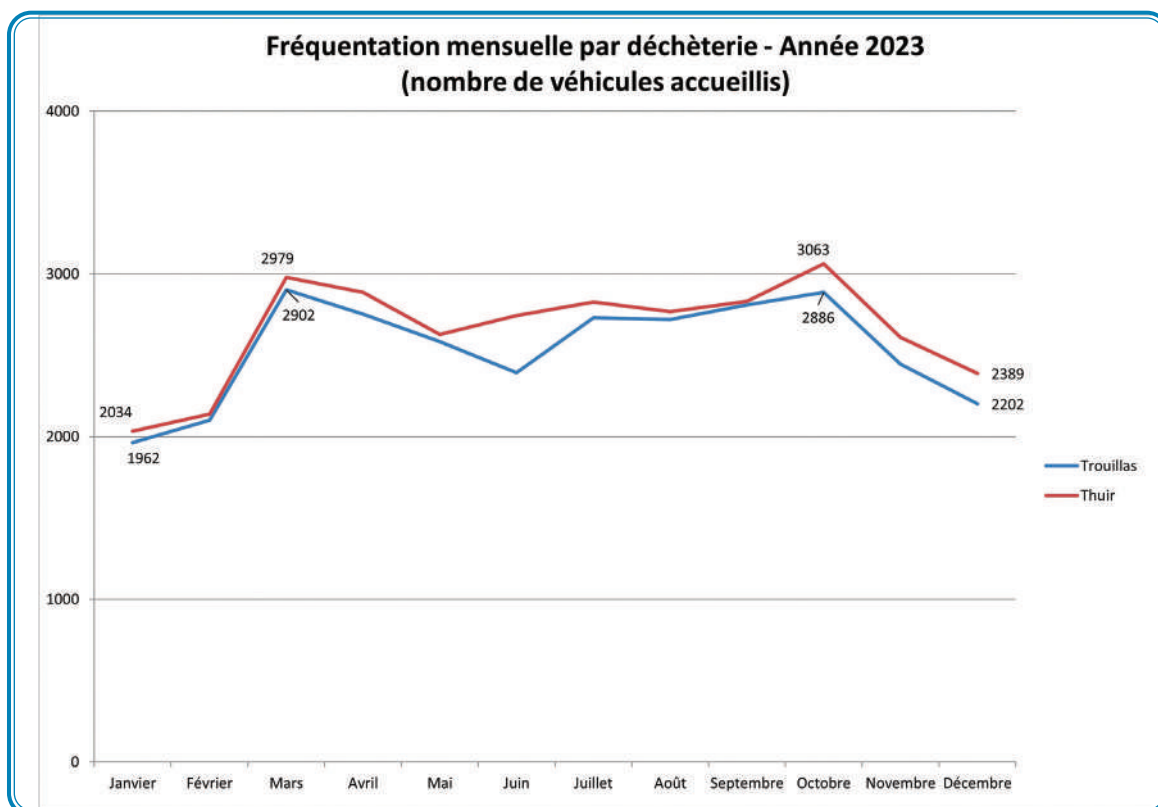
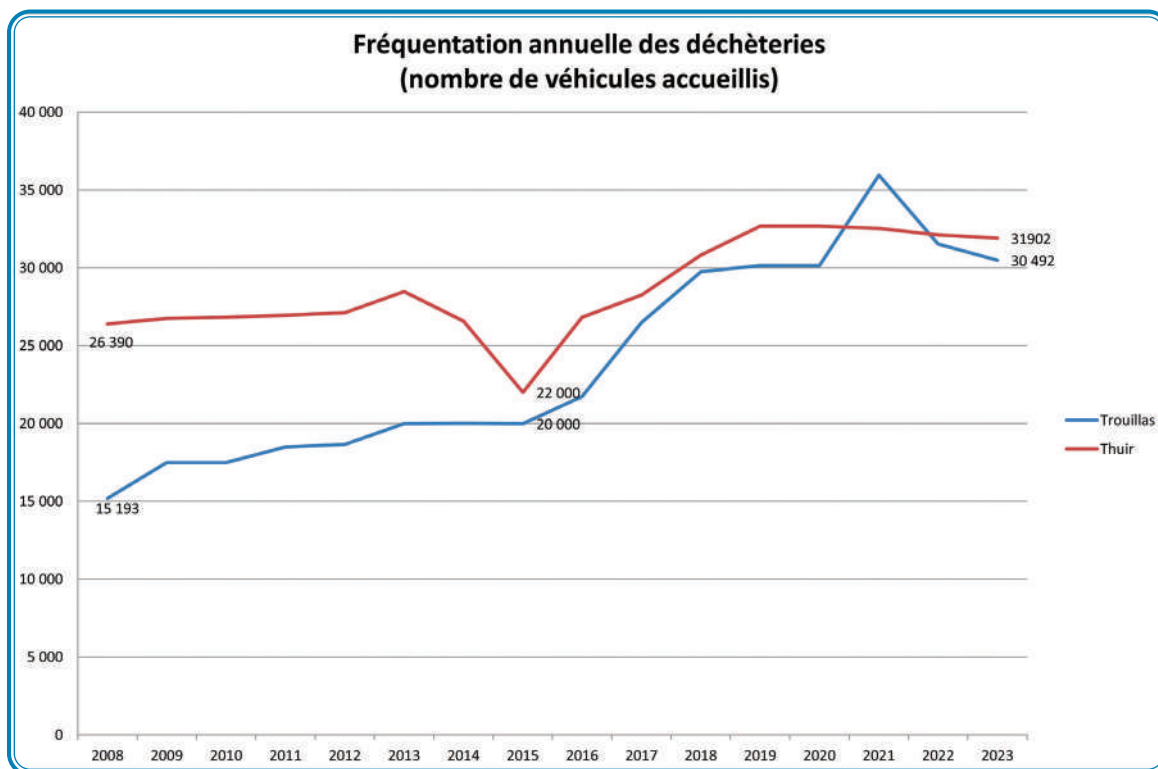
6) LES APPORTS ET ENLÈVEMENTS EN DÉCHÈTERIE

a) La fréquentation des déchèteries

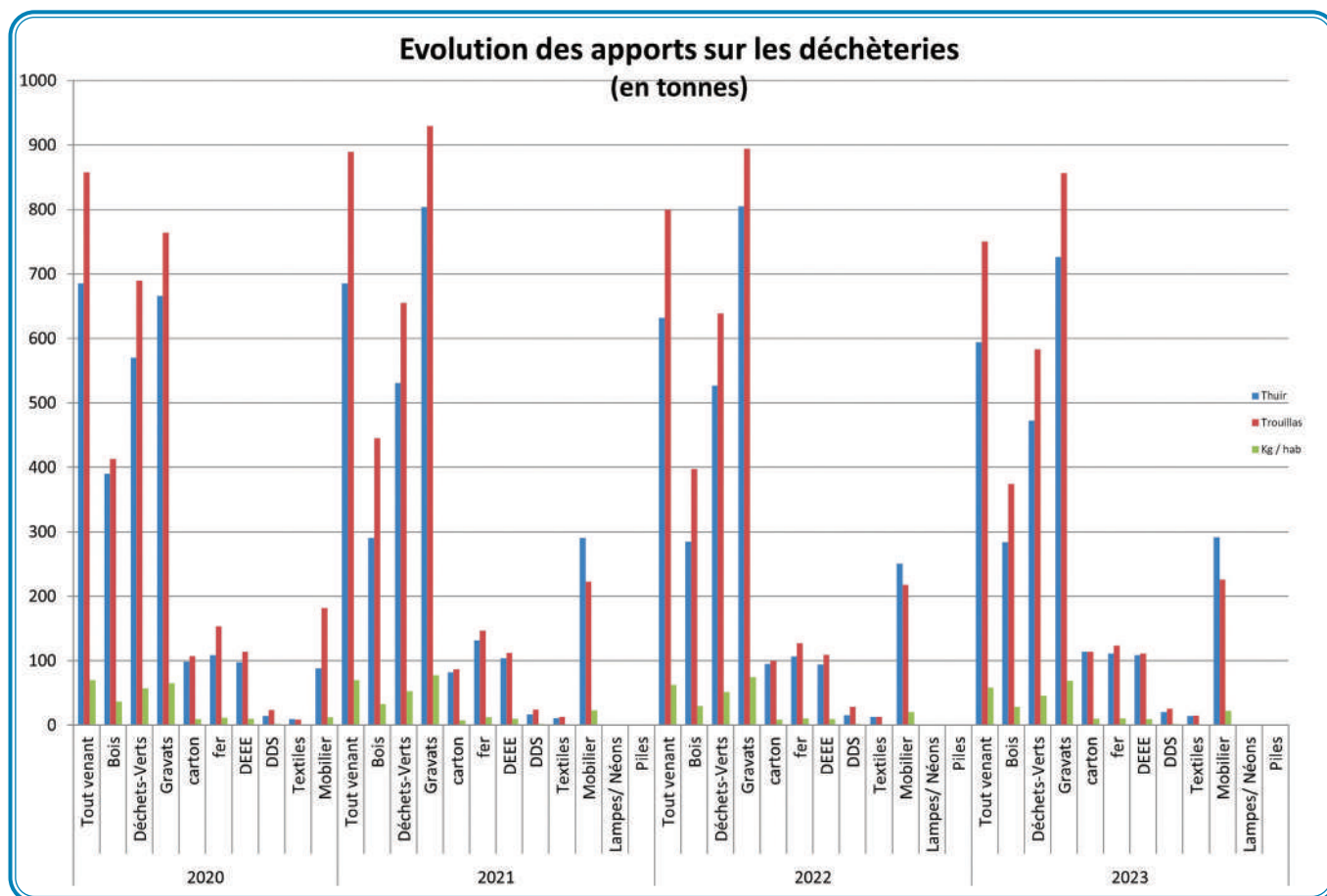
Le graphique qui suit présente les fréquentations des deux déchèteries communautaires. L'arrivée de nouveaux administrés sur notre territoire et l'accroissement des populations sur nos communes augmentent le nombre de véhicules accueillis chaque année sur ces sites. Le départ de Ponteilla en 2013, puis la fin du conventionnement avec Llupia au 1er janvier 2015 ont également eu un impact sur la fréquentation de nos sites communautaires.

La barre des 60 000 véhicules accueillis/an en déchèterie est atteinte depuis 2018.

En l'espace de 15 ans, la fréquentation des déchèteries a ainsi connu une progression de +21% sur Thuir et +101% sur Trouillas.



b) Evolution des apports



Kg/ habitants											
Année	Tout venant	Bois	Déchets verts	Gravats	Carton	Fer	DEEE	DMS	Textiles	Mobilier	Total
2020	69,98	36,42	57,13	64,85	9,32	11,86	9,57	1,71	0,80	12,25	273,89
2021	70,20	32,78	52,85	77,28	7,50	12,37	9,59	1,81	1,06	22,85	288,29
2022	62,80	29,91	51,10	74,54	8,54	10,24	8,91	1,92	1,13	20,52	269,61
2023	58,26	28,51	45,73	68,59	9,88	10,17	9,50	1,98	1,25	22,42	256,29
Evolution en % 2020-2023	-16,7	-21,7	-19,9	5,8	5,9	-14,3	-0,8	16,1	57,3	83,0	-6,4

• Bila

	Evolutions 2022-2023 (en %)	
	Tonnages entrants	kg/an/hab.
Tout venant	-6,08	-7,22
Bois	-3,53	-4,70
Déchets-Verts	-9,40	-10,50
Gravats	-6,84	-7,97
carton	17,12	15,70
fer	0,46	-0,76
DEEE	7,87	6,57
DDS	4,88	3,60
Textiles	11,76	10,40
Mobilier	10,58	9,24

Au travers du tableau ci-dessus nous pouvons constater une diminution de nombreux tonnages entrants en Déchèterie.

Points positifs liés à ces évolutions :

- Diminution et maîtrise des tonnages entrants & des ratios kg/hab pour les flux dont les coûts de traitement sont les plus importants : Tout Venant et Bois.
- Augmentation du flux DDS : il s'agit des déchets dangereux tels que les acides, bases, peintures, huiles minérales, phytosanitaires...etc...

Ces déchets sont ainsi de plus en plus captés sur nos sites et bénéficient de ce fait d'un traitement adapté. Ce point est donc positif en termes de protection de l'environnement.

Constats pour les autres flux :

- Le flux carton continue sur une dynamique de croissance.

Ce constat est fortement lié à un mode de consommation mettant en avant les livraisons à domicile.

- Les flux DEEE/ Mobilier sont en augmentation.

Cette tendance permet ainsi de détourner toujours plus ces déchets des flux tout-venant et bois tout en apportant un traitement spécifique.

Perspectives :

Continuer sur ces tendances positives en 2024 afin de contenir les coûts de traitement du service Déchèterie.

Grâce à ces 2 déchèteries **5916 Tonnes de déchets** ont pu être récupérées en **2023**.

Pour rappel : 6148 Tonnes en 2022.

(Tonnages comprenant : Tout-venant, Bois, Déchets-verts, Gravats, Carton, fer, DEEE, DMS, Textiles, Mobilier, Lampes, piles)

Taux de valorisation 2023 : 77,3% (tonnages valorisés / total tonnages entrants).

Taux de valorisation 2022 : 76,7%

Taux de valorisation 2021 : 75,7%

Taux de valorisation 2020 : 74,5%

INDICATEURS FINANCIERS

LES COÛTS DU SERVICE PUBLIC : COLLECTE - DÉCHÈTERIES

• L'INVESTISSEMENT :

Nature des Investissements 2023	Montant en TTC	Recettes ENCAISSEES
Acquisition véhicule technique	17 841,76	-
Achat de bacs Collecte	60 849,72	-
Achat Colonnes à verre	16 440,00	-
Intervention conteneurs enterrés	-	-
Composteurs collectifs	9 464,01	-
Remboursement emprunt(annuité)	68 056,48	14 464,00
Sécurisation Déchèteries	26 605,80	-
Equipements déchett. (pont, forage)	4 092,06	-
Achats terrain déchett.trouillas	4 556,00	-
Travaux CTC travée+bureaux	106 376,68	-
FCTVA sur immobilisations	-	non affectable au service
TOTAL	320 402,48	14 464,00

• LE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES	
Libellés	Montants réalisés
Collecte des OM +Coût Déchèteries (dépenses incluant l'entretien des bennes, les coûts du personnel, les assurances, le carburant.....)	1 623 167,67
Traitement au Sydetom	1 290 666,71
Enlèvement et traitement 2 Déchèteries	305 253,04
Amortissements	172 062,78
TOTAL	3 391 150,20
BP2023 : Virement Section Fonctionnement à Section Investissement	400 000,00
TOTAL + Virement	3 791 150,20

RECETTES	
Libellés	Montants réalisés
TEOM CommCom (Rôle Suppl et Rôle Compl inclus)	3 714 649,00
Redevance Spéciale	148 383,90
Récupération ferraille / cartons	21 886,94
Vente composteurs	3 005,00
Redevance apports professionnels déch.	25 920,45
Atténuation de charges : maladie personnel Rbsmt formations / Contrat	74 285,64
Subventions éco-organismes (DEEE + MOBILIER + CITEO) + Région PLPD	46 257,30
Subv.Région PLPD	-
Produits exceptionnels (rbsmt assurance)	2 169,65
Remboursement SYDETOM performance tri	74 951,00
FCTVA sur dépenses d'entretien	Non affectable au service
TOTAL	4 111 508,88

• Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

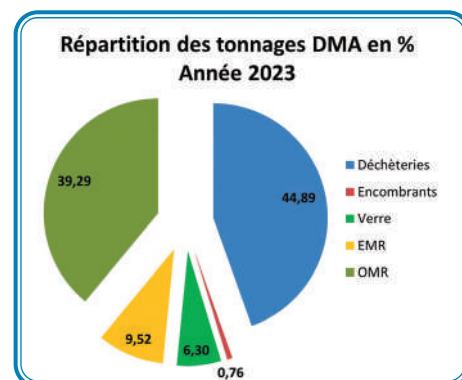
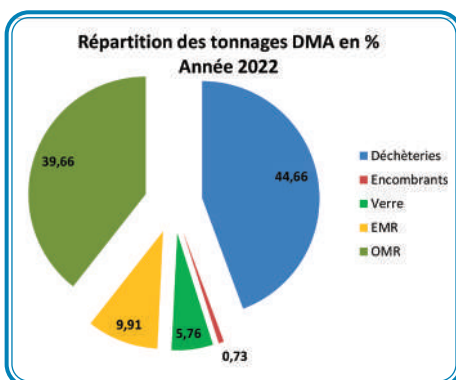
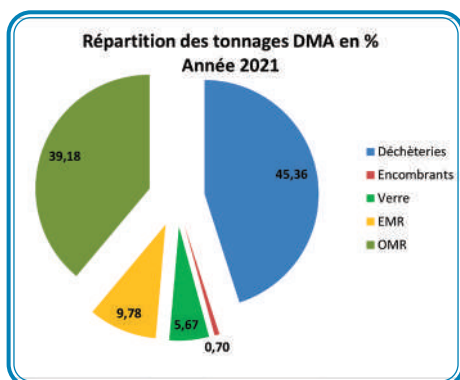
• LES RATIOS :

Données tonnages	2021			2022			2023			Evolution N/N-1
	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/hab (pop INSEE)	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/hab (pop INSEE)	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/hab (pop INSEE)	
DMA (OMA + encombrants + déchèteries)	14260,01		635,70	13764,86		603,85	13179,55		571,16	-5,41
Déchèteries	6469	45,36	288,38	6148	44,66	269,71	5916	44,89	256,38	-4,94
Encombrants	100	0,70	4,46	100	0,73	4,39	100	0,76	4,33	
OMA (verre + EMR + OMR)	7791,01	54,64	347,32	7616,86	55,34	334,15	7263,55	55,11	314,78	-5,8
Verre	808,82	5,67	36,06	793,29	5,76	34,80	830,92	6,30	36,01	3,47
EMR	1394,84	9,78	62,18	1364,05	9,91	59,84	1254,57	9,52	54,37	-9,14
OMR	5587,35	39,18	249,08	5459,52	39,66	239,51	5178,06	39,29	224,4	-6,31



Objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Occitanie (PRPGD)
 DMA produits entre 2010 et 2025 : -13% soit 555 Kg/hab/an à atteindre
 DMA produits entre 2010 et 2031 : -16% soit 532 Kg/hab/an à atteindre

Données coûts	2021	2022	2023
Population desservie (DGF)	22 978	23 343	23 706
Dépenses de fonctionnement	3 029 582,47€	3 350 890,12€	3 391 150,20
Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par tonne (DMA)	212,45€	243,44€	257,30€
Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par habitant (pop DGF)	131,85€	143,55€	143,05€



• Bilan :

Par délibération en date du 31 Mars 2003, le Conseil Communautaire a institué le dispositif de zonage pour service rendu et a délimité les zones en considérant que chaque territoire communal constituait à lui seul une zone ;

Les critères retenus permettant de prendre en compte les conditions de réalisation du service ainsi que son coût :

- durée du ramassage
- longueur de la tournée
- volume des bacs mis à disposition

	Coût du service (€ TTC) Fonctionnement	Recettes (€ TTC)			Coût supporté par le Budget général (€ TTC)
		TEOM	Récupération Ferrailles/cartons	Redevance Spéciale	
2005	1 977 509,01	1 894 790,77	8 143,20	-	74 575,04
2006	2 134 428,39	1 951 504,00	25 545,17	96 420,25	60 958,97
2007	2 204 876,00	2 098 989,00	24 814,28	94 991,21	13 918,49
2008	2 236 047,17	2 125 173,00	12 684,28	97 877,99	311,90
2009	2 378 685,35	2 252 958,00	10 370,50	91 938,08	23 418,77
2010	2 630 385,37 *	2 306 817,00	14 858,80	90 731,29	188 783,60
2011**	2 713 664,02*	2 574 244,00**	11 813,36	97 017,92	30 588,74
2012**	2 788 297,93*	2 666 518,00**	6 656,90	94 279,26	20 843,77
2013**	2 543 364,82*	2 529 157,00**	6 691,40	95 379,79	-
2014	2 659 433,20*	2 326 108,00	7 656,80	97 529,16	228 139,24***
2015	2 591 017,72*	2 669 946,00**	36 935,75	108 511,65	- 224 375,68****
2016	2 392 018,48*	2 556 558	23 172,78	138 717,99	- 326 430,29
2017	2 427 730,28	2 671 983	23 621,70	143 286,76	- 411 161,26
2018	2 541 421,55*	2 770 930	43 973,75*****	138 627,84	- 412 109,74
2019	2 782 329,10*	2 896 427	31 081,72*****	141 869,72	-287 049,34
2020	2 858 441,05*	2 999 558	5 068,95*****	141 248,10	- 287 434,00
2021	3 091 999,31*	3 280 358,00	43 237,37	152 410,67	- 384 006,73
2022	3 416 065,78	3 453 747,00	36 777,38	150 775,64	- 290 409,90
2023	3 459 206,68	3 714 649,00	21 886,94	148 383,90	- 425 713,16

* capital de la dette compris ** participation PMCA incluse *** Participation PMCA 2014 non incluse
**** Participation PMCA 2014 incluse ***** Accès professionnels déchetterie incluse

A noter : les investissements attachés à la compétence ne sont pas comptabilisés, sauf le remboursement de capital d'emprunt à compter de 2010. La charge supportée par le budget général permet de financer les investissements (pour 2023: 252 346€ hors capital emprunt, et la mise en œuvre de la collecte robotisée étant reportée sur l'exercice 2024 et suivants).

• EN 2023

- Les performances de tri et taux de valorisation sont positifs. Les tendances observées sur les services collecte et déchèterie sont encourageantes. L'année 2023 indique une réduction de la production de déchets sur le territoire des Aspres : -5% de DMA par rapport à 2022
- La Communauté de Communes des Aspres continue à mettre en œuvre son Programme Local de Prévention Déchets Ménagers et Assimilés 2020-2025.
- La dynamique biodéchets est enclenchée et l'année 2023 marque une montée en puissance du déploiement des composteurs individuels, des plateformes de compostage partagé et des composteurs autonomes en établissement destinés aux cantines scolaires de notre territoire. Cette dynamique sur le flux biodéchets s'inscrit dans le cadre de la réglementation biodéchets qui entrera en vigueur le 01/01/2024.
- Le test « collecte/traitement » biodéchets sur les cantines scolaires IMF et école Maurette a permis de détourner 11,5 Tonnes de biodéchets en 2023. Cette pratique a donc permis de privilégier un retour à la terre (compost) des biodéchets plutôt que l'incinération.
- De nouvelles colonnes à verre ont été déployées et les colonnes HS continuent à être remplacées.
- Les déchèteries continuent à connaître des fréquentations importantes.
- Les tonnages de déchets accueillis en déchèterie restent importants. Les tendances sont toutefois positives avec des flux coûteux maîtrisés et en diminution.
- De nouveaux garde-corps (béton) continuent à être déployés sur les déchèteries : renouvellement d'équipements vieillissants et déploiement d'équipements facilitant le geste de tri.
- La Communauté De Communes des Aspres a lancé une étude d'implantation PAV sur son territoire.
Les restitutions de l'étude ont été faites durant le 1er semestre 2023.
- Un important travail d'amélioration des conditions de collecte a été entrepris et mis en œuvre avec la commune de Trouillas : retrait des bacs individuels dans le centre ancien et déploiement de points collectifs.
- L'équipe prévention de la CC Aspres a créé et mis en œuvre un nouveau guide du tri et des animations scolaires.

• EN 2024 IL CONVIENDRA DE :

- Définir et acter la stratégie de déploiement de la collecte robotisée sur le territoire des Aspres.
- Poursuivre les tendances positives en termes de performances de tri et taux de valorisation.
- Poursuivre les actions et objectifs du PLPDMA (Programme Local Prévention Déchets Ménagers et Assimilés).
- Accroître le déploiement des composteurs individuels, partagés et autonomes en établissement.
- Acquérir les équipements nécessaires à cette stratégie biodéchets.
- Continuer en régie la « collecte/traitement » biodéchets sur les cantines scolaires IMF et école Maurette à défaut d'une plateforme biodéchets Sydetom66 opérationnelle.
- Continuer à réaliser les aménagements nécessaires pour améliorer les conditions de travail des agents de collecte.
- Continuer l'important travail de déploiement de bacs collectifs sur les centres anciens étant identifiés comme des points noirs pour le service collecte.
- Continuer à améliorer le fonctionnement des Déchèteries communautaires afin de faciliter/ accroître le geste de tri, faire progresser notre taux de valorisation, remplacer les équipements vieillissants, s'adapter aux évolutions des flux et réglementations. Il est ainsi prévu la mise en place d'un 2ème pont bascule sur la déchèterie de Trouillas durant le 1er trimestre 2024.
- Préparer la reprise de la compétence traitement déchèteries par le Sydetom66, au 01/01/2024. La CC Aspres devra ainsi relancer son marché transport bas de quai pour les flux déchèteries.
- Réaliser des travaux d'aménagement sur le Centre Technique Communautaire afin d'accroître et améliorer les zones de stockage, de stationnement et de travail.

Le présent rapport a été présenté au Conseil Communautaire du lequel en a pris acte.

Évaluation à mi-parcours

Plan Climat Air Énergie Territorial

Réunion de restitution - 20 juin 2024

Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Communauté de communes des Aspres

Communauté de communes du Vallespir



**FRANCE
NATION
VERTE**
Agir • Mobiliser • Accélérer



OBLIQUES



Sommaire



Partie 1 : **Contexte et déroulé de l'évaluation**

Partie 2 : **Évolution des indicateurs Climat-Air-Énergie**

Partie 3 : **Évaluation du programme d'actions**

Partie 4 : **Bilan de la Gouvernance et Synthèse**



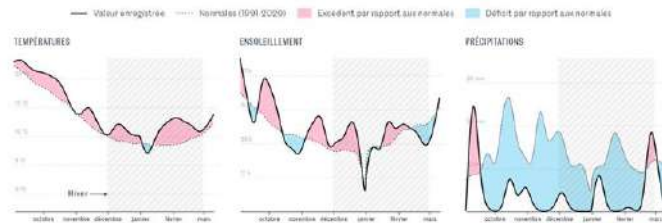
Partie 1

Contexte et déroulé de l'évaluation

Contexte général

Le changement climatique

- Hausse des Températures
- Hausse des phénomènes naturels extrêmes



Impacts locaux de la crise climatique : état climatique de la ville de Perpignan (source : Météo France)

→ Et localement ?

- Hausse des températures
- Diminution des précipitations
- Augmentation du risque sécheresse

L'énergie

- Hausse de la consommation d'énergie
- Hausse des émissions de CO2

Pyrénées-Orientales - hausse de 10 % des tarifs de l'électricité au 1er août 2023 : les petits patrons en première ligne



→ Et localement ?

- Réduire la consommation d'énergie
- Accélérer le développement des énergies renouvelables

La pollution de l'air

- 48 300 morts par an en France

Pyrénées-Orientales. Un épisode de pollution aux particules fines frappe le département

Ce mercredi 22 février 2023, les services de l'État annoncent qu'un épisode de pollution aux particules fines touche actuellement le département des Pyrénées-Orientales.



Un épisode de pollution aux particules fines est en cours dans les Pyrénées-Orientales, mercredi 22 février 2023. (BIBLIOTHÈQUE / ADRIAN THORP)

→ Et localement ?

- Pollution aux particules fines dans les Pyrénées Orientales

Le Plan Climat Air Énergie Territorial

Le Plan Climat Air Énergie Territorial, qu'est-ce que c'est ?

Obligation réglementaire

La loi TEPCV du 15/08/2015
(pour les EPCI de plus de 20 000 habitants)



Répondre aux enjeux environnementaux

Stratégie du territoire pour répondre aux enjeux du changement climatique, de la transition énergétique et de la qualité de l'air.

De l'élaboration à l'évaluation

1 Élaboration (2017-2020)

Les trois communautés de communes « obligées » du Pays Pyrénées Méditerranée et la CC du Haut-Vallespir (PCAET volontaire) élaborent ensemble leurs PCAET.



2 Évaluation mi-parcours (2023-2024)

Les trois communautés de communes obligées se sont regroupées pour évaluer leur PCAET :

CC Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI)

56 597 habitants
sur 15 communes

CC des Aspres (CCA)

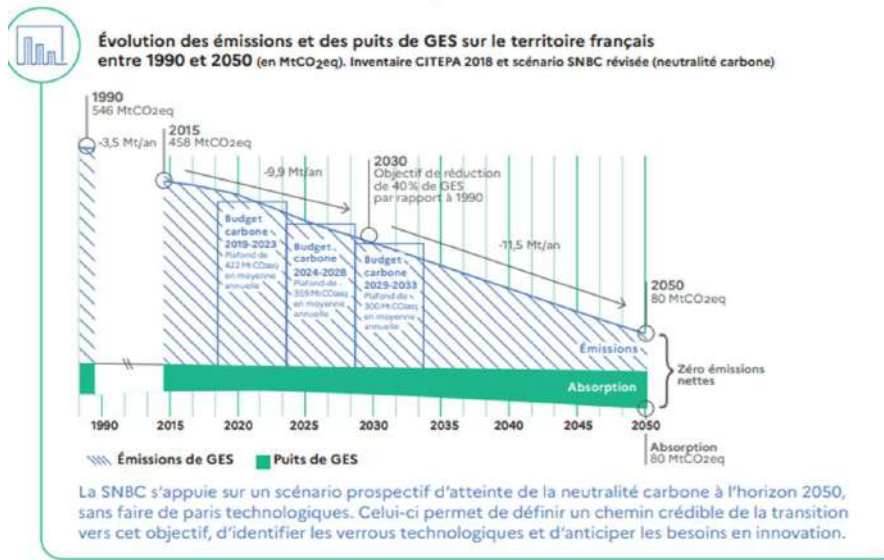
22 097 habitants
sur 19 communes

CC du Vallespir (CCV)

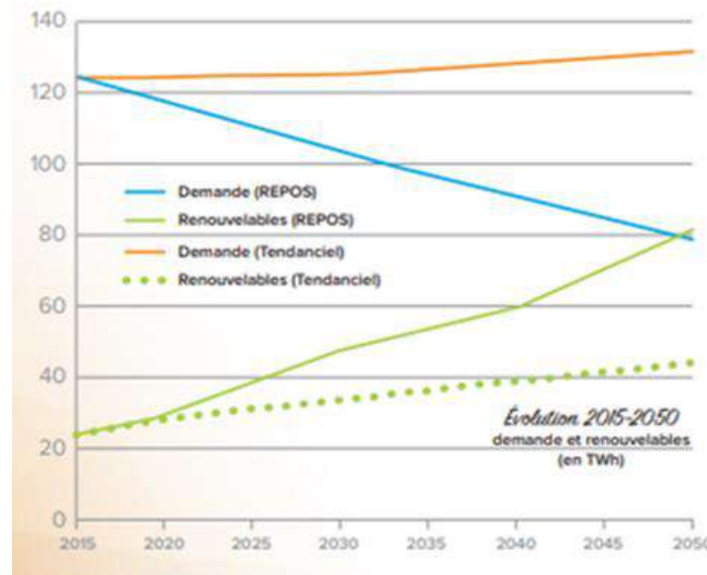
20 376 habitants
sur 10 communes

Les stratégies nationales et régionales

Stratégie Nationale Bas Carbone



SRADDET Occitanie : Objectif Région à Energie Positive



PREPA : réduction des polluants atmosphériques

RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS
PAR RAPPORT À 2005



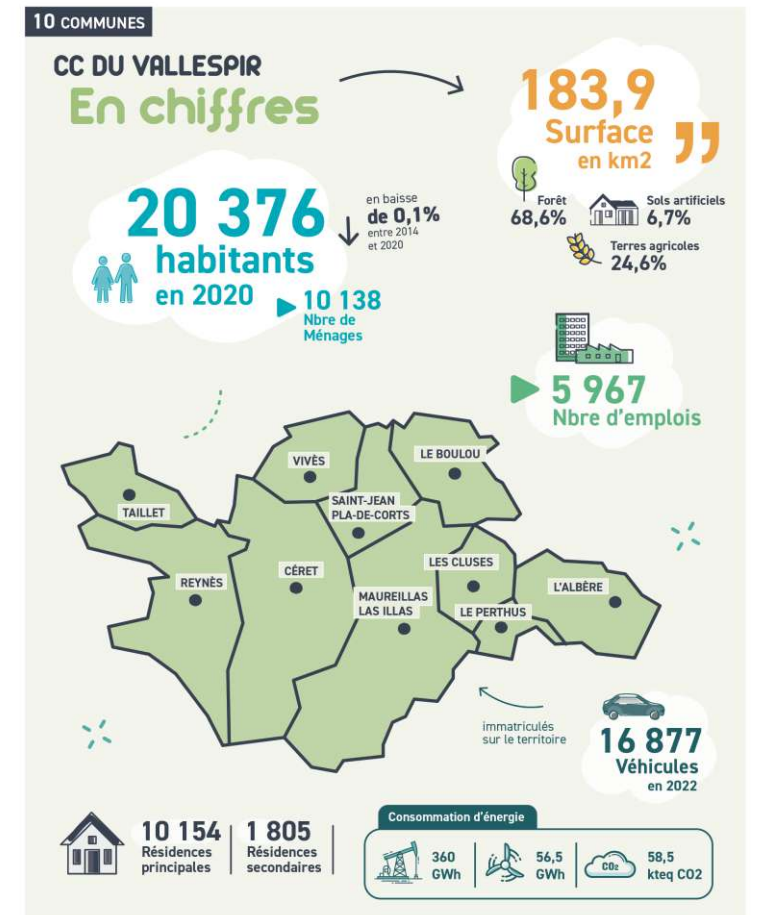
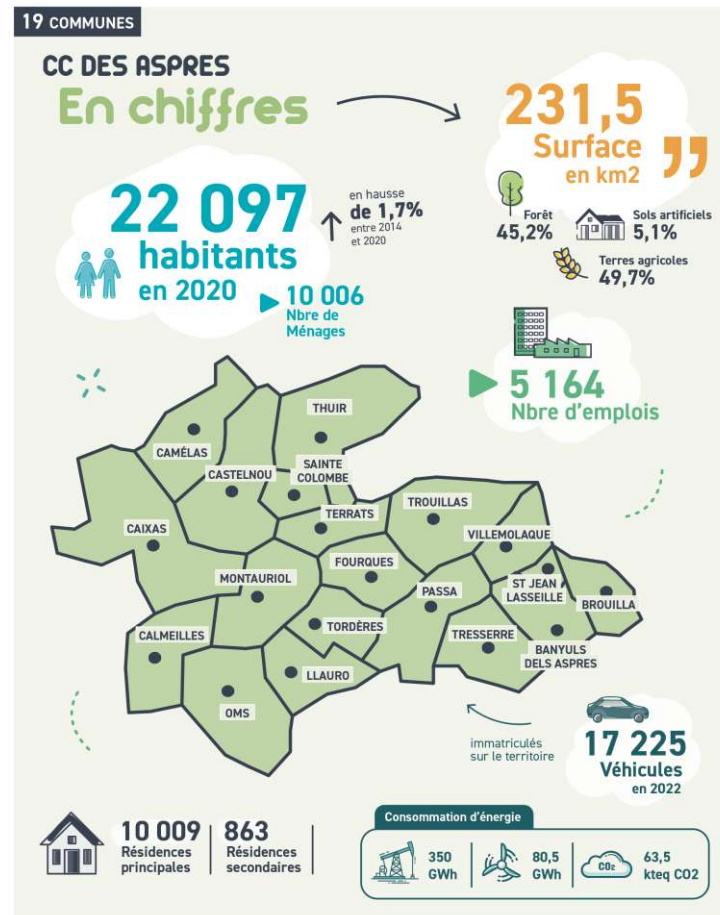
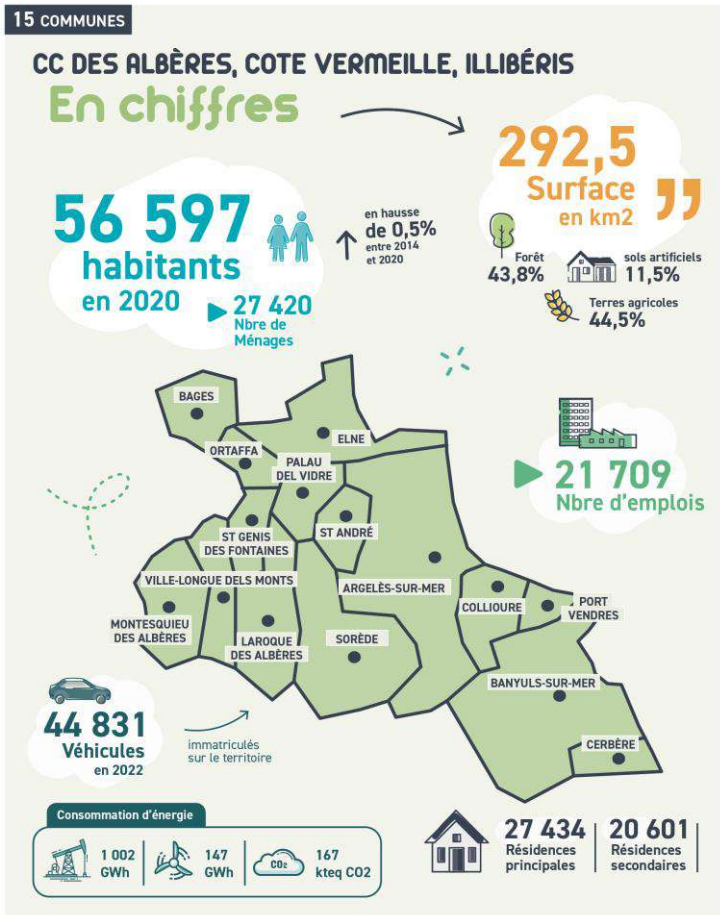
POLLUANT	À partir de 2020	À partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 77 %
Oxydes d'azote (NOx)	- 50 %	- 69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	- 43 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 27 %	- 57 %

Évolutions du cadre réglementaire

- **Loi EGALIM du 30 octobre 2018**
- **Loi Elan du 23 novembre 2018**
- **Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019**
- **Loi AGEC du 10 février 2020**
- **Loi Climat et résilience du 22 août 2022**
- **Loi d'accélération des ENR du 10 mars 2023**

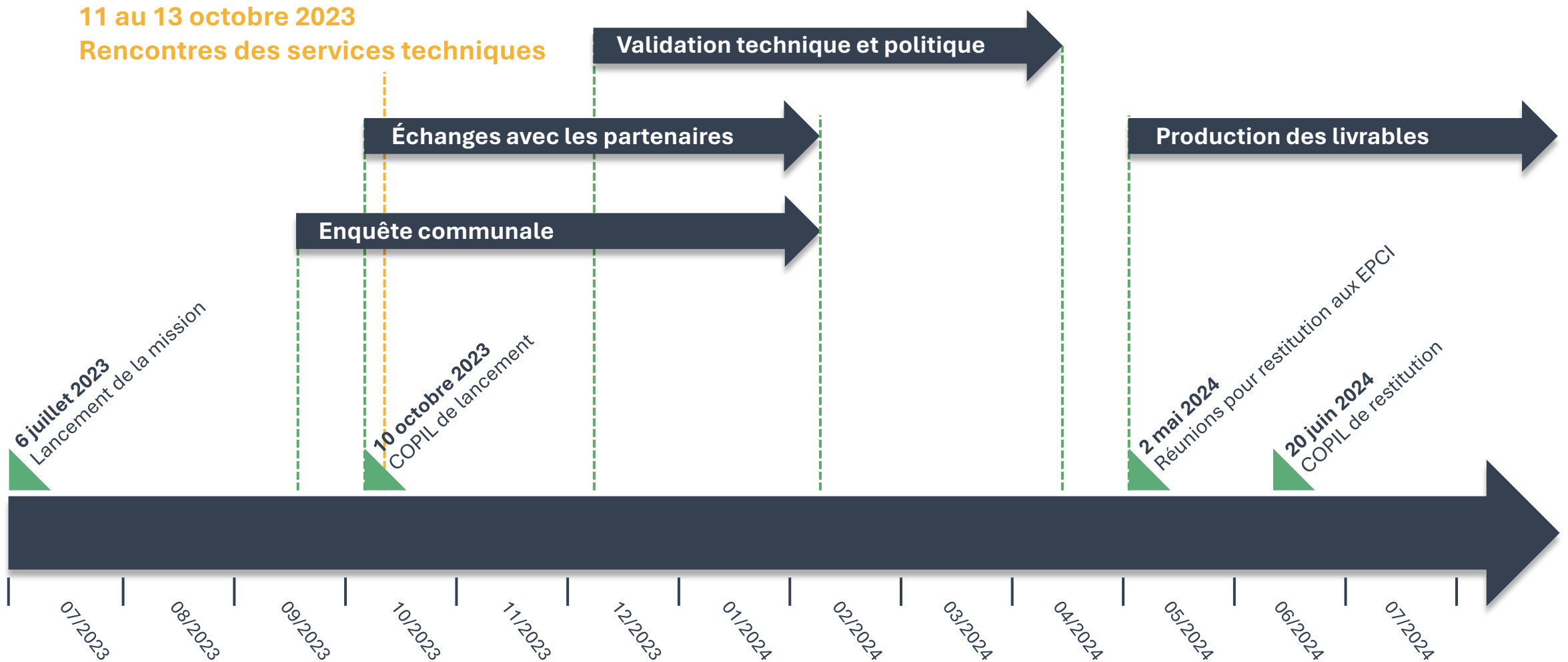


Les 3 territoires



Source : INSEE Observatoire des territoires et Terristory

Déroulé de l'évaluation





Partie 2

Évolution des indicateurs Climat-Air-Énergie

Méthode

Sources utilisées

Observatoire régional « énergie-climat » - TERRISTORY

Consommations d'énergie, production
d'énergies renouvelables, émissions de gaz
à effet de serre

Années observées :

Energie et ENR : 2015 - 2021

Gaz à effet de serre : 2013 - 2021

Observatoire régional « qualité de l'air » - ATMO Occitanie

Emissions des
polluants
atmosphériques

Années observées :
2012 - 2019

ADEME - Outil ALDO

Estimation de la
séquestration nette
de carbone dans les
territoires

Année observée :
2018

Remarques

L'analyse des indicateurs
Climat-Air-Energie
permet de questionner le
programme d'actions,
mais pas de l'évaluer,
le temps de mise en
œuvre étant trop court.

Attention les données des observatoires
sont réactualisées chaque année.

Exemple (source OREO- Terristory) :

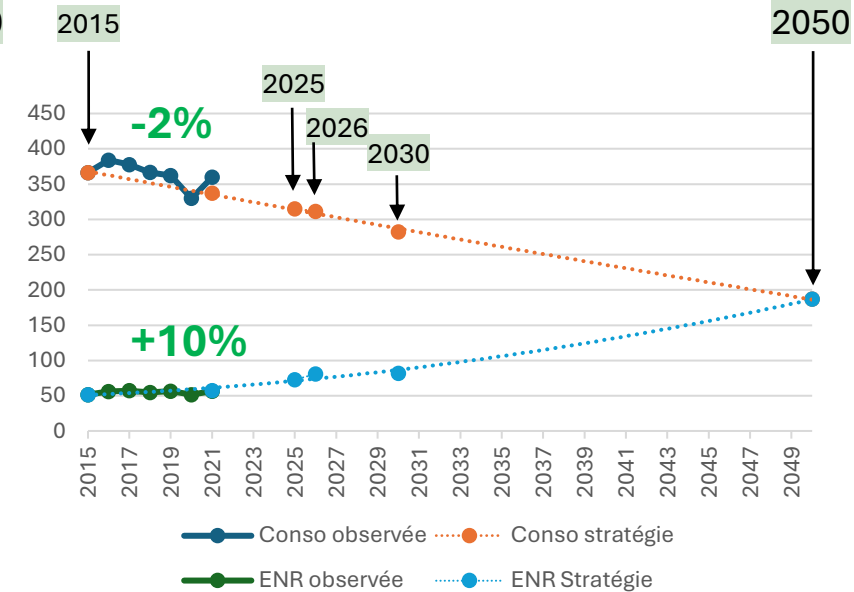
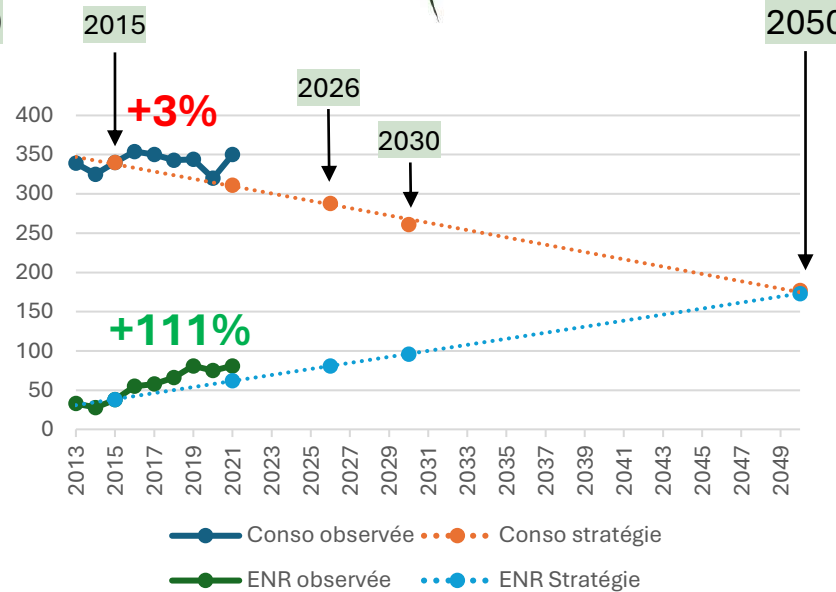
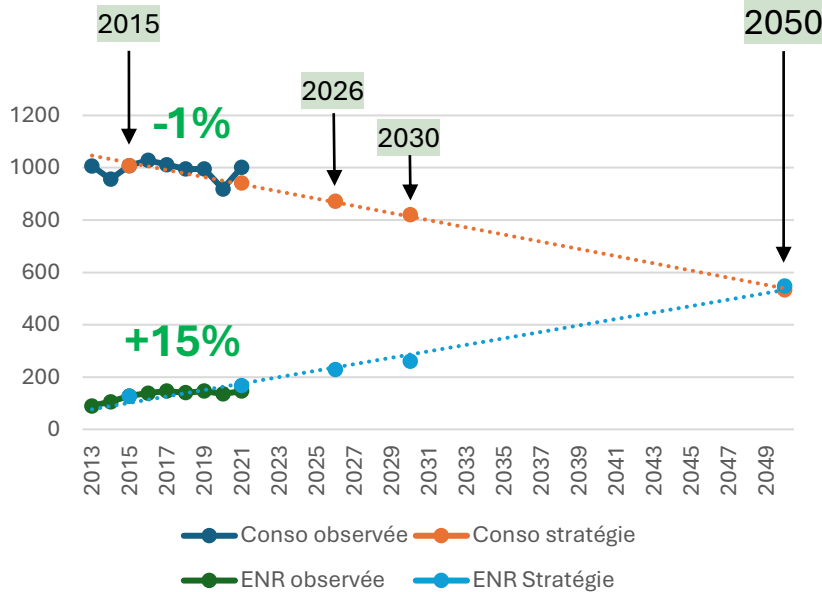
Consommation d'énergie 2015 (Diagnostic en 2019) = 343 GWh

Consommation d'énergie en 2015
(Evaluation mi-parcours en 2023) = 366 GWh

CC ACVI



Analyse transition énergétique (2015-2021)



Coef. TEPOS 13% → 15%

> La maîtrise de l'énergie dans le **résidentiel** et les **transports**

> La production **d'énergie renouvelable**

Coef. TEPOS 11% → 23%

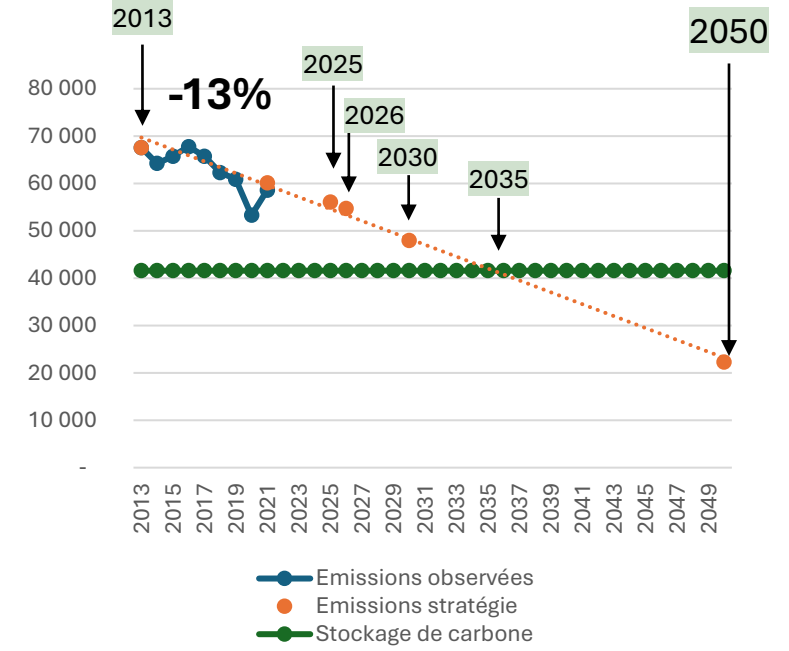
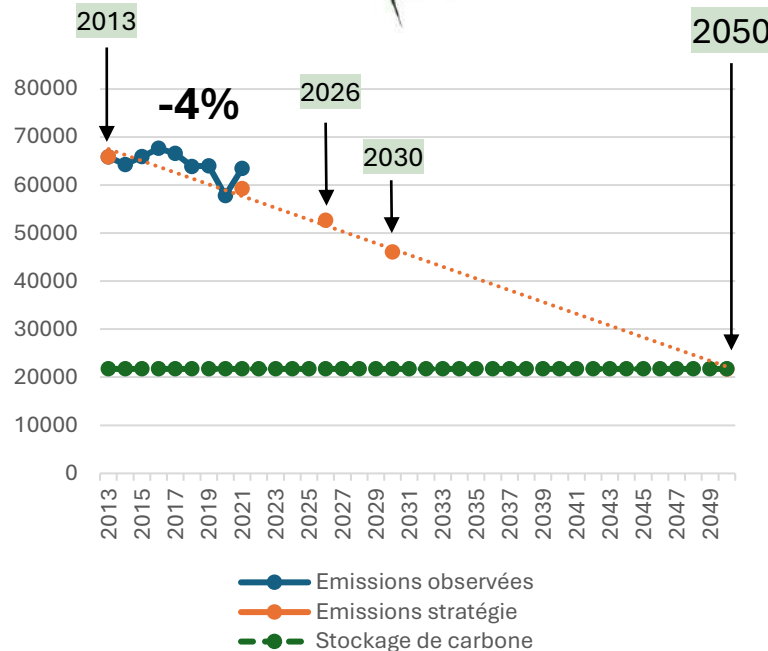
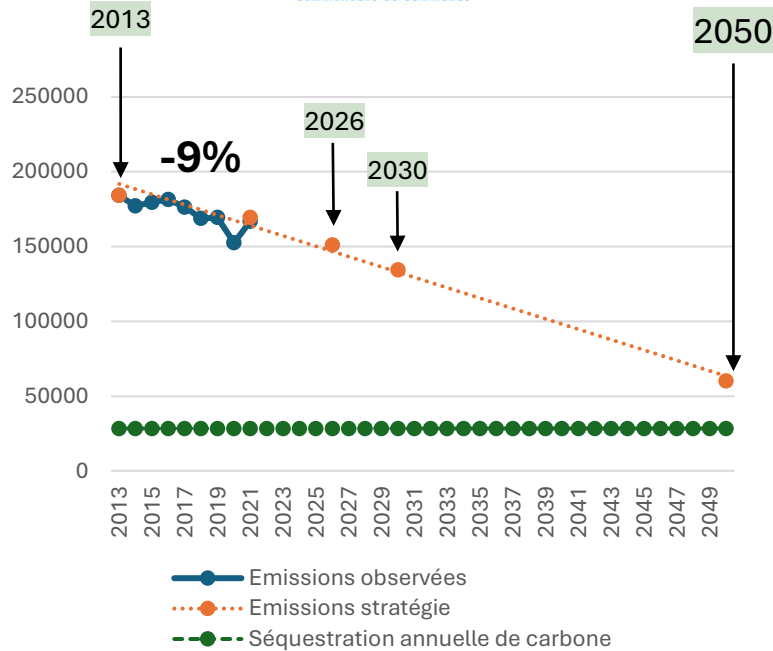
> La maîtrise de l'énergie dans le **résidentiel** et la **planification des Énergies renouvelables**

Coef. TEPOS 14% → 15,7%

> La maîtrise de l'énergie dans le **résidentiel**

> La production **d'énergie renouvelable**

Analyse transition climatique (2013-2021)



NEUTRALITÉ CARBONE



15% → 17%

> La décarbonation des transports

NEUTRALITÉ CARBONE



33% → 34%

> La décarbonation des transports
















NEUTRALITÉ CARBONE



62% → 71%

> La décarbonation des transports

Analyse polluants atmosphériques (2012-2019)

Territoires						
Polluants	Evolution observée	Stratégie	Evolution observée	Stratégie	Evolution observée	Stratégie
PM 10 (particules fines) Transport et résidentiel	-25% 	-19%	-15% 	-19%	-24% 	-17%
PM 2,5 (particules fines) Résidentiel et transport	-26% 	-19%	-27%	-19%	-28%	-7%
NOX (Protoxydes d'Azote) Transport	-20% 	-24%	-28%	-24%	-38%	-10%
SO2 (Dioxyde de soufre) Résidentiel et Industrie	-18% 	-27%	-15% 	-27%	-11% 	-12%
COV (Composés Organiques Volatils) Résidentiel	-18% 	-17%	-2%	-17%	-15%	-6%
NH3 (Ammoniaque) Agriculture	+17% 	-4%	+40% 	-4%	+7% 	-1%
Enjeux	Transports		Résidentiel		Résidentiel	



Polluant dont le ratio kg/habitant est inférieur au ratio régional



Partie 3

Bilan de l'évaluation des programmes d'action

Méthode

L'évaluation du programme d'actions poursuit 2 objectifs :

- Évaluer le niveau de mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs.
- Identifier les nouvelles pistes d'actions et les évolutions.

L'évaluation est basée sur les réalisations entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 (3 ans).

Pour réaliser l'évaluation des fiches action, plusieurs leviers ont été utilisés :

▪ Chaque Fiche action reçoit 2 notes :

- Note de mise en œuvre sur la base de l'avancée des opérations

> opération terminée : **100%**

> opération en cours : **50%**

> opération en projet : **25%**

> opération annulée ou en réflexion : **0%**

- Note d'objectifs évaluée sur le % d'atteinte des objectifs













▪ Les Outils :

> des **fiches évaluatives** sur la base du programme d'action initial (partenaires et agents)

> un **questionnaire** communal sur la base des actions portées par les communes

Entretiens			
Territoire	Services CC	Partenaires	Communes enquêtées
CCACVI	19	9	13 sur 15
CCA	10	11	17 sur 19
CCV	12	9	10 sur 10

Synthèse de l'enquête communale

Territoire	Patrimoine public		Mobilités	Formation communication	Urbanisme Habitat	Risques naturels
	 36 %  7 %  5 %	87 % extinction éclairage public (totale ou partielle)	47% actions pour favoriser l'utilisation des TC (aire multimodales, navettes, com..)	6% formation des agents au DD 80% sensibilisation grand public DD	53% concernés par PAEN 40% travaillent sur la désimperméabilisation	80 à 100% Prises en compte risques (inondation, incendie, canicule, sécheresse)
	 24 %  14 %  35 %	68 % font de l'extinction d'éclairage public. (totale ou partielle)	20 opérations sur mobilité douce + 8 actions pour favoriser covoiturage	42 % ont sensibilisé leurs agents au DD et 32 % leurs habitants	47 % ont travaillé à favoriser la nature en ville + 3 éco-quartiers en projet	> deux tiers portent des actions (conso eau, incendie, sécheresse, canicule)
	 49 %  14 %  16 %	70 % extinction éclairage public (totale ou partielle)	17 projets sur mobilité douce + 3 actions pour favoriser covoiturage	20 % ont sensibilisé leurs élus au DD et 60 % leurs habitants	40% travaillent sur la nature en ville 50% travaillent sur la désimperméabilisation	100% Risque incendie et Adaptation (inondation, canicule ou sécheresse)



Éclairage Public



Véhicules Électriques



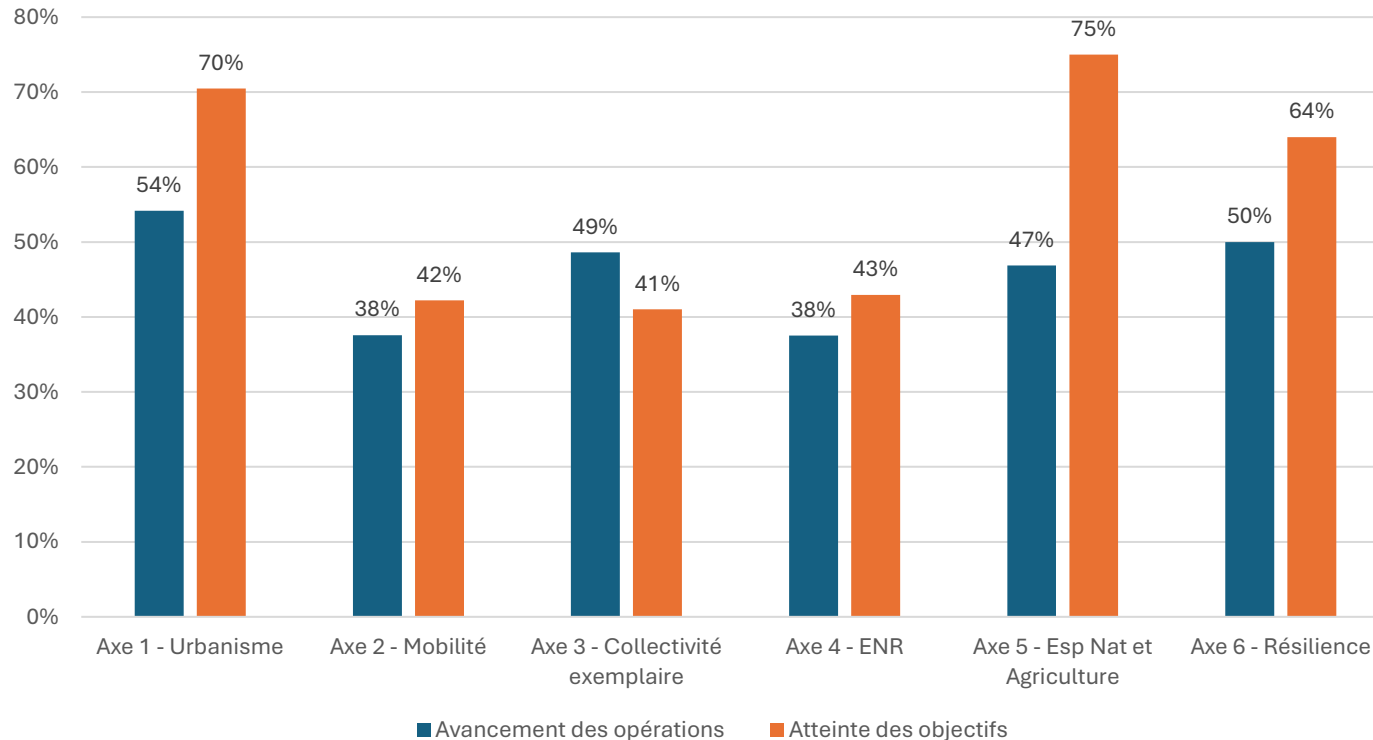
Bâti neuf ou rénové

Synthèse de l'évaluation – CC ACVI

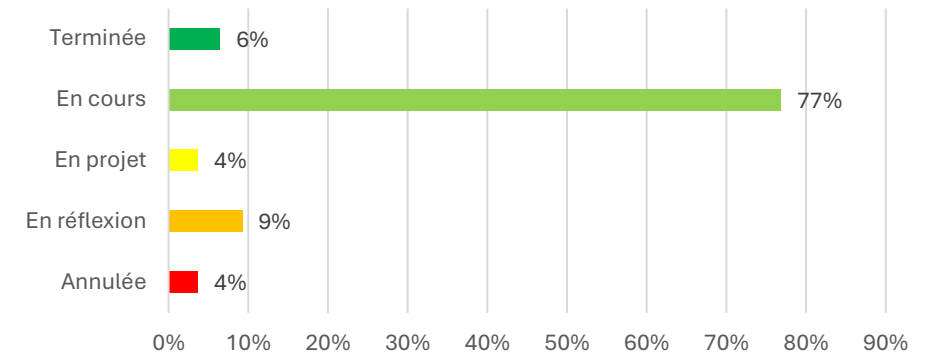


Programme d'action initial

Avancement et atteinte des objectifs par orientation stratégique
2020-2022 - CCACVI



Niveau de mise en œuvre des opérations
PCAET - CC ACVI



Points POSITIFS +

- Habitat
- Eau
- Patrimoine public





Points de VIGILANCE !

- ENR
- Mobilités
- > Compétence Région

Synthèse de l'évaluation – CC ACVI



Le nouveau programme d'actions

Programme d'action	Initial	Nouveau
 Axes opérationnels	16	17
 Actions	40	40
 Opérations (% de mise en œuvre)	108 (46%)	125 (43%)
 Objectifs (% d'atteinte)	102 (55%)	111 (44%)

Principales évolutions

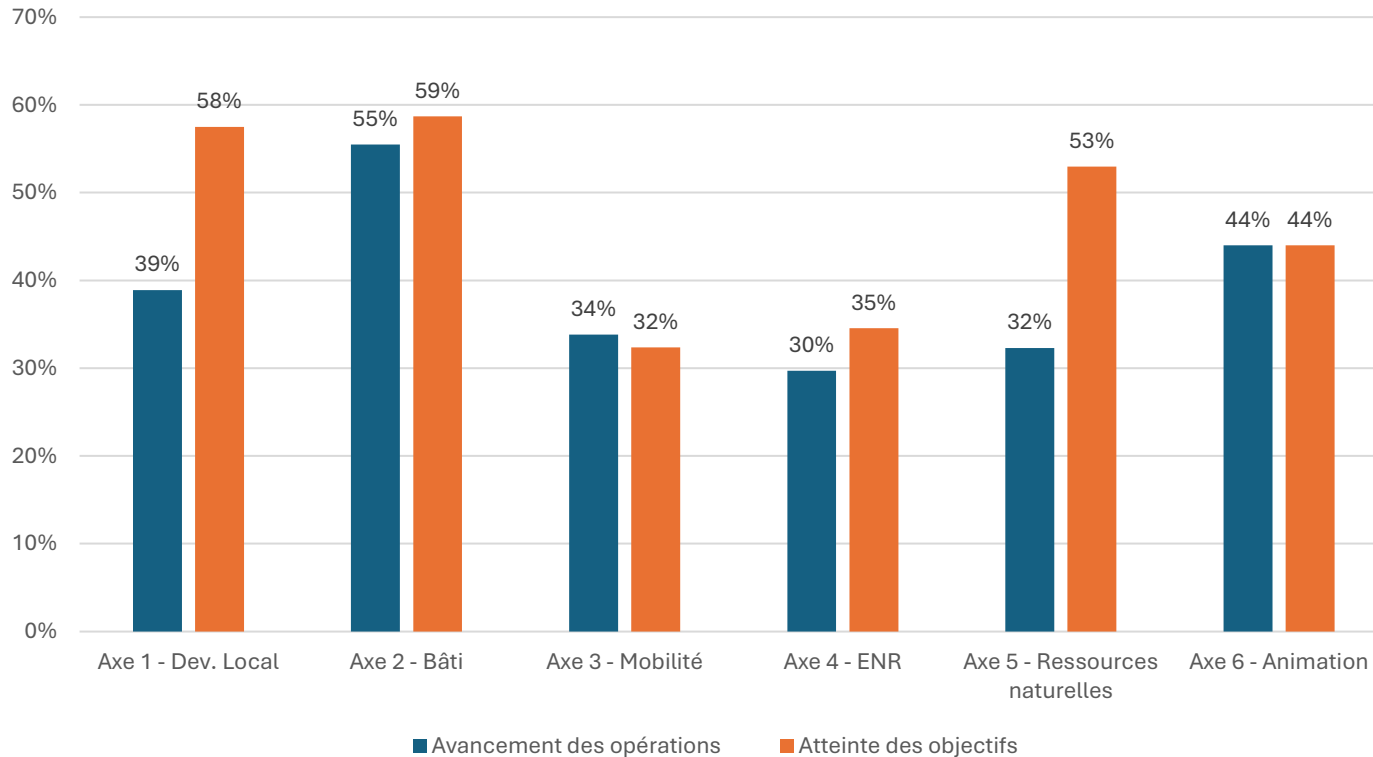
- > Réajustement des actions mobilité aux compétences
- > Renforcement de la communication
- > Mise en place d'un groupe de travail interne (agents CC + communes)
- > Schéma territorial ENR
- > Intégration démarche TACCT
- > Nouvelles Fiches actions :
 - Tourisme durable
 - Stratégie Littoral
 - Préservation biodiversité

Synthèse de l'évaluation – CC Aspres

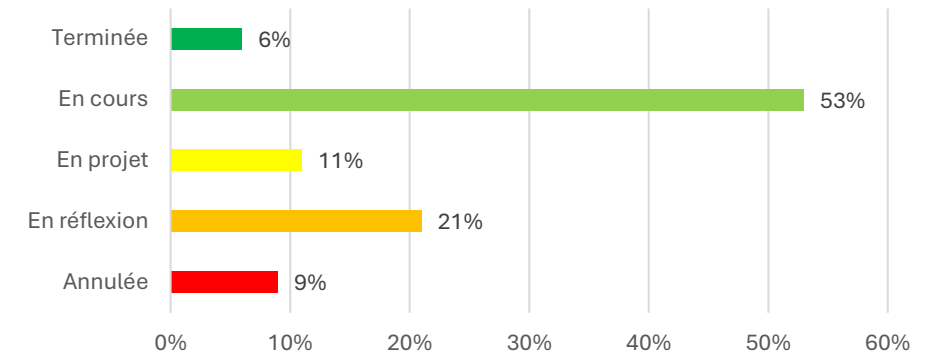


Programme d'action initial

Avancement et atteinte des objectifs par orientation stratégique
2020-2022 - CC des Aspres



Niveau de mise en œuvre des opérations
PCAET - CC des Aspres



Points POSITIFS +

- Tourisme de pleine nature
- Production d'ENR (photovoltaïque)
- Gestion de la ressource en eau et du risque inondation





Points de VIGILANCE !

- Mobilisation des entreprises
- Mobilité (compétence régionale)
- Filière bois (faible utilisation mais projet de réseau de chaleur)

Synthèse de l'évaluation - CC Aspres



Le nouveau programme d'actions

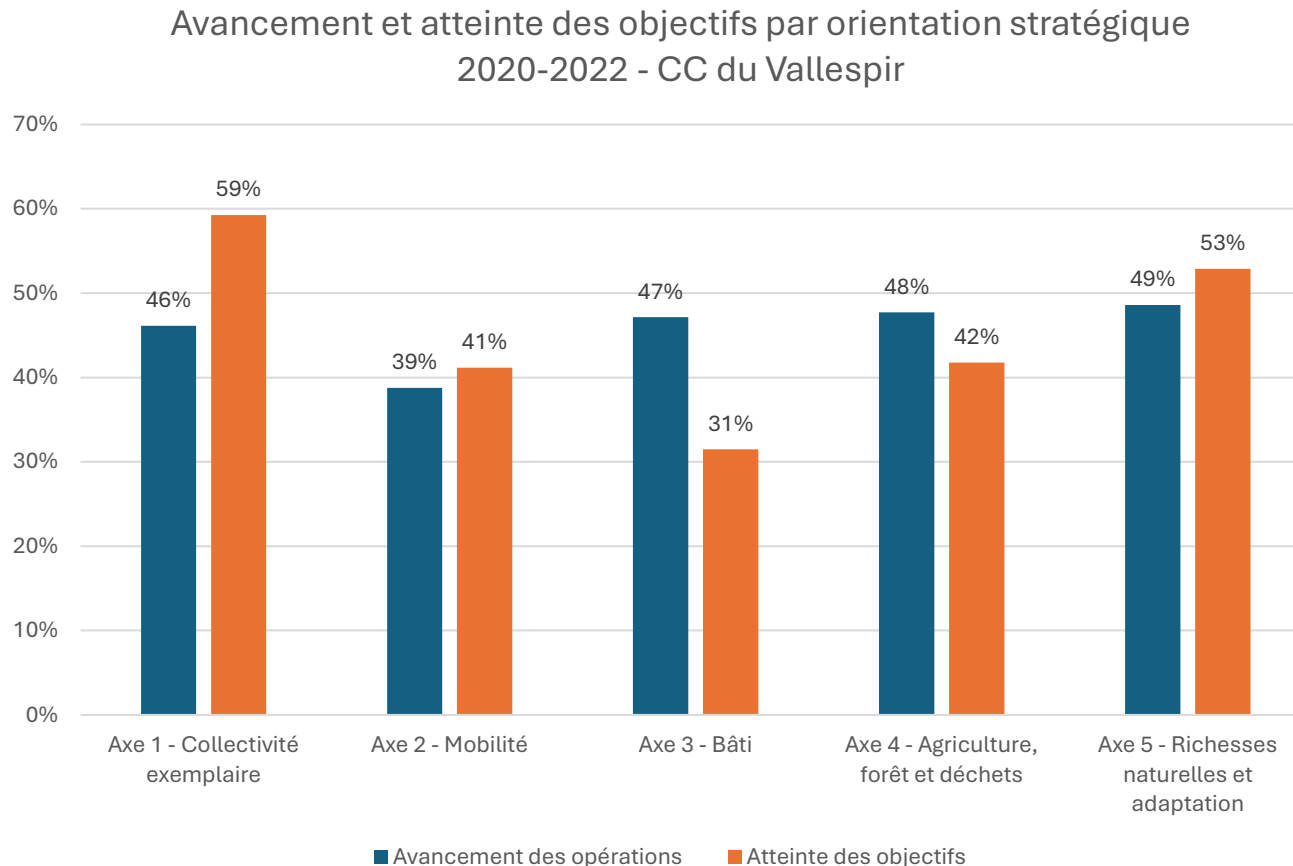
Programme d'action	Initial	Nouveau
 Axes opérationnels	18	18
 Actions	38	39
 Opérations (% de mise en œuvre)	125 (39%)	122 (41%)
 Objectifs (% d'atteinte)	92 (47%)	98 (47%)

Principales évolutions

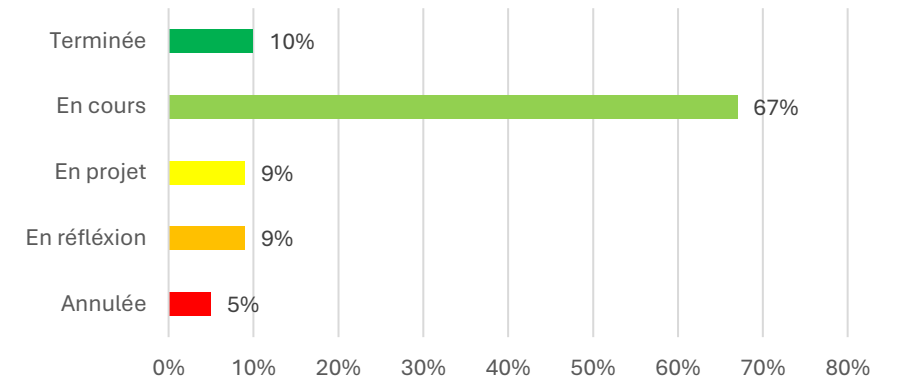
- > Suivi : Création d'un dispositif de suivi du patrimoine public communal et intercommunal
- > ENR : Réalisation d'un cadastre solaire + Réflexion collective du développement ENR
- > Mobilité : Recentrage sur les mobilités actives et le covoiturage
- > Biodiversité : Elaboration d'une TVBN et d'un Atlas de la Biodiversité InterCommunale
- > Adaptation : Intégration d'opérations prévues par le PPM dans le cadre de la démarche TACCT
- > Remaniement de l'orientation 6 avec 1 axe sur l'écoexemplarité (2 actions) et 1 axe sur la mise en œuvre du PCAET (2 actions)

Synthèse de l'évaluation – CC Vallespir

Programme d'action initial



Niveau de mise en œuvre des opérations PCAET - CC du Vallespir



Points POSITIFS +





- Habitat
- Photovoltaïque en toiture
- Mobilités douces
- Eau

Points de VIGILANCE !

- Filière bois énergie
- Mobilisation des entreprises
- Électro-mobilité

Synthèse de l'évaluation – CC Vallespir

Le nouveau programme d'actions

Programme d'action	Initial	Nouveau
 Axes opérationnels	18	16
 Actions	43	44
 Opérations (% de mise en œuvre)	137 (46%)	161 (43%)
 Objectifs (% d'atteinte)	111 (45%)	114 (44%)

Principales évolutions




- + Schéma partagé pour le développement des énergies renouvelables en Vallespir
- + Sensibilisation de tous les publics à la transition écologique
- + Santé et changement climatique
- + Développement économique et filières d'avenir
- > Recentrage des actions mobilités sur les leviers mobilisables
- > Évolution de la stratégie agricole
- > Réorganisation des actions sur la filière bois énergie
- > Évolution de la stratégie de gestion des déchets
- > Intégration démarche TACCT



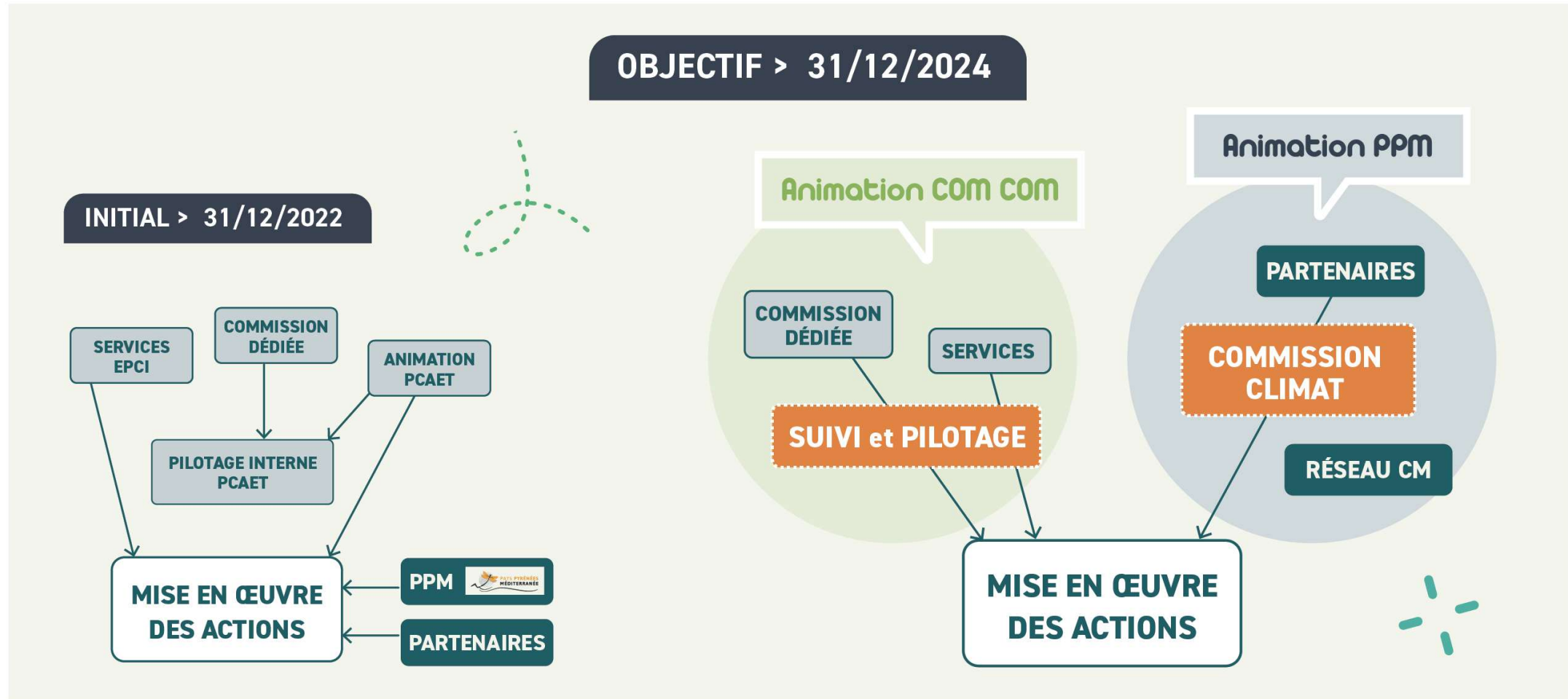
Partie 4

Bilan de la gouvernance et synthèse

Bilan de la gouvernance

Territoire	Animation PCAET		Élus intégrés au pilotage	Services communautaires intégrés au pilotage	Mobilisation des partenaires	Suivi des indicateurs
	2020-2022	Dernière évolution				
	0,5 ETP (CMDD)	1 ETP (CMDD) 1 ETP (CEP)	Oui - Commission Développement Durable	Partiel	Non	Partiel
	-	Environ 0,2 ETP depuis 2022	Oui - Commission Développement Durable dps 2022	Non	Non	Non
	0,5 ETP (CMDD)	0,5 ETP (CMDD) 1 ETP (CMTE) depuis fin 2022	Oui - Commission Transition Énergétique	Partiel	Non	Partiel

Évolution de la gouvernance proposée



Synthèse

▪ L'évaluation a-t-elle répondu aux attentes des acteurs ?

1. Augmenter la communication et la sensibilisation pour tous les publics

Des actions de communication à destination de tous les publics ont été ajoutées dans les 3 programmes d'actions (notamment à destination des parents et des enfants).

→ OUI

2. Animation et gouvernance : impliquer les différents acteurs et travailler de manière plus transversale

Les 3 communautés de communes, en lien avec le Pays Pyrénées Méditerranée, ont entériné une nouvelle gouvernance et animation du réseau des partenaires plus transversales qui impliquent davantage les services communautaires et les partenaires.

→ OUI

3. Redéfinir les actions pour être plus stratégique et pragmatique

Les 3 programmes d'actions ont été retravaillés pour intégrer des indicateurs d'objectifs à atteindre.

→ OUI

4. Améliorer les mobilités (accélérer le changement, proposer plus d'alternatives à la voiture, favoriser le covoiturage, etc.)

Les actions à destination des mobilités sont prises en compte dans les programmes d'actions, mais leur mise en œuvre est difficile.

→ À RENFORCER

5. Développer les énergies renouvelables à l'échelle des communautés de communes

Les 3 communautés de communes ont intégré chacune une fiche action sur une approche stratégique du développement des énergies renouvelables.

→ OUI

6. Encourager la sobriété

De nombreuses actions concourent à éviter la sobriété forcée. Le volet « sobriété choisie » mériterait une place spécifique dans le prochain PCAET.

→ À RENFORCER

Merci de votre attention.



Bureau d'étude

Julien Birlinger

ACTE (Accompagnement Climat Territoire Energie)

06 83 26 66 48

julienbirlinger@gmail.com

OBLIQUES



Évaluation à mi-parcours des Plans Climats des Communautés de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, des Aspres et du Vallespir

Compte-rendu de la réunion de restitution Jeudi 20 juin 2024 - Le Boulou

Participants

Mélanie BONNEAU – AURCA	Améline MAGNE – CCV
Nina BRISSAUD – Commune de Céret	Samuel MOLI – CC ACVI et Commune de Saint André
Arnaud CANOUET – CCV	Christian NAUTÉ – CC ACVI et Commune de Laroque des Albères
Eric CASENOVE – Bois énergie 66	Sylvia PENA – CCA
Jean-René CHEVALLIER MAXANT – Commune de Le Boulou	Christelle PLAGNES – SMBVR
Betty COMTE – SMIGATA	Caroline RAMONATXO – CCI PO
Philippe DESTANQUE – Cat’EnR	Nathalie REGOND PLANAS – PPM
Robert DUGNAC – Commune de Le Boulou	Emmanuelle RIVAS – CD 66, Rénov’Occitanie
Sophie EFTIMION – CCV	Bertrand RODRIGUEZ – Cat’EnR
Fanny FONTAINE – CCV	Sophie SENECAUT – Commune de Laroque des Albères
Sylvain JOUHETTE – Cat’EnR	Clarisse TAQUET – CD 66
Florence LARGILLIER – PPM	Michel THIRIET – Commune de Tresserre
Aude LE GALLOU – CCV	Marie-Christine VAQUÉ – Commune de Maureillas-Las-Illas
Pol-Erwan LE ROUX – CCV	Pascal VIDAL – EDF Solidarité
Annie LELAURAIN – CCA	Odessa ROITG – CCV
Maya LESNÉ – CCA	Alice BRICARD - CCV
Mathilde GUITTET – CCA	
Sophie DARTIGEAS - CCACVI	

Excusés

Jacques ARNAUDIES – Commune de Vivès	François LEROUTIER – ENEDIS
Stéphane BERTHELOT – Commune de Céret	Gaëlle LUNEAU – ORCEO
Fanny BRUNET – ADIL	Grégory MARTY – Port Vendre
Marie CABRERA – Commune de Bages	Esthel MARZO – CCACVI
Stéphanie CUVELIER – GRDF	Marine MORET – CCV
Philippe DONNADIEU – SYDETOM 66	Sarah MOTIA – Anah
Françoise DUPLAN – ENEDIS	Hélène PILLARD – DDTM
Sandrine FABIÉ – CCACVI	Mathilde PUIGNAU TEIXIDO – CCACVI
Valérie GILLOT – Ville d’Elne	Marc RIBERA FUENTES – CCACVI
Sébastien GODET – Ville d’Elne	Muriel SAIGNOL – Commune d’Argelès-sur-Mer
François Xavier HALLE – CCACVI	Xavier WOJTASZAK – ADEME

Ordre du jour

1. Contexte et déroulé de l'évaluation
2. Évolution des indicateurs Climat-Air-Énergie
3. Évaluation du programme d'actions
4. Bilan de la gouvernance et synthèse

La présentation a été assurée par les chargées de mission en charge du PCAET des trois communautés de communes (CCV : Odessa Roitg et Alice Bricard ; CCA : Mathilde Guittet ; CC ACVI : Sophie Dartigeas).

Synthèse des échanges

Lors de la réunion, plusieurs sujets ont été abordés par les participants :

1) Animation des Plans Climats à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée

CCA : Le suivi des indicateurs des PCAET est un travail fastidieux. Le soutien du Pays Pyrénées Méditerranée est le bienvenu pour suivre et évaluer les PCAET des Communautés de Communes membres.

➔ PPM : Le territoire est couvert par cinq Plans Climats à animer à l'échelle du PPM. Suite à leur validation en début d'année 2020, l'animation a été peu réalisée dans le contexte du covid et du changement des équipes en interne. Il est donc proposé de relancer la commission Climat à l'échelle du PPM dont l'objectif est de faire vivre les PCAET et de servir de lien entre les différents acteurs et partenaires. La mise en place de groupes de travail par thématique est également envisagée.

2) Outils développés par l'AURCA

L'AURCA a développé différents outils sur des thématiques en lien avec l'adaptation au changement climatique :

- Etude sur les surchauffes urbaines
- Evaluation du potentiel de désimperméabilisation à l'échelle des Pyrénées-Orientales
- Partenariat avec l'ADEME en cours pour travailler sur le confort d'été
- Travail sur des indicateurs comme la consommation des serres chauffées, la séquestration carbone...
- Réflexion autour de l'atténuation de l'impact de la construction de l'habitat et la rénovation thermique

L'AURCA est disposée à mettre ces études à disposition des communes et EPCI partenaires qui en feraient la demande.

➔ Bois énergie 66 : Sur le territoire, certaines serres sont chauffées au bois. Cependant, certains exploitants alternent chauffage au bois et chauffage au gaz sur leurs serres selon l'évolution des prix. Pour autant, des contrôles sont réalisés sur les installations qui ont bénéficié de financements publics.

➔ Tordères : Maya LESNE confirme que le confort d'été est un enjeu pour le territoire. Aujourd'hui sont développés des projets "école du dehors" pour amener les enfants en extérieur et au frais plutôt que d'installer des climatiseurs.

3) Animation et complémentarité à rechercher

CCV : Il est souligné l'importance de la complémentarité des territoires porteurs de PCAET et appartenant au PPM. Les communautés de communes animent leurs territoires et leurs réseaux tout en apportant un accompagnement aux communes. Il est nécessaire qu'une coordination se mette en place à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée pour davantage de complémentarité, notamment sur la question de la ressource en eau.

4) Multiplication des dispositifs d'amélioration de l'habitat

CCA : Il est nécessaire de simplifier et d'améliorer la lisibilité des aides disponibles sur la rénovation énergétique du parc résidentiel car la multiplication des dispositifs les rend illisible.

➔ Rénov Occitanie : Ce constat est partagé et subi par les conseillers France Rénov et malheureusement aucune évolution n'est à venir pour le moment.

5) Réutilisation des Eaux Usées Traitées

Le Boulou : Il est exprimé le besoin de davantage de visibilité pour le projet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) porté par la commune. Ils sont en attente d'une réponse de l'Agence de l'eau suite à une demande de financement.

➔ CCA : Dans un contexte de climat méditerranéen et de sécheresse, les projets REUT deviennent de moins en moins pertinents dans les communes qui ne sont pas situées au niveau des embouchures car il est nécessaire de rendre une grande partie de l'eau des stations d'épuration aux milieux naturels.

6) Gouvernance et avancées collectives

Tresserre : Michel THIRIET souligne l'importance de renforcer une gouvernance élargie afin d'avoir une vision collective et croisée sur les enjeux liés au changement climatique. Si les résultats sont encourageants - notamment les thématiques de l'eau et de l'énergie (liées au contexte actuel de sécheresse et de hausse du coût de l'énergie), le territoire prend du retard sur la thématique de la mobilité. Si la mobilité est un enjeu moins facile car moins urgent, il reste important. Les élus locaux doivent interpeler les collectivités compétentes pour travailler collectivement sur cette question.

7) Composition de la commission Climat du Pays Pyrénées Méditerranée

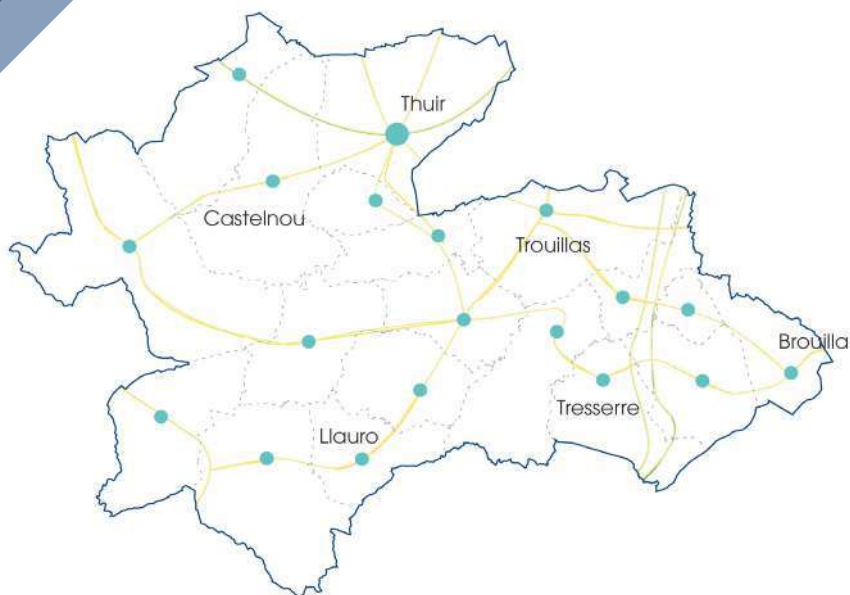
Cat'EnR : Les acteurs de Cat'EnR se mobilisent au sein des PCAET et mobilisent également le grand public. Il est demandé si la commission Climat sera collaborative et participative ?

➔ PPM : Nathalie REGOND PLANAS indique que la participation est dans l'ADN du Pays et donc que les commissions seront ouvertes.

8) Intégration des enjeux du PCAET dans les PLU

Le Boulou : La révision du PLU de la commune est une occasion pour intégrer les éléments et les enjeux du PCAET dans la politique d'aménagement. En effet, les PLU sont des outils pour la mise en œuvre des PCAET. Il est aussi possible de faire remonter certaines données collectées par la commune pour abonder le suivi du PCAET.

Il est aussi cité l'exemple de Port-Vendres qui a réalisé un Plan Local d'Adaptation dans le cadre du projet EctAdapt. Ce dispositif peut être mobilisé avec l'appui du Département en lien avec l'adaptation au changement climatique.



Journée PLUi Tour COMPTE RENDU

réalisée le mardi 25 juin 2024



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Préambule

La visite en bus du territoire de la Communauté de Communes des Aspres participe à un double objectif :

> Permettre aux élus de **raconter leur territoire et leurs projets**, de partager entre eux les thèmes qui leur semblent importants pour l'élaboration du PLUi.

> Partager avec le bureau d'études Cittànova une **vision du territoire propre aux acteurs locaux**, pour que la réalisation et l'écriture du diagnostic émane de leur vision.

Le présent document constitue le compte-rendu de cette visite qui s'est déroulée le 25 juin 2024. Il s'agit aussi et avant tout d'un « carnet de route » qui raconte les étapes et les échanges qui ont pu avoir lieu au cours de la visite. Il permet de garder une trace des constats établis, des projets évoqués, des questions soulevées par thématiques.

Liste des participants

COMMUNE	PRÉNOM - NOM	FONCTION	PRÉSENCE
Banyuls-dels-Aspres	Laurent BERNARDY	Maire (+VP CCA)	Journée
Brouilla	Pierre TAURINYA	Maire (+VP CCA)	Présentation
Camélas	Bernard LEHOSSINE	1 ^{er} adjoint (+VP CCA)	Journée
Castelnou	Anne-Marie TAILLANT	1 ^{ère} adjointe	Journée
Fourques	Chantal DELGADO	1 ^{ère} adjointe (+VP CCA)	Journée
Montauriol	Sophie GRELICHE	Conseillère municipale (+CCA)	Journée
Oms	Patrick GERICAULT	Maire	Midi
Sainte Colombe de la Commanderie	Jérôme DE MAURY	Maire	Journée
Terrats	Françoise BOUFFIL	1 ^{ère} adjointe	Journée
Tordères	Maya LESNÉ	Maire (+VP CCA)	Journée
Tresserre	Michel THIRIET	Maire	Journée
Trouillas	Rémy ATTARD	Maire (+VP CCA)	Journée
Villemolaque	Annie LELAURAIN	Maire (+VP CCA)	Après-midi
Villemolaque	Henry DEHACQ	3 ^{ème} adjoint	Après-midi
CC des Aspres	Sylvia PENA	DGS	Présentation
CC des Aspres	Laure CALVET	DST	Matinée
CC des Aspres	Odile VIDAL FASQUELLE	Chargée de dév. économique	Journée
CC des Aspres	Mathilde GUITTET	Cheffe PVD	Journée
CC des Aspres	Anne-Laure BUYSSCHAERT	Chargée PLUi	Journée
CC des Aspres	Sophie GRELICHE	ADS	Journée

En bref



19
participants

14
kilomètres

6
sites clés

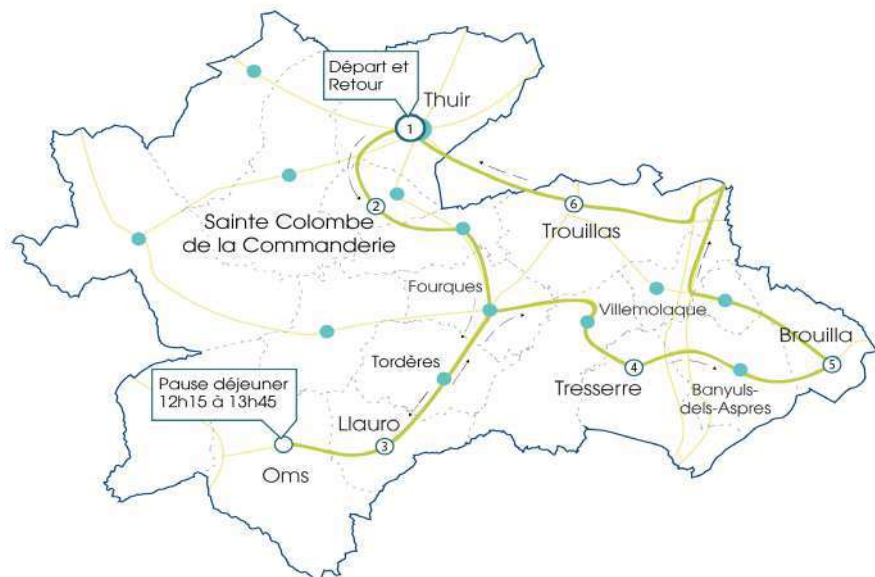
> Thuir comme ville polarisante, jouant un rôle clé dans la vie de la Communauté de Communes des Aspres que ce soit en termes d'économie, d'équipements, de services et de tourisme.

> Un patrimoine architectural, naturel et agricole très présent qui fait l'identité du territoire pour les élus, malgré les diverses pressions climatiques, économiques et démographiques.

> Un développement des énergies renouvelables qui fait débat et qui échappe au contrôle des élus dans le cas de l'agrivoltaïsme.

> Une urbanisation marquée par des projets de développement de l'habitat en plaine, et du mitage des espaces agricoles et forestiers en montagne.

Rappel du parcours



1ère étape - Thuir, ville-centre

8173 habitants
pour 1990 ha

Intervenante : Sylvia PENA



Une ville centre polarisante

> Chef-lieu de la Communauté de Communes : un territoire polarisé autour la ville-centre Thuir qui regroupe équipements, commerces et activités économiques

> Enjeu de conforter cette place polarisante de la ville via la dynamisation de son cœur (activités culturelles, zones d'activités économiques, tourisme, etc)

Préserver le cœur de ville

> Une forte paupérisation centrale dans le passé qui a mené les élus à choisir de créer un nouveau centre hors des remparts puis à réinvestir le cœur historique

> Végétalisation : 2500 arbres plantés

> Travaux de voirie et d'espaces publics (square de Gaulle)

Services et équipements

> Une itinérance des services sur le territoire de la CCA

> Projets en grande partie portés par la CCA avec la prise de compétences

> Services aux familles portés par la CCA

Zones d'activités économiques

> Perspective d'aménagement d'une extension de la ZAE des Espassoles

> A plus long terme, et en fonction du risque inondation, possible étude du développement de la zone de la Carbounelle.

> Une demande économique supérieure à l'offre du territoire

> ZAE la plus ancienne : 20 ha et plus d'une centaine d'employés

> Travail transfrontalier avec Gérone et le POCTEFA

Commerces de proximité

> Volonté de maîtrise des loyers par la commune : rachat de locaux

> Aujourd'hui, Thuir loue 4 locaux commerciaux à loyer modéré

Habitat

> Thuir rachète des immeubles pour fournir des loyers à bas prix en location

> Projet de création d'une crèche et d'un centre de loisir

> Projet de résidence HLM

> Résidence autonomie : située en plein cœur de ville pour ne pas dépendre de la voiture, elle accueillerait environ 70 personnes et vise à dynamiser le centre ville

Mobilités

> Schéma directeur cyclable en cours : un outil que chaque commune doit s'approprier et utiliser

Programmes

> Contrat de bourg centre

> Petite Ville de Demain (PVD) utilisé à l'échelle de la CC

> Opérations de revitalisation territoriale (ORT)

> Dynamique de Thuir reconnue à l'échelle départementale

> PLUi comme un outil opérationnel pour asseoir la politique

Culture

> Volonté de donner accès à la culture pour tous : achat de la cave de Byrrh et du parc

> Les caves Byrrh rachetées par la CCA comme levier de développement du tourisme

> Objectif de faire du centre-ville un lieu attractif pour les 70 000 visiteurs annuels

> Office du tourisme intercommunal qui vise à diversifier l'offre culturelle et à rendre lisible sur le territoire

Transition énergétique

> Rénovation des établissements scolaires (budget de 2 millions d'euros sur 2 ans)

> Besoin de rénovation énergétique de la Maison du Citoyen où il fait « trop chaud en été, trop frais en hiver »

> Accompagnement de l'ADEME sur le Schéma Directeur de l'énergie et de l'immobilier

> Environ 100 bâtiments classés en patrimoine

> Projet de réseau de chaleur : étude portée par la CC et financée par l'ADEME

Trajet - Site de la ZAC des Espassoles

> Création via un permis d'aménager (surface inférieure à 10 000m²), situation stratégique proche de l'aire de covoiturage de Thuir

> Enjeu d'insertion paysagère en entrée de ville



> Réflexion sur la limitation de l'emprise au sol des ZAE au regard de la consommation d'espace

Trajet - Projet de maison de santé

Projet de création d'une maison de santé derrière l'ancienne gendarmerie



> Idée émergente du pôle d'imagerie médicale d'Elne qui a besoin d'espace supplémentaire

> Réalisation de fouilles archéologiques

> Foncier acquis par la CCA, situé sur l'emplacement de l'ancien projet d'atelier de découpe

Création de 3 pôles :

> imagerie médicale (radio, scanner, etc)

> médecine généraliste

> urgences

Une éventuelle extension avec un pôle dentiste

> Développement d'une zone commerciale en questionnement

> Débat sur la hiérarchisation des projets entre logement et santé dans cet espace de forte pression foncière

Trajet - Aire d'accueil des gens du voyage

- > Aire d'accueil non occupée depuis les dégradations récentes d'il y a 2 ans
- > Convention de mutualisation du site
- > Objectif de remise en service de l'aire d'accueil d'ici 2025 avec appel à projet pour recevoir de l'aide de l'État
- > Besoin de gardiennage et de remise en état : travaux de réhabilitation ayant subi des dégradations et conflits entre occupants de l'aire
- > Débat sur l'image et l'intégration de ces populations : situation à l'écart de la ville, proche de la déchetterie et d'un stand de tir, scolarisation, absence de désagréments sensitifs

« Un enseignant passait dans les aires d'accueil, elles fonctionnaient bien », paroles d'élus



Trajet - Quai de transfert du SYDETOM

- > Réhabilitation du quai de transfert du SYDETOM
- > Démarrage des études

Trajet - Transfert d'eau de l'UDI de Mas Ripoll aux réservoirs de Causse Hôpital

- > Dégradation globale de l'état quantitatif et qualitatif des nappes du Pliocène
- > Étude pour la création d'une canalisation et d'un réservoir
- > Rééquilibrage visant une augmentation des prélèvements dans la nappe quaternaire et une diminution des prélèvements annuels dans la nappe Pliocène

2ème étape - Cause et projet d'irrigation

162 habitants
pour 474 ha

Sainte-Colombe-de-la-Commanderie

Intervenants : Jérôme DE MAURY, Laure CALVET



Développement urbain

> Premières traces de la ville dès le 9ème siècle et création de l'église fortifiée au 11ème

> 1er Plan d'Occupation des Sols (POS) du département (1974) permettant donc une absence de mitage du territoire

> Village considéré comme poumon vert

Energie

> Périmètre délimité des abords (PDA) de l'église entraînant une interdiction d'installer des panneaux photovoltaïques sur le centre du village et donc limitant sa rénovation énergétique

> Le territoire des Aspres est composé à 30-40% de friches et pose alors la question du développement des champs photovoltaïque et de leur impact sur le paysage

Agriculture

> Depuis 13 ans, projet d'irrigation des vignes sur 350 ha avec une station de pompage et un réseau d'adduction et de distribution de 20 km

> Activité agricole très présente avec 70 ha de vignes plantés

> Relance des estives cet hiver avec 200 à 300 bêtes parcourant les terres

> Implantation d'une agricultrice à qui la commune a fourni un local de vente en entrée de ville

> Volonté de maintenir la plaine non urbanisée et à vocation agricole



Le Causse

> Milieu constitué de chênes, d'oliviers et de broussailles. Forêt fermée depuis l'incendie de 1976 : mise en place de DFCI.

> Une zone qui est protégée en majeure partie du fait des mesures compensatoires de la carrière

> Décision de fermer l'accès au Causse aux véhicules motorisé (sauf ayants droits, avec un stationnement obligatoire en entrée de village)

> Lutte «biologique» contre les chenilles processionnaires par tirs de pheroballs

« On voudrait pouvoir le classer à vie comme milieu agricole et naturel», parole d' élu



Aménagement et équipements de vie locale

> La carrière assure un budget conséquent à la commune pour la création d'aménagements et d'équipements nécessaires à sa vie locale

> Des travaux sont réalisés pour limiter la poussière dégagée par les poids lourds de la carrière

> Une vie de village maintenue notamment par les associations (fête du village, étape du festival itinérant, festival «Art et terroir»)

> Fait face à des difficultés dans la végétalisation de son

centre à cause de problèmes d'arrosage dans cette région très aride

> Espace boisé situé derrière un récent lotissement : question de l'entretien et de la communication autour des obligations de débroussaillage.



Trajat - Réservoir d'eau de Fourques et zone Apb du PLU de Tordères comme frein à la pression foncière

Réservoir d'eau de Fourques

> La construction d'un nouveau réservoir à Fourques était préconisée par le Schéma directeur d'eau potable pour anticiper l'évolution des besoins en fonction du développement du territoire

> Une capacité de stockage de 2700m³, 10 communes de la CCA desservies en alimentation directe, 10 communes en secours (dont 4 hors CCA)

1316 habitants
pour 939 ha



Zone Apb du PLU de Tordères

> Forte croissance démographique de la commune de Fourques avec constructions de lotissements en remplacement d'espaces viticoles

> Maintien de vignes comme zone tampon, maintenues grâce au zonage Apb du PLU de la commune de Tordères malgré la pression foncière forte



Trajat - Tordères, Forêt du Réart

184 habitants
pour 991 ha



> Forêt plantée ayant subi un incendie dans les années 80, favorisé par des espèces non adaptées au climat

> Territoire de transition avec les monts

Risques d'incendies

> Pentes abruptes, manque d'eau et enrichissement comme principales difficultés pour défendre la forêt



> Association Foncière Pastorale (AFP) de 300 ha mis en commun et dédiés à la lutte contre les incendies

> Importance de maintenir des espaces ouverts comme pare-feux au Nord de Tordères : par le pastoralisme (chèvres débroussailleuses), entretien par machines

> Présence de citerne

*« Ouvrez des bergeries, vous fermerez des casernes »
paroles d'élus*

> Phénomène de mitage de la forêt dans les communes de montagne

> Présence d'un centre d'aide au travail pour personne autistes

> Coupures DFCI tout autour du village témoignant du danger encouru par les incendies et du fort enjeu du pastoralisme

> Lutte contre le projet éolien de Passa à 600m des habitations de Tordères : leur présence viendrait contraindre l'intervention des canadais

3ème étape - Coupure de combustible Llauro

Intervenante : Maya LESNÉ

317 habitants
pour 834 ha



Les Aspres, un paysage remarquable

« On se tourne beaucoup vers la plaine mais le Canigou est lui aussi important » paroles d' élu

- > Point de vue panoramique remarquable lui valant le titre de « Balcon des Aspres »
- > Commune soumise à la loi Montagne
- > Bistrot de pays financé par la CC
- > Présence de grottes dans les jardins, témoignant de ce cadre atypique
- > Phénomène de mitage agricole par conversion d'habitations ou bâtiments liés à une exploitation agricole en habitations ordinaires, par succession, évolution familiale, contournement de la loi...
- > Phénomène d'enfrichement du territoire : fermeture des paysages, risque d'incendies...



Trajat - Pause déjeuner à Oms

344 habitants
pour 1853 ha

> 42 kilomètres de voies communales représentant une charge d'entretien pour la commune

> 6 ou 7 exploitants agricoles, un chiffre élevé pour une si petite commune

> Mitage important de la forêt

> Bistrot de pays-épicerie-cantine scolaire financé par la CC des Aspres

> Présence de logements sociaux qui soulève la problématique de l'isolement des personnes non motorisées sur les petites communes de montagne



4ème étape - Projet d'écoquartier Les Caprices d'Inès Tresserre

Intervenants : Michel THIRIET et
aménageur Occiter

1155 habitants
pour 1121 ha



> Problématique de déprise agricole : volonté de maintenir et développer les terres agricoles à travers le PLUi (projet de plantation de 3 ha de champs)

> 3 composteurs sur la commune, travail de pédagogie et communication à développer

Développement d'habitat sous forme d'éco-quartier Les Caprices d'Inès

> Le souhait de travailler la question de l'aménagement urbain sous d'autres formes que le lotissement standard

> Un éco-quartier reconnu pour ses ambitions en termes de gestion de l'eau, labellisation actuellement en phase « éco-projet »

> Un terrain aménagé, des constructions libres soumises à un cahier des charges et supervisées par un architecte conseil

> Prise en charge par la commune de la gestion des voies et espaces publics

Concertation citoyenne

> Phase de concertation citoyenne avant l'obtention du permis d'aménager

> Ateliers avec les habitants autour de la question : « Comment les habitants de Tresserre souhaitent accueillir de nouveaux habitants ? »

> Mise en place d'éléments d'auto-évaluation des habitants afin d'assurer un niveau d'exigence élevé, pour assurer la réussite du projet et l'intégration des nouveaux habitants

La valorisation de la ressource en eau

- > Choix de la végétation par rapport à sa fonction (eau, ornementation, ombre, etc)
- > Aménagement de jardins d'infiltration permettant une gestion des eaux pluviales à la parcelle
- > Projet de revalorisation des eaux grises en cours de recherches
- > Difficultés à la vente de terrain liées à une gestion plus complexe que les méthodes actuelles



Urbanisme et santé

- > Dissocier les fonctions viaires et piétonnes en évitant de faire rentrer les voitures dans le quartier avec des poches de stationnement extérieures pour les visiteurs et placées stratégiquement à l'intérieur du quartier pour les habitants
- > Intégration de voies dédiées aux mobilités actives
- > Volonté d'adapter les maisons aux PMR



Energie

- > Pour l'instant, une maison construite en production d'énergie positive
- > Objectif de quartier autonome en énergie grâce à une ombrière photovoltaïque

Trajet - Échanges sur les projets de Banyuls-dels-Aspres

Intervenant : Laurent BERNARDY

1310 habitants
pour 1053 ha

Développement de l'habitat sous forme de lotissements

> Présence de plusieurs lotissements construits à des temporalités différentes (2013, 2017, etc), 72 logements dont 14 locatifs

> Le lotissement de 2017-2018 pose des problèmes de recours empêchant la destruction de l'ancienne coopérative en entrée de village qui n'est plus en état d'être rénovée et ne permet pas la création des 47 logements sociaux prévus



Assurer l'accueil des habitants

> Aménagement d'une piste cyclable en collaboration avec le Conseil Départemental, reliant une plaine de jeux (boulodrome, terrain de football, etc)

> Projet de création d'une salle polyvalente

> La commune détient une centrale photovoltaïque, une aire de covoiturage et est située proche de la LGV

> Présence d'un médecin

5ème étape - Réalisation de logements à vocation sociale Brouilla

1581 habitants
pour 800 ha



Logement

> Volonté de développer des logements accessibles à tous et favorisant une diversité de ménages : création de logements communaux dès 1980, développement de logements sociaux intégrés dans des opérations de lotissements afin de favoriser la mixité

> Volonté de faciliter l'installation de professions libérales et de faciliter les rapprochements familiaux

> Logements sociaux sous forme de villas dans un premier temps, puis de petits immeubles collectifs

> 9 logements pour seniors créés par reconversion de la cave coopérative

> Demande de 6 logements pour personnes âgées du village

> 7 classes de 23 enfants dans l'école avec une potentielle ouverture d'une nouvelle classe

Lotissement «Terre des Aspres»

> 40 maisons + 4 villas HLM + environ 10 logements sociaux

> Ambition actuelle de suivre le modèle de 12 logements répartis en 3 lots intermédiaires

> Quelques logements adaptés PMR et présence de jeux d'enfants dans le lotissement



*« L'appartement est très bien pour moi qui y vit seule,
j'ai une grande terrasse »,
parole de résidente*

Retranscription des interventions de la journée

Nature en ville

> Commune sélectionnée pour le programme « Nature en ville »

> Réflexion d'une urbanisation proche et intégrant le cours d'eau

> Intégration de plantations et espaces communs aux abords du lotissement



> Élagage des abords du cours d'eau une fois par an depuis la loi GEMAPI

> Fauchage tardif dans l'ancienne oliveraie pour permettre aux différentes essences de pousser convenablement

> Quelques troncs coupés jonchent le sol des parcs pour fournir un abri aux insectes et ainsi favoriser l'écosystème



> Réticence à une croissance urbaine trop importante en extension afin de ménager l'artificialisation des sols

> Réflexions sur l'image des logements sociaux malgré l'absence de conflits de voisinage plus marquée que dans le pavillonnaire



6ème étape - Serres photovoltaïques du Mas de la Canterrane Trouillas

2257 habitants
pour 1701 ha

Intervenant : Rémy ATTARD

> Territoire viticole, arboricole et d'oléiculture de 1700 ha

> Présence du plus gros producteur de nectarines et de pêches de France, stockage dans de grands hangars fermés recouverts de panneaux photovoltaïques

> 300 véhicules en entrée de ville stationnés illégalement qui ont mené à plusieurs recours

> Aménagement d'une zone artisanale communautaire avec un centre médical sur l'ancien territoire de l'école



Développement massif de l'agrivoltaïsme

> 16,5 ha d'agrivoltaïsme déjà présents dans la zone prévue pour l'accueil d'ENR, entre l'autoroute et la ligne LGV

> 56 ha de serres avec toits de panneaux photovoltaïques appartenant au même propriétaire, dont une partie ne respecte pas les obligations de production agricole

> Une production de 28 000 MW d'électricité dans la commune soit un ratio de 320% par rapport à la consommation de celle-ci

> Un souhait de la part de la commune d'arrêter le développement de l'agrivoltaïsme porté par de grands groupes qui dépasse les besoins de la commune en énergie, concurrence l'activité agricole traditionnelle et porte atteinte par son ampleur aux paysages

Paysage

- > Milieu des Causse à préserver
- > De nombreux points de vue sur le grand paysage depuis les villages
- > Menacé par le développement des énergies renouvelables et le mitage urbain
- > Enjeu d'entretien des espaces boisés, notamment par le pastoralisme



Causse, Saint-Colombe-de-la-Commanderie



Mitage urbain sur les reliefs de Oms

Eau

- > Projet d'irrigation des vignes avec une station de pompage et un réseau d'adduction et de distribution à Ste-Colombe-de-la-Commanderie
- > Gestion des eaux intégrée aux projets d'aménagement
- > Solidarité pour l'approvisionnement en eau, avec un maillage du réseau d'eau potable
- > Rééquilibrage visant une augmentation des prélèvements dans la nappe quaternaire et une diminution des prélèvements annuels dans la nappe Pliocène



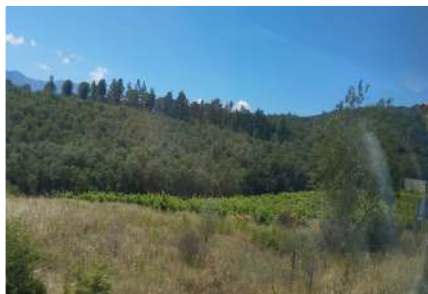
Noues et sols perméables dans l'éco-quartier de Tresserre

Lutte contre les incendies

- > Risque incendie très présent pour les communes de montagne
- > Importance du maintien d'espaces ouverts
- > Différents dispositifs DFCI : citerne, coupures en pâturage, canadairs



Citerne DFCI de la forêt du Réart



Zone Apb du PLU de Tordères

Habitat

> Projets de développement de l'habitat en plaine

> Homogénéité de l'habitat sous forme de lotissements principalement

> Réflexions sur l'intégration des nouveaux habitants et gens du voyage

> Quelle place pour les logements sociaux ?

> Réflexion sur un équilibre démographique à trouver entre renouvellement de la population et capacité d'accueil

> Recherche de nouvelles formes d'habitat : résidences seniors, éco-quartiers, petits immeubles collectifs...



Éco-quartier en cours de réalisation à Tresserre



Logements sociaux à Brouilla



Lotissement à Saint-Colombe-de-la-Commanderie

Économie, Services et Equipements

> Thuir comme ville polarisante à conforter, portée par le programme Petite Ville de demain

> Équilibre à trouver entre développement économique/ de services/ d'habitat dans la consommation d'espace

> Volonté de maintenir l'activité dans les centres-bourgs (bistrot de pays, associations...)



Zone de projet de création de maison de santé à Thuir



Bistrot de Pays mis en place par la Communauté de communes à LLauro

Energie renouvelables

> Développement anarchique de l'agrivoltaïsme

> Débats sur les projets éoliens

> Inquiétude de l'impact sur les paysages et l'économie du territoire

> Réflexions sur les lieux propices à l'accueil de photovoltaïque



Développement de l'agrivoltaïsme à Trouillas sur 56ha de serres



Cittànova

Département :
PYRENEES ORIENTALES

Commune :
BANYULS DELS ASPRES

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 13/08/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

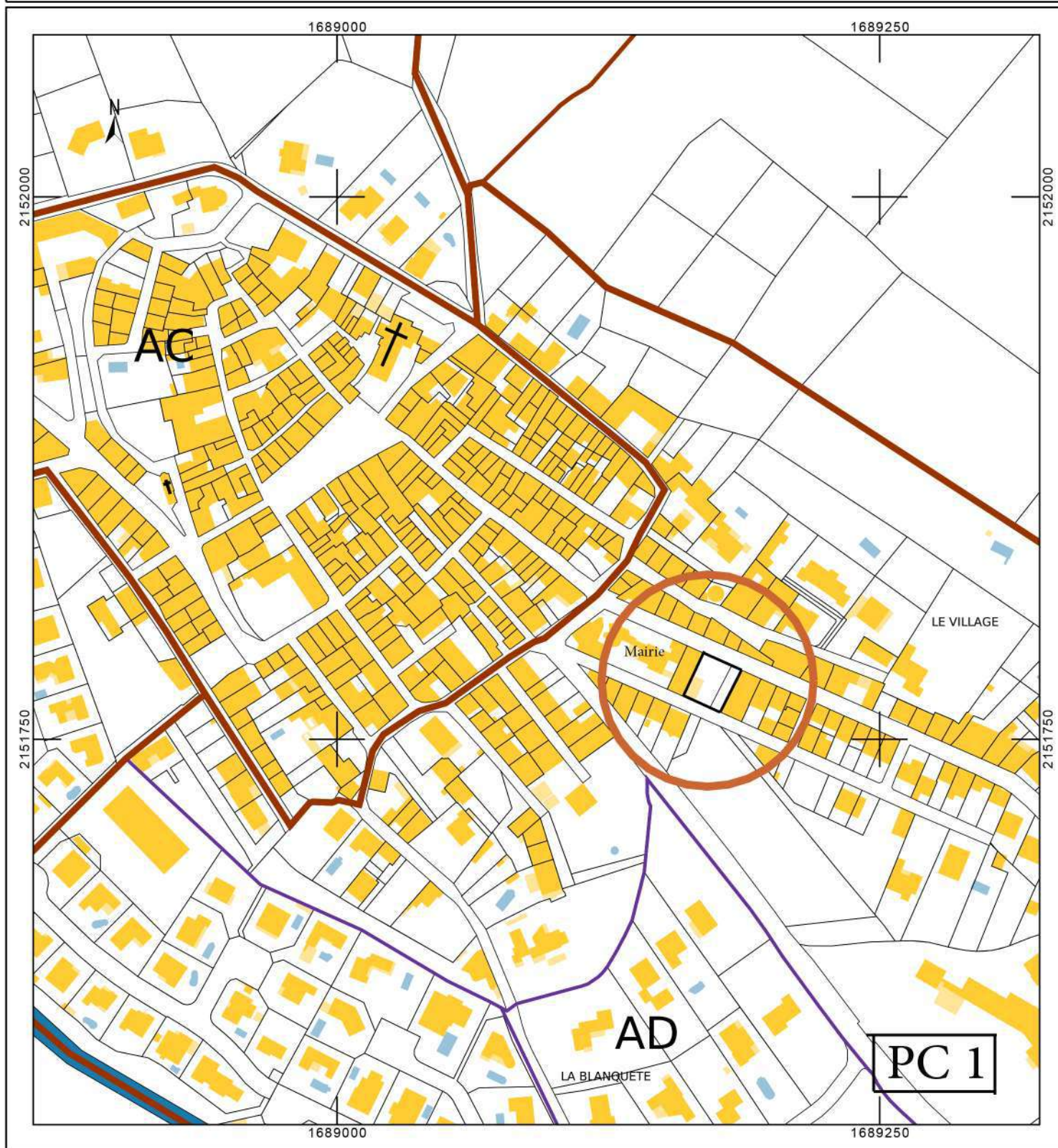
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PERPIGNAN
24 avenue de la Côte Vermeille TSA
10009 66961
66961 PERPIGNAN Cedex 9
tél. 0468664132 -fax 0468661516
cdif.perpignan@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
PYRENEES ORIENTALES

Commune :
BANYULS DELS ASPRES

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/200

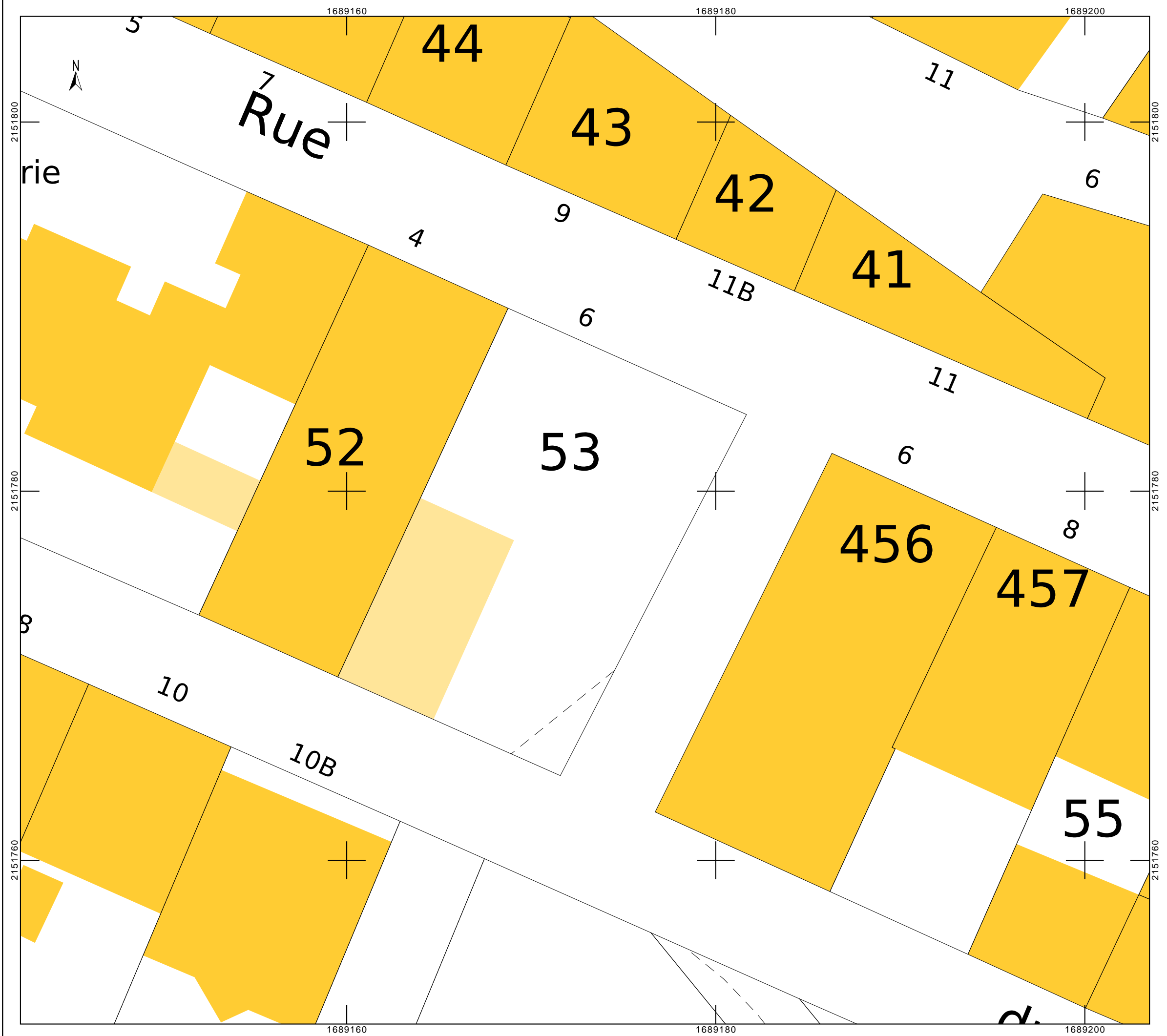
Date d'édition : 13/08/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PERPIGNAN
24 avenue de la Côte Vermeille TSA 10009
66961
66961 PERPIGNAN Cedex 9
tél. 0468664132 -fax 0468661516
cdif.perpignan@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



PLAN DE MASSE

Département :
PYRENEES ORIENTALES

Commune :
BANYULS DELS ASPRES

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/200

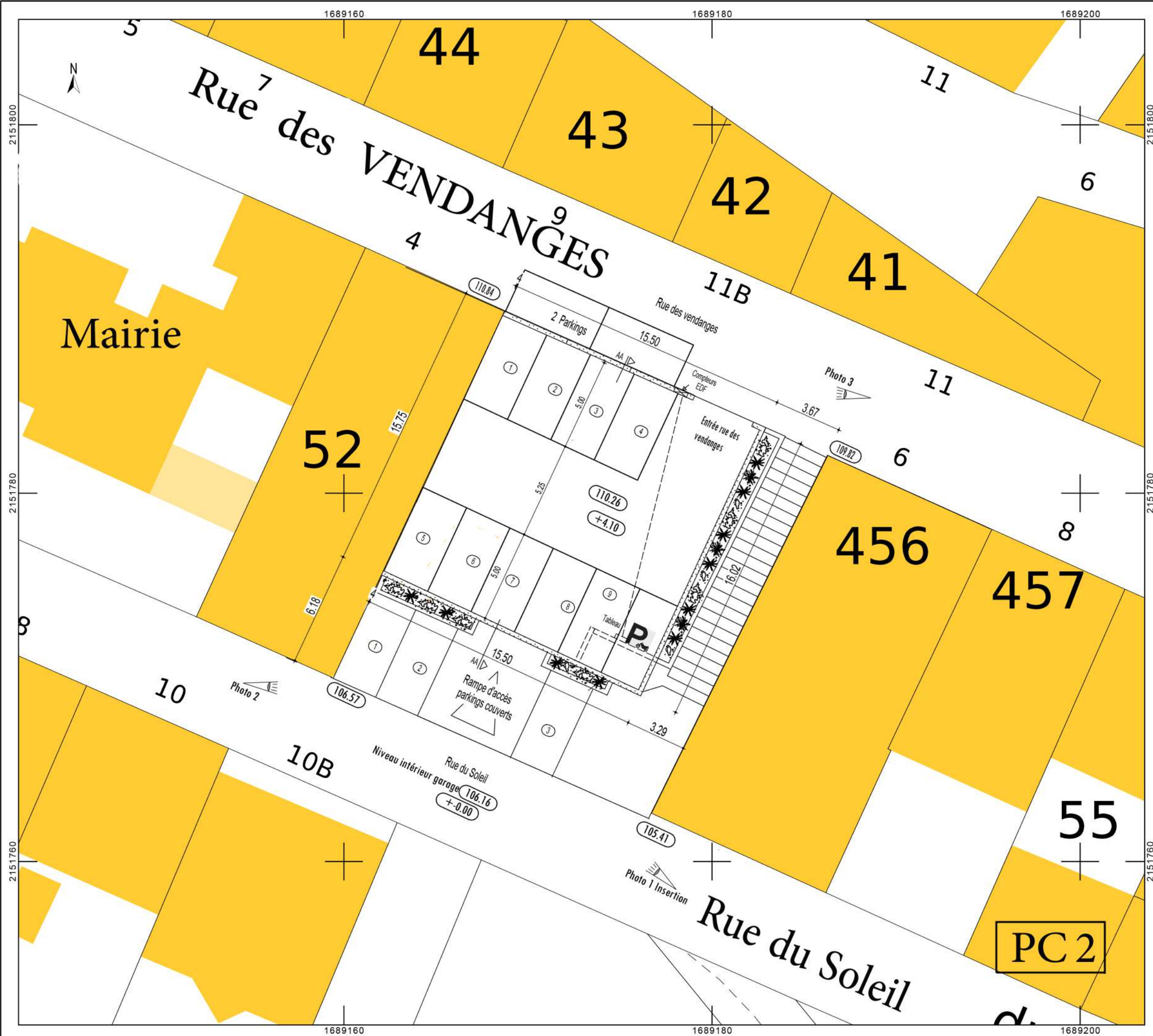
Date d'édition : 13/08/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PERPIGNAN
24 avenue de la Côte Vermeille TSA 10009
66961
66961 PERPIGNAN Cedex 9
tél. 0468664132 -fax 0468661516
cdf.perpignan@dgif.finances.gouv.fr

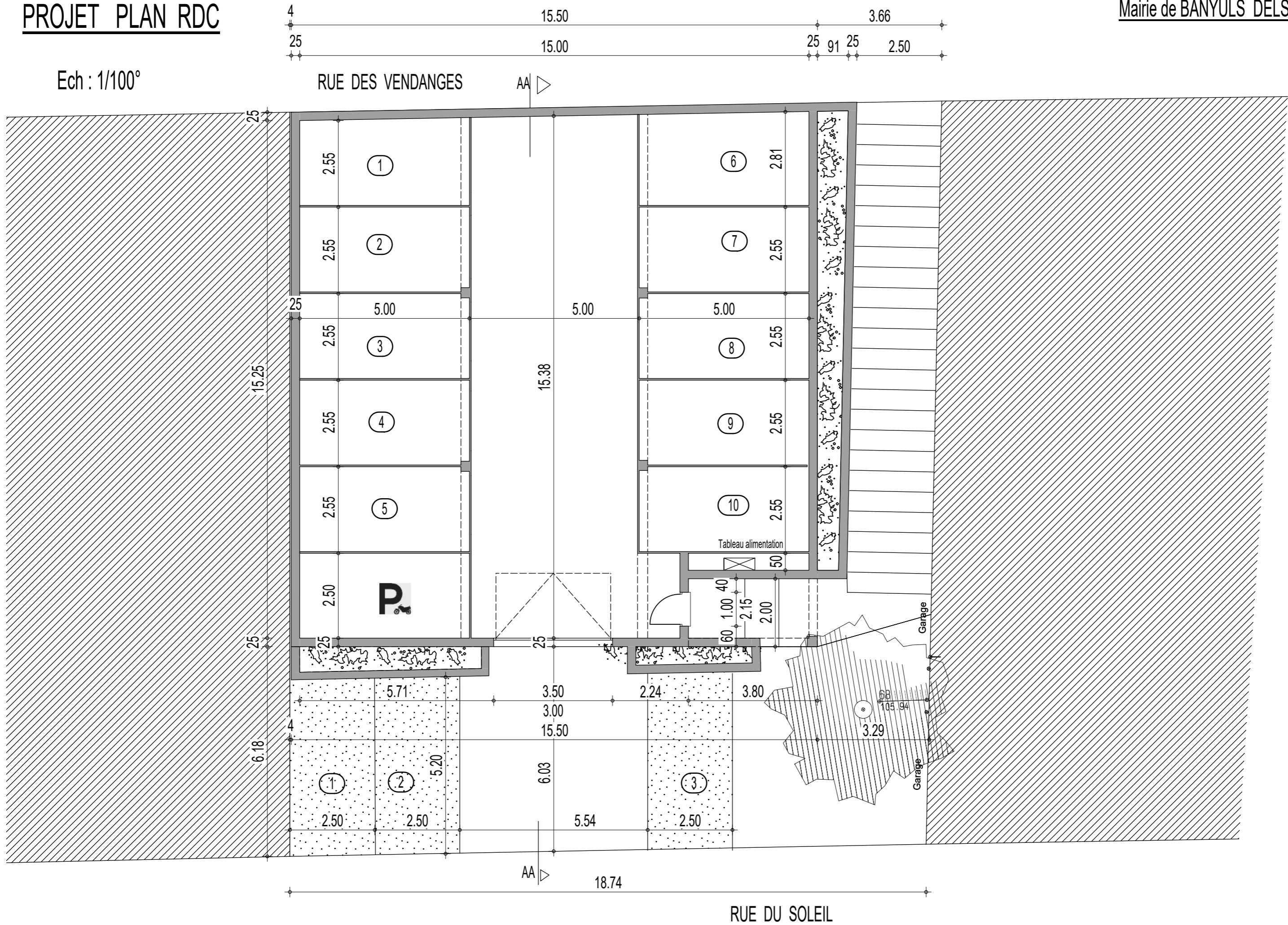
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



PROJET PLAN RDC

Ech : 1/100°

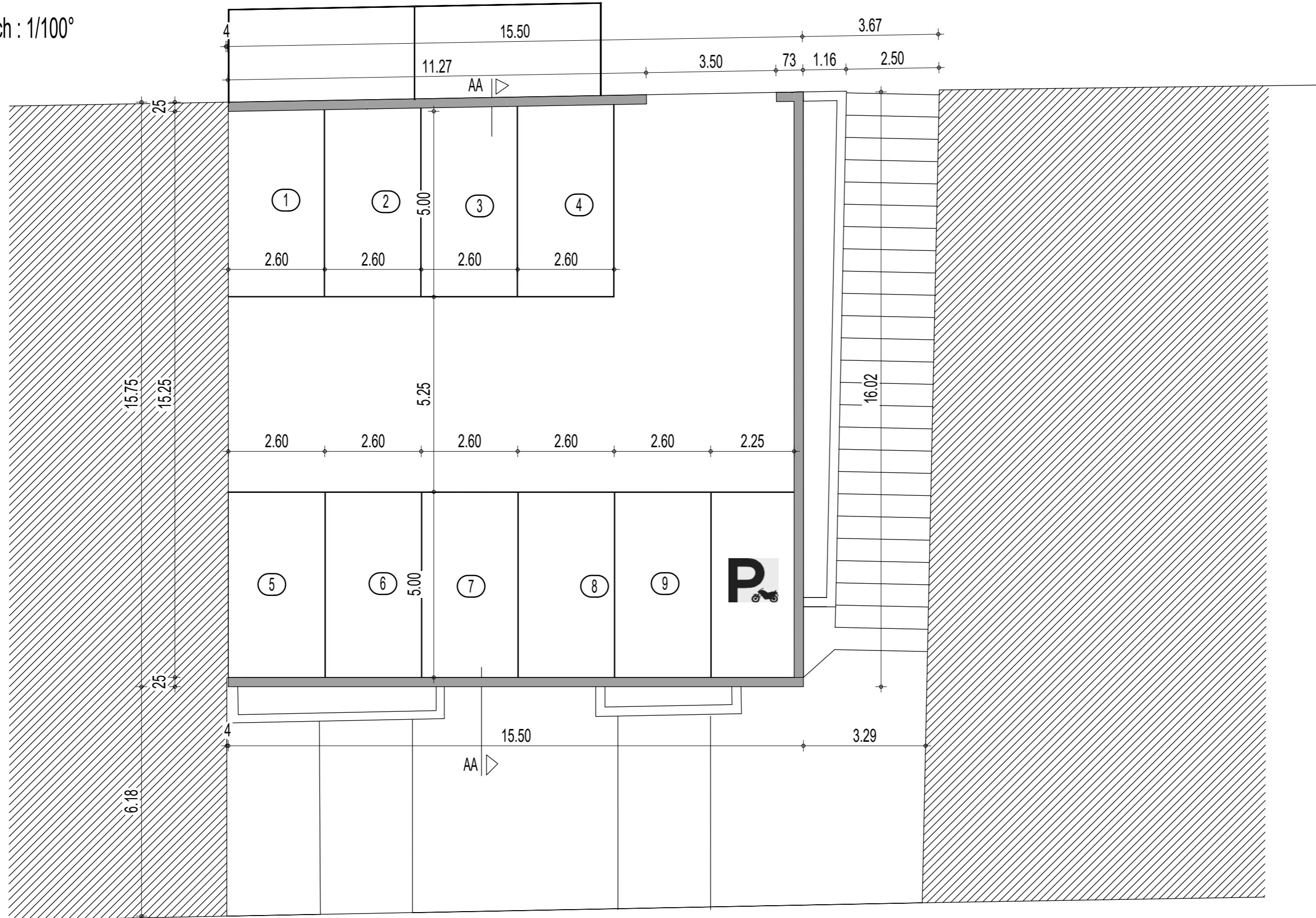


PROJET PLAN ETAGE

Rue des vendanges

Mairie de BANYULS DELS ASPRES

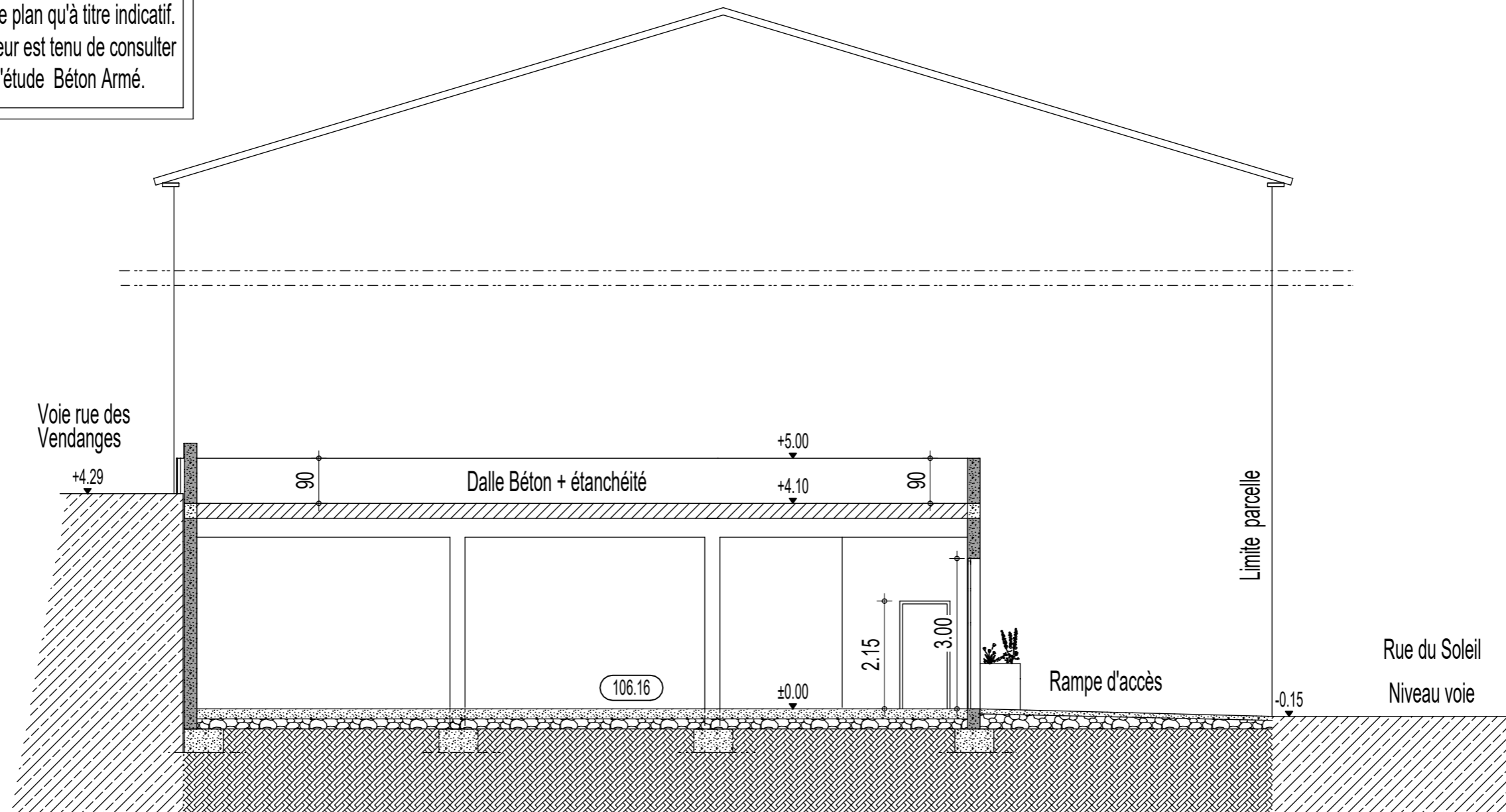
Ech : 1/100°



PROJET COUPE AA

Ech : 1/100°

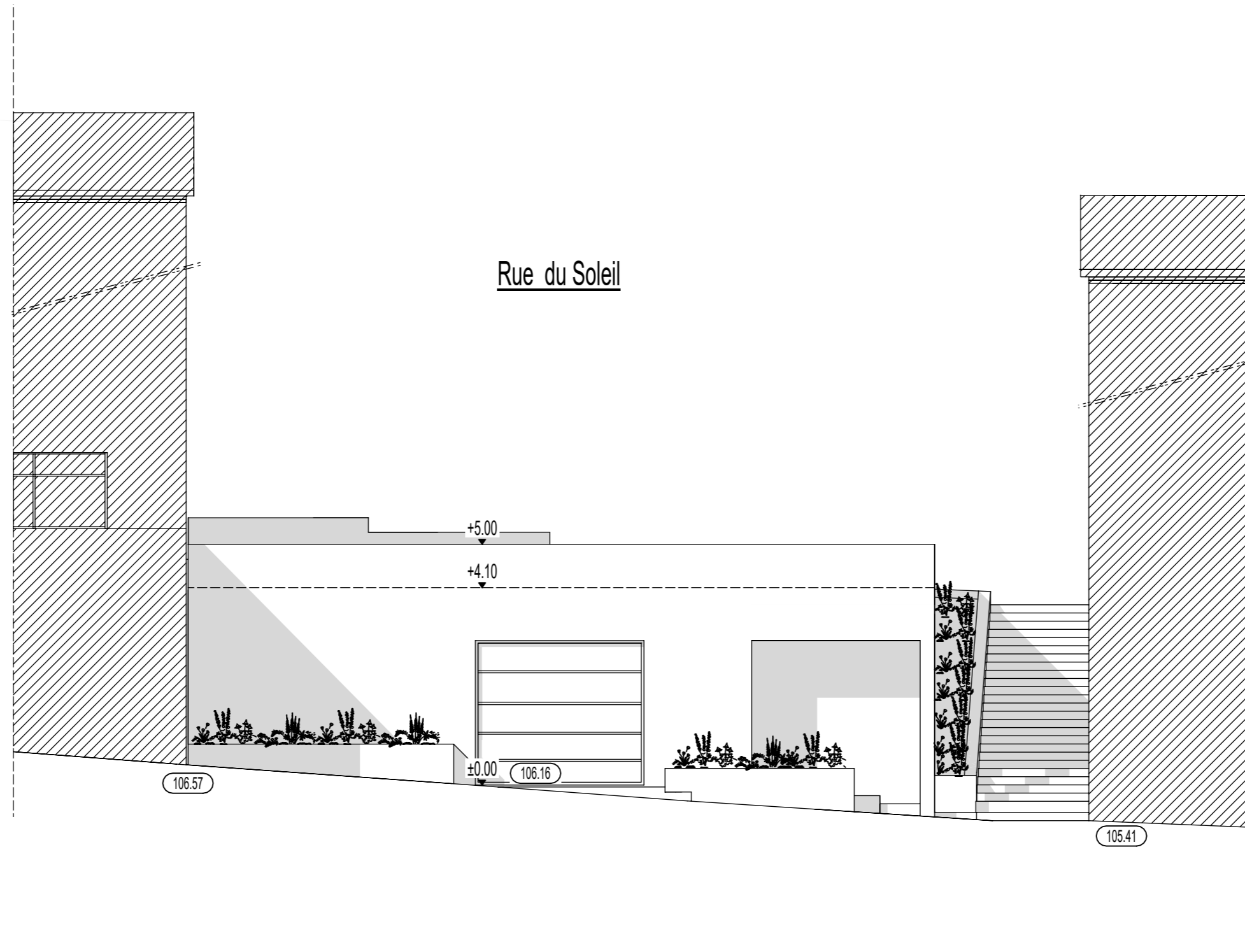
Les éléments Béton Armé ne sont portés sur ce plan qu'à titre indicatif. L'entrepreneur est tenu de consulter un bureau d'étude Béton Armé.



PROJET FACADE

Ech : 1/100°

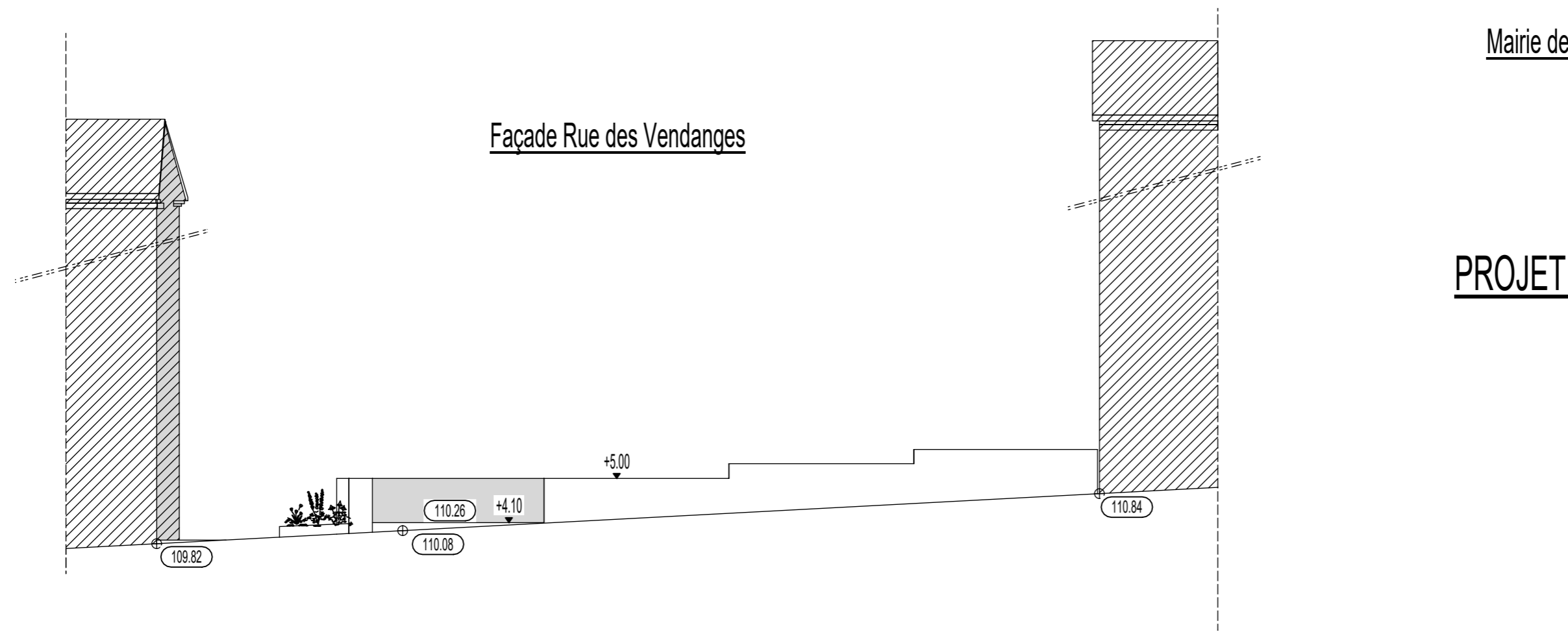
Mairie de BANYULS DELS ASPRES



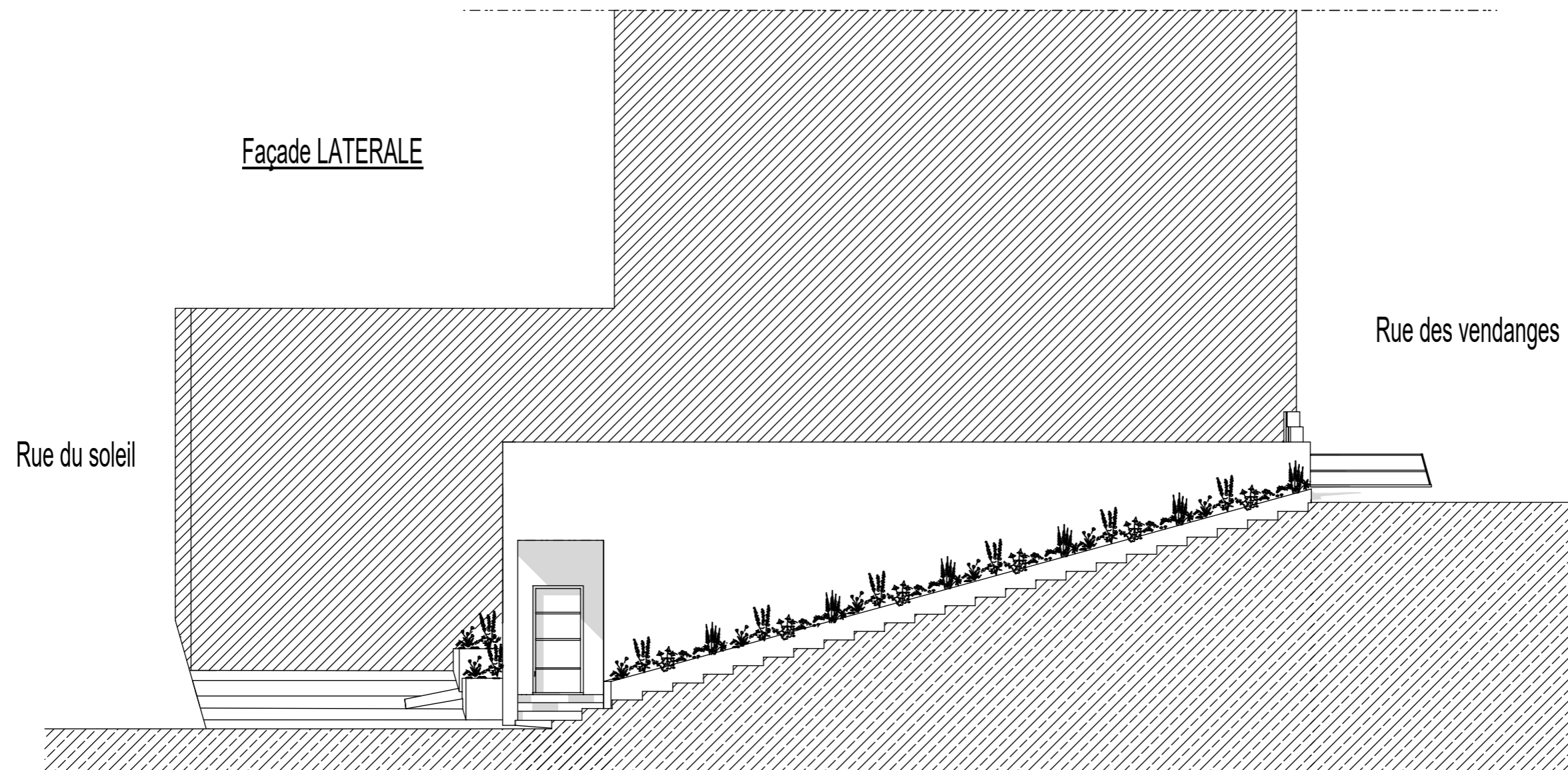
Façade Rue des Vendanges

PROJET FACADES

Ech : 1/100°



Façade LATÉRALE





PHOTOS 3 Rue des Vendanges



PHOTO 1 Insertion
Rue du soleil



PHOTO 2
Rue du Soleil





RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION



n° de l'envoi : 1A 202 815 8211 8



MAIRIE DE BANYULS DELS ASPRES
2 Rue des Vendanges,
66300, BANYULS DELS ASPRES

Montpellier, 19/08/2024

Objet : Invitation - Comité de projet éolien de Banyuls dels Aspres

N° de recommandé : 1A 202 815 8211 8

Monsieur BERNARDY,

ENGIE Green et Cat'EnR étudient actuellement le développement d'un parc éolien sur le territoire de Banyuls Dels Aspres

A ce titre, en respect des dispositions prévues par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, nous allons prochainement organiser la tenue **d'un Comité de Projet**. Pour rappel, cette loi vise à répondre au double défi d'acceptabilité locale et territoriale des énergies renouvelables d'une part, et de leur accélération d'autre part. Les Comités de projets ont pour objectif d'ouvrir un espace de dialogue entre les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable en cours de définition.

En tant que MAIRE de la commune de BANYULS DELS ASPRES, vous avez été identifié.e.s pour participer à la tenue du comité de projet du projet éolien citoyen de Banyuls Dels Aspres. Il aura lieu :

Le Jeudi 19 septembre de 10h à 12h
A Thuir
Maison du Citoyen - salle Léon-Jean Grégory
3 Avenue du Docteur Ecoiffier, 66300, Thuir

Afin de pouvoir organiser ce comité dans des conditions idéales, nous vous invitons à nous faire parvenir votre réponse quant à votre disponibilité. Dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'assister à ce comité, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous indiquer un représentant pour vous y substituer..

Nous restons à votre disposition pour échanger sur le sujet. Nous vous rappelons que vous pouvez contacter Jérémy CHALEROUX, aux coordonnées ci-après pour tout questionnement sur le projet en cours de développement.

Cordialement,

Jérémy CHALEROUX
Chef de Projet Développement
Région Occitanie